

Université de Montréal

**Le syndicalisme de mouvement social,
source de renouveau pour les syndicats québécois ?
Le cas du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain**

par

Elisabeth Cordeau

École de relations industrielles
Faculté des études supérieures

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en relations industrielles

avril 2005

©, Elisabeth Cordeau, 2005



HD
4815
U54
2005
V.017

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Le syndicalisme de mouvement social,
source de renouveau pour les syndicats québécois ?
Le cas du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain**

présenté par :

Elisabeth Cordeau

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Michel Brossard
président-rapporteur

Gregor Murray
directeur de recherche

Diane Veilleux
membre du jury

Résumé

Notre étude de cas porte sur l'implication de syndicats locaux dans une campagne d'actions sociales initiée par un conseil régional dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social. Nous voulions vérifier l'impact d'une telle implication sur leur renouveau par la stimulation de leurs ressources de pouvoir (proactivité, solidarités interne et externe). Selon Lévesque et Murray (2002, 2003), le syndicalisme n'est pas prédéterminé à décliner et les syndicats locaux qui mobilisent leurs ressources de pouvoir ont plus de chances de survivre. Malgré que l'implication des syndicats observés ait été faible ou moyenne, la plupart des syndicats ont eu un renouveau partiel : au moins une de leurs ressources a été stimulée un peu, du moins temporairement. Plus l'implication d'un syndicat a été forte, plus celui-ci a ressenti des retombées positives et c'est la solidarité interne qui a été la ressource la plus influencée. La culture des syndicats a probablement influé les résultats : plus un syndicat était enclin à se lier avec le communautaire, plus les effets positifs ont été nombreux, surtout sur sa solidarité interne.

Mots clés : Étude de cas; syndicat local; campagne d'actions sociales; conseil régional; ressources de pouvoir; organisme communautaire; culture interne; coalition; alliance.

Abstract

This case study focuses on the involvement of local unions in a social action campaign led by a central labour council in the context of social movement unionism. The purpose was to gauge the impact of this local union involvement on the renewal of particular power resources: proactiveness, internal solidarity and external solidarity. According to Lévesque and Murray (2002, 2003), the fate of unions is not predetermined and local unions able to mobilize their power resources are more likely to prosper. In spite of a fairly weak involvement of the local unions observed in the campaign under investigation, we found that most of the unions had experienced a partial renewal: at least one of their resources had been stimulated somewhat, albeit temporarily in many cases. The stronger the involvement of the union, the more it experienced positive effects. The most important impact was on internal solidarity. Union culture also probably affected the results: the greater the ideological proximity of the union to the community, the more there were positive effects, particularly on internal solidarity.

Key words: Study case; local union; social action campaign; central labour council; power resources; community groups; internal culture; coalition; alliance.

Dédicace

Je dédie ce mémoire à mes parents, Cécile et Jean-Paul Cordeau, car ils m'ont soutenue et encouragée tout au long de mes études. Sans eux, rien de tout ceci n'aurait été possible. Sincèrement, je vous remercie du fond du cœur,

Votre fille qui vous aime.

Remerciements

Je remercie mon directeur de mémoire, Gregor Murray, pour ses précieux conseils, sa disponibilité et son écoute attentive, de même que pour le soutien financier qu'il m'a apporté, ainsi que le Centre de Recherche Interuniversitaire sur la Mondialisation et le Travail (CRIMT) qui m'a fourni une grande stimulation intellectuelle et une précieuse bourse d'études.

J'attribue aussi des remerciements sincères aux personnes rencontrées au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM) et aux gens des syndicats locaux qui ont participé à cette étude en prenant de leur précieux temps pour répondre à mes questions.

Enfin, je tiens également à remercier mon copain, Marc Blondin, de m'avoir supporter même dans les pires moments et qui m'a remonté le moral à plus d'une reprises, ainsi que mes ami(e)s qui m'ont épaulée autant que cela leur a été possible.

	<u>Page</u>
3.2.2 – Description de la coalition.....	64
3.2.3 – Argumentaire.....	65
3.2.4 – Première victoire.....	70
3.3 – Audiences publiques (1999-2000).....	79
3.4 – Fusions municipales (2001).....	81
3.5 – Déclin et renaissance fragmentaire (de 2002 à aujourd’hui).....	84
3.6 – Conclusion.....	90
CHAPITRE IV – Situation des syndicats observés et leur implication au sein de la coalition.....	 95
4.1 – Syndicat affilié 1.....	97
4.2 – Syndicat affilié 2.....	103
4.3 – Syndicat indépendant 1.....	108
4.4 – Syndicat indépendant 2.....	115
4.5 – Syndicat indépendant 3.....	120
4.6 – Syndicat indépendant 4.....	124
4.7 – Rôle du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.....	132
4.8 – Rôle des grands syndicats.....	136
4.9 – Conclusion.....	139
CHAPITRE V – Analyse des résultats.....	143
5.1 – Solidarité interne.....	143
5.2 – Proactivité.....	145
5.3 – Solidarité externe.....	148
5.4 – Vision du syndicalisme du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.....	 151
5.5 – Portée de la campagne du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.....	 154
5.6 – Ressources du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.....	157
5.7 – Appui des grands syndicats.....	159
5.8 – Synthèse empirique.....	162
5.9 – Renouveau syndical par l’entremise des ressources de pouvoir des syndicats locaux.....	 167

Liste des tableaux

	<u>Pages</u>
Tableau I – Rappel synoptique de l’opérationnalisation.....	46
A – Variable indépendante.....	46
B – Variable dépendante.....	47
C – Variables intermédiaires.....	48
Tableau II – Incidents critiques de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l’eau et de ses principaux alliés.....	91
Tableau III – Solidarité interne détaillée par syndicat local.....	144
Tableau IV – Proactivité détaillée par syndicat local.....	146
Tableau V – Solidarité externe détaillée par syndicat local.....	149
Tableau VI – Vision du syndicalisme du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain détaillée par syndicat local.....	152
Tableau VII – Portée de la campagne du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain détaillée par syndicat local.....	155
Tableau VIII – Ressources du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain détaillées par syndicat local.....	158
Tableau IX – Appui des grands syndicats détaillé par syndicat local.....	160
Tableau X – Matrice des impacts de la variable indépendante détaillée par syndicat local.....	165
Tableau XI – Matrice des impacts des variables intermédiaires détaillée par syndicat local.....	165
Tableau XII – Effets de la participation à une campagne d’actions sociales sur les ressources de pouvoir des syndicats locaux selon leur degré d’implication.....	168
Tableau XIII – Validation des hypothèses.....	171

Liste des figures

	<u>Page</u>
Figure 1 – Continuum du syndicalisme.....	12
Figure 2 – Ressources de pouvoir des syndicats locaux.....	33
Figure 3 – Opérationnalisation de la variable indépendante : La participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional.....	34
Figure 4 – Opérationnalisation de la variable dépendante : Le renouveau syndical.....	36
Figure 5 – Opérationnalisation des variables intermédiaires : La vision du conseil régional, la portée de la campagne du conseil régional, les ressources du conseil régional et l'appui des grands syndicats.....	39
Figure 6 – Relations entre les variables.....	41
Figure 7 – Niveau d'implication des syndicats locaux dans la campagne contre la privatisation de l'eau.....	140
Figure 8 – Continuum du syndicalisme et positions des syndicats locaux.....	172

Liste des sigles et des abréviations

ACME-Québec	=	Association pour un contrat mondial de l'eau – Réseau québécois
BAPE	=	Bureau d'audiences publiques en environnement
CCMM	=	Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)
CR	=	Conseil régional
CRMM	=	Conseil régional FTQ du Montréal métropolitain (avant 2000 : CTM)
CSN	=	Centrale des syndicats nationaux
CT	=	Conseil de travail
CTM	=	Conseil de travail de Montréal (FTQ) (depuis 2000 : CRMM)
FTQ	=	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
ICI	=	Industries, commerces et institutions
ONG	=	Organismes non-gouvernementaux
PC	=	Personne clé (pour la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau)
PPP	=	Partenariat public-privé
PQ	=	Parti québécois
RCM	=	Rassemblement des citoyens de Montréal
RS	=	Représentant syndical (d'un syndicat local à l'étude)
SA	=	Syndicat affilié
SCFP	=	Syndicat canadien de la fonction publique
SI	=	Syndicat indépendant
TROVEP	=	Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire
VD	=	Variable dépendante
VI	=	Variable indépendante
VM	=	Variable intermédiaire (ou modératrice)

Introduction

Le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (de l'Université Laval, de l'Université de Montréal et des HEC) a plusieurs projets de recherche en cours. Certaines de ces recherches portent sur le thème des institutions de travail dans les nouveaux modèles de production. Un angle d'observation de ce thème est la représentation collective en matière d'emploi. La question du renouveau syndical s'inscrit sous cet angle de recherche. Notre recherche en est une qui contribue, par l'entremise d'une étude de cas, à l'exploration du sujet du renouveau syndical.

Notre recherche examine si la participation de syndicats locaux à une campagne d'actions sociales contre la privatisation de l'eau (organisée par le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain) a des impacts sur les ressources de pouvoir de ces syndicats. La recherche observe si les syndicats québécois relèvent le défi de l'adaptation aux changements des milieux de travail dus à l'évolution de l'économie et de la politique via un syndicalisme de mouvement social.

La recherche des impacts d'une campagne du syndicalisme de mouvement social sur le renouveau syndical est pertinente puisqu'il n'y a presque aucun texte sur la situation canadienne (Conway, 2000) et il y en a encore moins à propos de la situation québécoise. D'après Lévesque et Murray (2002, 2003), le pouvoir syndical n'est pas prédéterminé, ce sont plutôt la disponibilité des ressources syndicales et leur mobilisation qui établiront le déclin ou non du syndicalisme. Selon cette conception du pouvoir syndical, il est alors pertinent d'examiner, en contexte québécois, les impacts d'un syndicalisme de mouvement social sur les ressources de pouvoir des syndicats locaux afin d'apprendre quelles sont les possibilités d'un renouveau syndical.

Au cours des prochaines pages, nous exposerons les fondements de la recherche que nous avons effectuée. Nous discuterons au premier chapitre de la problématique. Nous établirons d'abord l'état de la situation syndicale québécoise pour bien mettre en contexte la problématique. Celle-ci concerne le renouveau syndical, plus précisément le syndicalisme de mouvement social comme voie de renouveau pour les organisations syndicales. Par la suite, nous préciserons la visée et l'intérêt de la recherche. Nous terminerons ce chapitre en mentionnant notre question de recherche.

Le deuxième chapitre exposera la conception et la méthodologie qui ont été employées lors de notre étude de cas. En premier lieu, un cadre d'analyse offrira la conceptualisation des principales variables, soit la « participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional » et le « renouveau syndical ». Par la suite, l'opérationnalisation de ces variables et les hypothèses seront décrites. Nous exposerons également la méthodologie qui a été prévue pour obtenir les données à analyser (phase exploratoire, étude de cas, étude documentaire, type de recherche, présentations du conseil syndical régional et de la campagne d'actions sociales à l'étude).

Le troisième chapitre se concentrera sur l'historique de la coalition qui était à l'étude, soit la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Cette coalition a été mise sur pied par un conseil de travail et a mené une campagne d'actions sociales où il y a eu une participation de syndicats locaux. Nous mentionnerons les moments clés, les principales actions de même que le déclin et la renaissance fragmentaire de cette coalition.

Le quatrième chapitre présentera les situations des syndicats étudiés d'après les réponses obtenues lors des entretiens avec les représentants des syndicats locaux et les personnes clé qui ont participé à la campagne de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, de même que grâce à la documentation secondaire en notre possession. Nous détaillerons le cas des syndicats à tour de rôle afin de bien

saisir l'importance de chacune des variables au sein de chacun et leurs interactions.

Le cinquième chapitre analysera les syndicats en les comparant les uns aux autres, et ce, en lien avec nos hypothèses établies au chapitre deux afin de les confirmer ou de les infirmer. Puis nous présenterons certains constats qui sont ressortis au cours de nos analyses. Nous répondrons par la suite à nos questions de recherche et établirons des liens avec notre revue de littérature présentée au premier chapitre. Enfin, nous terminerons ce dernier chapitre par une discussion.

Enfin, la conclusion fera la synthèse de ce mémoire et verra à exposer les limites de notre recherche ainsi qu'à identifier les questions restées en suspens.

CHAPITRE I - Problématique

Ce premier chapitre présente la problématique de notre recherche. Plus précisément, les concepts de syndicalisme de mouvement social et de renouveau syndical y seront exposés puisque nous postulons que le renouveau des organisations syndicales surviendra par un syndicalisme de mouvement social (Wells, 1998; Eimer, 1999; Reynolds, 1999; Gallin, 2001).

Notre recherche porte sur un des moyens à la disposition des syndicats locaux pour élargir leur agenda et leurs actions, soit une participation à une campagne d'actions sociales, type de campagne qui fait partie du syndicalisme de mouvement social. Ce genre de campagne rassemble des organisations syndicales et communautaires ayant des objectifs sociaux communs qui visent les intérêts des citoyens en général (donc pas que les intérêts socioéconomiques des syndiqués). Le but était d'observer l'impact d'une telle participation sur le renouveau des syndicats locaux qui y ont participé. Tout cela s'est déroulé dans un contexte régional, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'une coalition et d'une campagne d'actions sociales mises sur pied par un conseil de travail (conseil syndical régional), lequel a incité ses syndicats locaux affiliés et d'autres organismes à y participer.

Mais tout d'abord, afin de bien saisir les enjeux en cours, nous indiquerons l'état de la situation syndicale au Québec. Ceci nous amènera à poser une question de recherche générale qui se précisera avec la problématique (établissement des principaux concepts, des objectifs et de la pertinence de la recherche), nous amenant ainsi à spécifier notre question de recherche.

1.1 – Situation québécoise actuelle

Aux débuts du syndicalisme, les gens se regroupaient afin de défendre leurs droits au travail, contre la discrimination et les mauvais traitements, en tant qu'êtres

humains. Bref, des droits humains et sociaux ont été défendus dès le départ. Par la suite, avec la reconnaissance légale des organisations syndicales, les droits économiques et professionnels des travailleurs ont commencé à primer sur la défense des droits humains et sociaux. Mais depuis quelques années, plusieurs auteurs s'entendent pour dire que les problèmes que vivent aujourd'hui les organisations syndicales pourraient être relevés si ces organisations se rapprochaient de leurs origines, soit d'effectuer des actions plus près des intérêts de la communauté. Autrement dit, il faut que les organisations syndicales aillent au-delà d'une conception étroite des intérêts de leurs membres dans une perspective de syndicalisme communautaire ou de mouvement social (« social movement unionism ») et non plus de syndicalisme d'affaires (« business unionism ») (Wells, 1998; Eimer, 1999; Reynolds, 1999; Gallin, 2001).

Depuis quelques années déjà, les syndicats québécois ont un défi à relever, soit celui de l'adaptation aux changements dans les milieux de travail dus à l'évolution de l'économie et de la politique. Depuis la fin des années 1970, les entreprises se sont mises à exiger des concessions de la part des syndicats (flexibilité des horaires et des tâches, réduction du nombre de postes, sous-traitance, etc.). Les entreprises se sont internationalisées et, de ce fait, la concurrence commerciale est devenue plus féroce. Pour y faire face, les entreprises (tant locales que transnationales) demandent à leurs employés d'être loyaux envers elles. Pendant ce temps, ces entreprises utilisent davantage de techniques de ressources humaines : elles rationalisent leurs effectifs, diminuent leurs coûts salariaux, rendent le travail atypique, se dotent de technologies plus flexibles et instaurent fréquemment des régimes de répression syndicale. Ainsi, les entreprises transnationales deviennent encore plus puissantes qu'auparavant parce qu'elles peuvent esquiver relativement facilement les demandes de la société civile en déplaçant leurs capitaux à un endroit moins exigeant (autre région, autre pays), lorsque cela leur est possible.

En même temps, l'emprise des entreprises sur les États s'accroît. Les gouvernements de ces États adoptent de plus en plus des politiques néolibérales, y compris le gouvernement québécois. Cela signifie qu'il y a déréglementation et privatisation, ce qui peut nuire aux droits des travailleurs tout en favorisant ceux des employeurs. Avec de telles politiques, les travailleurs voient souvent leur emploi devenir atypique (Bernier et al., 2003), moins bien rémunéré, non syndiqué, précaire et parfois même coupé. Les employeurs, eux, ont moins de lois et règlements auxquels se soumettre et peuvent ainsi diminuer leurs coûts et maximiser leur marge de profits. Cette idéologie néolibérale est d'ailleurs diffusée à travers les médias et le système scolaire, contribuant ainsi à la rendre davantage acceptable.

Pour survivre à tous ces assauts, les syndicats nord-américains font des concessions et établissent des partenariats de productivité (gestion de la qualité, travail en équipe, polyvalence des employés, heures de travail flexibles, innovations pour améliorer l'efficacité et la vitesse de production, etc.) avec les employeurs en échange de promesses de ces derniers sur la sécurité d'emploi des travailleurs. Les relations industrielles se fragmentent et se décentralisent (les mouvements de capitaux s'effectuent autrement plus facilement que les mouvements de travailleurs). Dû à la tertiarisation de l'emploi, les nouvelles unités d'accréditation dans le secteur des services privés sont généralement de taille moindre, rendant leur intégration difficile dans la structure organisationnelle des syndicats et risquant d'y provoquer un déficit (peu de cotisations pour une demande semblable de services) (Verge et Murray, 1991). Les employés ont de plus en plus peur de perdre leur emploi à cause des menaces de délocalisation de la production, de sous-traitance et d'impartition, et de diminution des effectifs. Le taux de syndicalisation stagne et la capacité d'organiser les travailleurs en un syndicat, le niveau d'activité de grèves et l'influence politique des syndicats déclinent (Rose et Chaison, 2001; Clawson et Clawson, 1999). Face à cela, la main-d'œuvre, plus diversifiée qu'auparavant (femmes, jeunes, communautés culturelles), voit parfois moins l'intérêt de se syndiquer ou de rester syndiquée,

focalise davantage sur les intérêts professionnels que sur ceux économiques et établit à l'occasion des associations parallèles qui semblent mieux répondre à leurs attentes que les organisations syndicales (Ex. : l'Association de défense des jeunes enseignants du Québec, voir à ce propos Brunelle, 2002, pp. 286-288).

Mais certains syndicats continuent de lutter, tentent de le faire à différents niveaux (international, national, provincial, régional et local), expérimentent de nouvelles tactiques et s'unissent à de nouveaux alliés, soit les mouvements sociaux, les organismes non gouvernementaux et la communauté. Cette lutte vise à réduire les inégalités qui existent au sein du marché du travail et à améliorer la démocratie et les droits des citoyens (Harvey, 2003; Gallin, 2001; Blyton et al., 2001; Lévesque et Murray, 2002, 2003; Wells, 1998; Clawson & Clawson, 1999). Le répertoire d'actions « revitalisé » des syndicats québécois est semblable à celui des syndicats étatsuniens. Ce répertoire comprend des actions traditionnelles, mais aussi de nouveaux types d'actions : la mobilisation active des travailleurs pour les faire confronter leurs employeurs; les préoccupations au sujet de la dignité au travail, justice, égalité et équité, en plus des habituelles revendications matérielles et monétaires; les « campagnes d'entreprise » où il y a interférence dans les relations de l'employeur avec ses investisseurs, clients, actionnaires et filiales; l'organisation des travailleurs par industrie ou par secteur d'activité au lieu que ce ne soit qu'établissement par établissement; l'utilisation d'actions directes et fréquentes; la pression faite auprès des élus pour qu'ils interviennent auprès des employeurs (lobby); les alliances avec la communauté et les groupes sociaux et religieux; l'utilisation des médias pour diffuser le message des organisations syndicales; la désobéissance civile; le contournement des institutions légales pour faciliter et accélérer le processus d'accréditation; l'utilisation de l'expertise des professionnels et universitaires; le boycott et le piquetage secondaires; l'intervention dans des réunions d'actionnaires; l'emploi de la méthode « bottom-up »; etc. (Vallée, 2003; Frundt, 1999; Cameron, 2000; Clawson et Clawson, 1999; Voss & Sherman, 2000; Eckstein, 2001).

Un des moyens pour faciliter l'organisation des travailleurs, pour soutenir des négociations difficiles, pour agir au niveau de la politique et pour établir des alliances avec la communauté est de rétablir les conseils de travail (ou conseils syndicaux régionaux). Si ces derniers existent depuis les origines du syndicalisme, ils ont perdu de leur pouvoir depuis la deuxième moitié du XX^e siècle. Il s'agirait donc de les « redynamiser », de leur redonner du pouvoir politique et économique d'après de nombreux auteurs (Rose et Chaison, 2001; Eimer, 1999; Wells, 1998; Reynolds, 1999; Cameron, 2000; Nissen, 2000; Nissen et Grenier, 2000; Gallin, 2001; Lévesque et Murray, 2002, 2003).

Les conseils de travail (CT) ou conseils syndicaux régionaux sont composés de syndicats locaux de différents secteurs d'activités qui se réunissent sur une base régionale selon leur affiliation à une centrale / fédération syndicale. Ces syndicats locaux participent aux assemblées générales du CT, y discutent de leurs problèmes, votent les actions à poser par le CT et contribuent financièrement au CT. Le CT comporte un bureau de direction élu par les membres (syndicats locaux) et un comité exécutif. À l'heure actuelle, les diverses missions des CT (plus particulièrement des conseils régionaux de la FTQ) sont le soutien lors des négociations et conflits des syndicats locaux; l'échange d'informations et de stratégies; l'offre de services communs aux syndicats locaux; la création et le développement de divers réseaux (par exemple pour les femmes, les jeunes, les retraités...); le travail avec des groupes communautaires; et la représentation des intérêts des syndicats locaux face aux autorités régionales (FTQ, 2001a; Eimer, 1999).

Aux États-Unis, l'équivalent des conseils de travail (ou conseils régionaux) sont les « Central Labor Councils » (CLC). Ces CLC sont des organisations syndicales régionales qui ont un effet mobilisant sur les travailleurs lorsqu'elles créent des alliances avec des organismes communautaires, sociaux et non gouvernementaux, pouvant ainsi entraîner un renouveau dans les organisations syndicales étatsuniennes.

À la lumière de cette perspective de la situation syndicale du Québec et d'ailleurs sur le continent nord-américain, il est possible de dire qu'un renouveau syndical pourrait être nécessaire. La question générale de notre recherche porte sur l'effet des alliances milieux de travail / milieux communautaires sur les organisations syndicales. Cette question qui a orienté les lectures pour approfondir la problématique est la suivante :

« Le syndicalisme de mouvement social peut-il être une source de renouveau pour les syndicats locaux québécois ? »

1.2 – Problématique

Face à un contexte de mondialisation et de politique néolibérale, plusieurs auteurs ont identifié des problèmes types des organisations syndicales au cours des dernières années. Un de ces problèmes est le type de personnes syndiquées. Traditionnellement et aujourd'hui encore, les syndiqués sont majoritairement des hommes, de la génération des « Baby Boomers », des Blancs, des hommes de métier travaillant dans des industries ou encore des fonctionnaires (Frundt, 1999; Cameron, 2000; Gallin, 2001; Rose et Chaison, 2001; Harvey, 2003; Nissen, 2000; Nissen et Grenier, 2000).

Un autre problème type est la façon d'organiser les gens en un syndicat. La méthode la plus utilisée est encore la méthode « top-down » : les grandes organisations syndicales font du recrutement chez les travailleurs (Frundt, 1999; Gallin, 2001; Nissen et Grenier, 2000; Nissen, 2000; Reynolds, 1999; Wells, 1998; Blyton et al., 2001; Cameron, 2000; Rose et Chaison, 2001; Lévesque et Murray, 2002, 2003).

Un troisième type de problème concerne le taux de syndicalisation. Ce taux est faible (aux États-Unis) ou stagnant (au Canada et au Québec) (Rose et Chaison, 2001).

Un des problèmes des organisations syndicales est leurs projets politiques ou autres : ils sont défensifs et réactifs (Reynolds, 1999; Eimer, 1999; Gallin, 2000; Nissen et Grenier, 2000; Nissen, 2000).

Enfin, un dernier problème type regarde les solidarités internes et externes des syndicats locaux. Ces solidarités sont fragiles (Lévesque et Murray, 2002, 2003).

Plusieurs de ces auteurs proposent des pistes de solution. Par exemple, il y a celle de syndiquer des travailleurs atypiques, des salariés du secteur des services privés, des femmes, des jeunes et des gens des communautés culturelles afin de diversifier le type de personnes syndiquées – ce sont d'ailleurs des personnes qui en ressentent le besoin. Certaines de ces personnes sont syndiquées, mais ce n'est pas le cas de la majorité. Il y aurait donc là un terrain à exploiter (Frundt, 1999; Cameron, 2000; Gallin, 2001; Rose et Chaison, 2001; Harvey, 2003; Nissen, 2000; Nissen et Grenier, 2000). Dans le même ordre d'idées, il y a des auteurs qui se sont intéressés au problème du champ d'application des lois du travail pour trouver des moyens d'inclure des travailleurs qui en sont actuellement exclus (Bernier et al., 2003).

Face au problème de l'organisation des gens en un syndicat, des auteurs proposent que ce ne soit pas que de la façon « top-down », mais aussi et surtout de la façon « bottom-up » qui soit utilisée. Concernant cette dernière méthode, Frundt (1999) dit qu'elle consiste en un « ...quiet leadership development and house visits, which prepare sufficient participants to request negotiations. Only at this point are widespread in-plant publicity and international attention beneficial. » (p. 89). Les travailleurs sont donc davantage impliqués dans leur propre organisation, alors que les instances supérieures des organisations syndicales sont plutôt perçues comme étant des conseillères qu'étant des dirigeantes. La méthode « bottom-up » est donc de mobiliser les gens, de faire participer les travailleurs à leur propre syndicalisation. Bref, que ce soit les travailleurs eux-mêmes qui prennent l'initiative d'aller rencontrer les organisations syndicales pour leur demander de

s'affilier à elles (Frundt, 1999; Gallin, 2001; Nissen et Grenier, 2000; Nissen, 2000; Reynolds, 1999; Wells, 1998; Blyton et al., 2001; Cameron, 2000; Rose et Chaison, 2001; Lévesque et Murray, 2002, 2003).

Rose et Chaison (2001) soulèvent le problème du taux de syndicalisation. Ces auteurs suggèrent de changer la façon d'organiser les gens : ils conseillent la méthode « bottom-up ». Ces deux auteurs proposent aussi de négocier collectivement par secteur d'activités et d'agir au plan politique en utilisant les partis politiques favorables aux travailleurs ou d'en créer.

Concernant l'aspect politique, il est aussi proposé de créer des alliances politiques, des partis politiques et / ou des projets politiques tels les « Living Wage Campaigns » qui existent aux États-Unis (Reynolds, 1999; Eimer, 1999; Gallin, 2000; Nissen et Grenier, 2000; Nissen, 2000).

Lévesque et Murray (2002, 2003) suggèrent la mobilisation des ressources de pouvoir des syndicats locaux. Ces ressources de pouvoir sont la création de stratégies proactives (ou de projets) et l'édification de solidarités internes (démocratie interne) et externes (réseaux et alliances) par des syndicats locaux.

Enfin, d'autres auteurs s'intéressent également aux ressources des syndicats (Eimer, 1999; Nissen, 2000; Rose et Chaison, 2001), aux structures internes et à la culture des syndicats (Nissen et Grenier, 2000).

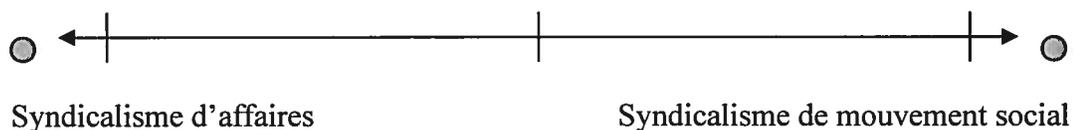
Face à ces problèmes de déclin du syndicalisme, les conseils de travail peuvent être une voie possible pour un renouveau syndical. Il faudrait qu'il y ait un passage d'un « syndicalisme d'affaires » (« business unionism ») à un « syndicalisme de mouvement social » (« social movement unionism ») (Wells, 1998; Eimer, 1999; Reynolds, 1999; Gallin, 2001). Ce syndicalisme de mouvement social est donc une voie de renouveau syndical.

Puisque nous postulons qu'une mobilisation des ressources de pouvoir (Lévesque et Murray, 2002, 2003) peut entraîner un renouveau syndical, notre sujet de recherche porte donc sur la combinaison de ces deux types de solutions potentielles : est-ce qu'un syndicalisme de mouvement social peut faciliter la mobilisation des ressources de pouvoir des syndicats locaux entraînant ainsi leur renouveau ? Par conséquent, ce sera ce type de syndicalisme que nous expliquerons au cours des prochaines pages, puis nous décrirons ce que nous entendons par renouveau syndical (mobilisation des ressources de pouvoir).

1.2.1 – Syndicalisme de mouvement social

Pour mieux comprendre la voie du renouveau syndical qu'est le syndicalisme de mouvement social, nous comparerons ce dernier au syndicalisme d'affaires. Il s'agit de deux types idéaux représentant les points opposés d'un continuum (voir figure 1). Par la suite, nous expliquerons les différents types de campagnes qui peuvent être menés dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social.

Figure 1 – Continuum du syndicalisme



1.2.1.1 – Syndicalisme d'affaires versus syndicalisme de mouvement social

A) Syndicalisme d'affaires

Le syndicalisme d'affaires est un idéal type de syndicalisme (voir figure 1). Il s'agit du modèle traditionnel où le syndicat veille à la gestion, à la promotion et à la défense des intérêts économiques et professionnels des membres. Les intérêts des membres concernent l'accès au travail, la protection du travail, les conditions d'exécution et la représentation collective (Murray et Verge, 1999). Le

syndicalisme d'affaires ne cherche pas à modifier le système, négocie au niveau de l'établissement, utilise des tactiques économiques et peut autant avoir une idéologie de coopération que de confrontation (quoique cette dernière est plus fréquente) (Murray, 2002). Il s'agit aussi d'un syndicalisme de services où chaque palier de la structure organisationnelle a un rôle qui lui est attribué. Le syndicat local négocie et gère quotidiennement la convention collective, s'occupe des griefs et mobilise ses membres. Au niveau régional, il y a de la formation qui est dispensée, un soutien est fourni lorsqu'une négociation est difficile et les syndicats locaux de divers secteurs peuvent se réunir pour échanger informations et stratégies. Au niveau sectoriel, c'est semblable, sauf qu'il s'agit de syndicats d'un même secteur d'activités économiques. Au niveau provincial, la centrale / fédération s'occupe de la politique, effectue des recherches, fournit des spécialistes, organise des sessions de formation, fait circuler l'information et les connaissances, et supervise l'organisation de nouveaux travailleurs (Frost, 2001). Au niveau du congrès national, l'ensemble des centrales / fédérations se réunissent pour discuter stratégies et politiques. Enfin, à l'échelon international, il s'agit d'affiliations par secteur d'activités économiques d'un niveau plus global qui effectuent de la recherche, fournissent l'aide de spécialistes, font de la politique, s'occupent de stratégies, et peuvent fournir un appui à l'organisation des travailleurs. La structure organisationnelle est donc généralement bureaucratisée. L'agenda politique, économique et social est assez limité : la préoccupation première est l'intérêt économique des membres et, parfois, sur une base plus large, les intérêts de la société civile. Souvent, la vision de ces syndicats n'est qu'à court terme, il n'y a pas de projet de développement à long terme qui est envisagé. Enfin, les niveaux régional, provincial, national et international sont en interaction avec des organismes bi, tri ou multipartites, ce qui n'est pas le cas des syndicats locaux (Murray & Verge, 1999).

B) Syndicalisme de mouvement social

Sur un continuum, le syndicalisme de mouvement social est l'idéal type opposé à celui du syndicalisme d'affaires (voir figure 1). Évidemment, il y a aussi diverses combinaisons possibles des caractéristiques des deux types idéaux. Le syndicalisme de mouvement social signifie créer des alliances durables entre les organisations syndicales et les mouvements sociaux, les organismes non-gouvernementaux (ONG) et / ou la communauté. Ces alliances contribuent à améliorer la coordination stratégique entre les différents paliers des organisations syndicales. Ce partenariat entre le milieu de travail et la communauté sert à créer et à développer une façon différente de concevoir et de gérer l'économie, c'est-à-dire une économie démocratique favorisant le développement social à long terme et contrant le pouvoir des entreprises transnationales et du néolibéralisme (Wells, 1998; Eimer, 1999; Reynolds, 1999; Zabin et Martin, 1999; Gallin, 2001; Lévesque et Murray, 2002, 2003) et en veillant aux conditions de vie tant des travailleurs que des citoyens (Murray et Verge, 1999; Murray, 2002). L'utilisation de tactiques politiques conflictuelles est fréquente (Murray, 2002). Dans la perspective du syndicalisme de mouvement social, il faut que les syndicats s'allient avec les groupes communautaires parce que, seuls, ils ne sont plus assez forts pour améliorer les conditions de vie et de travail des gens et pour améliorer les agendas social et politique (Wells, 1998; Reynolds, 1999; Gallin, 2001; Lévesque et Murray, 2002, 2003). Dans le même ordre d'idées, les organisations syndicales doivent alors travailler pour l'ensemble de la société et non seulement à la défense des intérêts propres de leurs membres, afin de se redonner un peu de pouvoir par l'entremise de ces coalitions. Les alliances et solidarités avec la communauté, les mouvements sociaux et les ONG semblent donc être très importantes pour redonner un nouvel essor au syndicalisme (Verge et Murray, 1991; Rose et Chaison, 2001; Eimer, 1999; Wells, 1998; Reynolds, 1999; Cameron, 2000; Nissen, 2000; Nissen et Grenier, 2000; Gallin, 2001; Lévesque et Murray, 2002, 2003).

Le syndicalisme de mouvement social est maintenant différencié du syndicalisme d'affaires. Il est alors possible de présenter plus en détail en quoi consiste le syndicalisme de mouvement social. Au cours des prochaines pages, nous exposerons les types de campagnes que peut mener un syndicalisme de mouvement social.

1.2.1.2 – Types de campagnes

Il s'agit ici des campagnes types qui peuvent être menées dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social, soit les campagnes d'organisation syndicale, de négociation, politiques et d'actions sociales. Nous identifierons divers aspects de celles-ci afin de les différencier.

A) Campagne d'organisation syndicale

Les campagnes d'organisation syndicale veillent à organiser / soutenir des travailleurs pour qu'ils puissent former un syndicat. Ces campagnes ne sont pas propres au syndicalisme de mouvement social évidemment, il y en a également qui sont menées sous la bannière du syndicalisme d'affaires. Mais la spécificité de ces campagnes d'organisation syndicale du syndicalisme de mouvement social relève de leurs méthodes et des travailleurs qui sont visés. Clawson et Clawson (1999) en disent ceci :

“Innovative organizing, emphasizing the use of rank-and-file intensive tactics, substantially increases union success; variants include union building, immigrant organizing, feminist approaches, and industry-wide non-National Labor Relations Board (or nonboard) organizing. The labor movement must also deal with participatory management or employee involvement programs, while experimenting with new forms, including occupational unionism, community organizing, and strengthened alliances with other social movements.” (p. 95).

Plusieurs auteurs mentionnent l'utilisation de méthodes non conventionnelles combinées à celles plus conventionnelles pour organiser et mobiliser des travailleurs (Vallée, 2003; Frundt, 1999; Cameron, 2000; Clawson et Clawson,

1999; Voss & Sherman, 2000; Eckstein, 2001). De ces méthodes moins conventionnelles, il y a l'organisation des travailleurs par industrie ou par secteur d'activité au lieu que ce ne soit qu'établissement par établissement et d'employer la méthode « bottom-up ». Dans les négociations, il y a les préoccupations de la part des syndiqués au sujet de la dignité, de la justice, de l'égalité et de l'équité en emploi, en plus des habituelles revendications matérielles et monétaires. Il y a comme autre méthode les « campagnes d'entreprise » où le syndicat fait interférence dans les relations de l'employeur avec ses investisseurs, actionnaires, filiales et clients ainsi que l'intervention dans des réunions d'actionnaires afin de faire entendre ses revendications. Une pression peut être faite auprès des élus (lobby) pour qu'ils interviennent auprès des employeurs en faveur des droits des travailleurs. Les syndicats peuvent créer des alliances avec la communauté et des groupes sociaux et religieux afin d'unir leurs forces. Ils ont aussi la possibilité d'utiliser des médias pour diffuser leur message et d'utiliser l'expertise des professionnels et universitaires pour appuyer leurs arguments. Les organisations syndicales ont également la possibilité d'utiliser des moyens de pression plus radicaux comme la désobéissance civile, le contournement des institutions légales pour faciliter et accélérer le processus d'accréditation ainsi que le boycott et le piquetage secondaires.

En plus de ces méthodes moins conventionnelles, ces campagnes d'organisation visent à syndiquer de nouveaux genres de travailleurs : femmes, jeunes, communautés culturelles, travailleurs atypiques et salariés du secteur des services privés. Ici encore, plusieurs auteurs s'accordent pour confirmer la présence d'un besoin de représentation chez ces employés qui, souvent, n'est pas comblé. Ces auteurs s'entendent pour dire que les organisations syndicales se doivent de faire l'effort d'organiser ces travailleurs, ce qui permettrait ainsi d'augmenter la proportion d'employés syndiqués (Verge et Murray, 1991; Cameron, 2000; Tremblay, 2002; Rose et Chaison, 2001; Verma et al., 2002; Bernier et al., 2003).

Afin de mieux comprendre l'exemple de la campagne d'organisation syndicale que nous allons donner, précisons d'abord qu'aux États-Unis, l'AFL-CIO a instauré le programme "Union Cities" vers le milieu des années 1990 comportant une stratégie en huit points :

"(a) make organizing a priority; (b) mobilize against antiunion employers; (c) build political power through community councils; (d) promote economic growth and protect communities; (e) provide economics education; (f) support the right to organize; (g) promote diversity; and (h) increase union membership." (Ness, 2001, p. 20).

Suite au succès mitigé de ce programme, l'AFL-CIO a lancé le projet de la "New Alliance" en 1999 (Ness, 2001, pp. 23-27). L'objectif de ce projet est la transformation des conseils de travail : "to transform the institutional basis of labor councils by pushing international affiliates and local unions to participate more fully in the revitalization of councils and state federations." (Ness, 2001, p. 27). Ainsi, les conseils de travail étatsuniens, les "Central Labor Councils", doivent supporter, encourager et participer activement à l'organisation de travailleurs.

Voici un exemple de campagne d'organisation syndicale du type syndicalisme de mouvement social d'après Eckstein (2001, pp. 139-142). Le United Auto Workers a commencé en 1999 à organiser des enseignants assistants, qui étaient des étudiants gradués, de l'Université de Washington. Face aux problèmes légaux pour organiser des salariés dans cet État et face à l'opposition de l'employeur, le syndicat a menacé en septembre 2000 de faire une grève pour que l'accréditation soit reconnue. L'ultimatum donné à l'employeur était le 5 décembre 2000. Le conseil de travail de la région, le King County Labor Council, a fait appel aux syndicats basés sur le campus (aucun n'était affilié au United Auto Workers). Ceux-ci ont fait passer le message à l'employeur que la vie pourrait devenir difficile sur le campus s'il ne reconnaissait pas le syndicat des enseignants assistants. En octobre 2000, un « rally » a été organisé, mais le syndicat continuait d'être ignoré par l'employeur. Le président régional de l'AFL-CIO de la région de Washington et le président du King County Labor Council ont alors rencontré des dirigeants politiques et le gouverneur de l'État. Il y a également eu une formation qui a été donnée à des enseignants assistants pour qu'ils deviennent capitaines de

piquetage. La presse s'est emparé du sujet des menaces de grève et de la session de formation qui en découlait. En guise de solidarité, les travailleurs du système de transport en commun ont averti les usagers du campus qu'ils ne pourraient garantir le service en cas de grève. Les étudiants activistes supportaient eux aussi le syndicat des enseignants assistants. La fin de semaine précédant la date limite de la grève, un accord a été trouvé, reconnaissant le United Auto Workers comme étant le représentant exclusif des enseignants assistants, et ce, avant qu'une loi sur la négociation collective ne soit adoptée dans l'État. Selon un organisateur du United Auto Workers, le rôle joué par le King County Labor Council et l'AFL-CIO de l'état de Washington dans la campagne d'organisation de travailleurs de l'Université de Washington a été d'une valeur inestimable.

Cet exemple démontre bien qu'une campagne d'organisation puisse être supportée par le conseil de travail de la région, par les autres niveaux de l'organisation syndicale et par la communauté, et ainsi obtenir les résultats escomptés.

B) Campagne de négociation

Les campagnes de négociation ne sont pas propres au syndicalisme de mouvement social. Le syndicalisme d'affaires prépare lui aussi des campagnes de négociation pour ses membres. Le syndicalisme de mouvement social y apporte par contre de nouvelles façons de faire. En effet, négocier une convention collective (qu'elle soit la première ou non) peut être difficile. Les alliances avec la communauté, les groupes sociaux et les organismes non gouvernementaux, les échanges d'informations, de connaissances et de stratégies, de même que la solidarité intra et intersyndicale sont des moyens de soutenir les luttes syndicales et de faciliter les négociations (Fruent, 1999; Cameron, 2000; FTQ, 2001a; Frost, 2001; Tremblay, 2002; CRMM, 2003d; Harvey, 2003; Conway, 2000).

De plus, le syndicalisme de mouvement social influence le contenu des conventions collectives. Le contenu se trouve à être négocié selon un agenda

élargi qui touche les intérêts des salariés en tant que citoyens en plus de leurs intérêts en tant que travailleurs (ces derniers sont des intérêts économiques et professionnels). Cet agenda élargi peut signifier de porter attention aux intérêts et besoins des membres parce qu'ils sont des femmes, des jeunes, des parents d'enfant(s), des personnes de communautés culturelles et religieuses diverses, et aux intérêts et besoins concernant les conditions de vie (Murray et Verge, 1999). Cela peut aussi impliquer de demander à l'entreprise d'inclure dans la convention collective la protection et le développement durable de l'environnement et un développement économique socialement responsable. Par exemple, tout cela peut se faire par la négociation de conventions communes aux filiales d'une même entreprise (Ex. : d'une entreprise transnationale) (Tremblay, 2002) ou par l'instauration de codes de conduite (Tremblay, 2002; Vallée, 2003). Cela peut aussi se réaliser par la mobilisation des membres en combattant l'individualisme par : des réseaux (Ex. : des réseaux de jeunes, de femmes), des formations, de la diffusion d'informations, des activités en lien avec la communauté, et des alliances (régionales et / ou internationales) (Tremblay, 2002).

Wells (1998) nous donne un exemple de campagne de négociation où il y a eu une convention collective de convenue grâce à la solidarité syndicale et communautaire. À une usine de Van Heusen au Guatemala, le syndicat a réussi à obtenir pour sa première convention collective la plupart de ses demandes : hausse significative des salaires, procédure de grève, protection contre la sous-traitance et protection contre la discrimination des superviseurs. "This victory is credited in important part to the International Textile, Garnment and Leathers Workers Federation (an ITS), UNITE, and a non-governmental organization, the U.S.-Guatemala Labor Education Project." (Wells, 1998, p. 501).

Ainsi, les efforts combinés du syndicat local, d'autres organisations syndicales et d'un organisme non gouvernemental ont permis de négocier une convention collective de façon solidaire dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social.

C) Campagne politique

Les campagnes politiques signifient pour un syndicat de s'impliquer dans la politique (locale ou à d'autres niveaux), de s'impliquer ou de fonder une coalition dont les objectifs sont politiques et / ou de s'impliquer ou de fonder un parti politique (Murray et Verge, 1999; Eimer, 1999; Reynolds, 1999; Conway, 2000; Rose et Chaison, 2001; FTQ, 2001a; Tremblay, 2002; Taylor et Mathers, 2002; Vallée, 2003; Harvey, 2003; Godard, 2003; CRMM, 2003d). Le syndicalisme d'affaires utilise lui aussi ce type de campagne pour faire valoir les intérêts économiques et professionnels des membres – et parfois pour la promotion et la défense des intérêts des travailleurs en général, non pas que des membres – auprès des instances politiques. Le syndicalisme de mouvement social fait de ces campagnes une occasion de faire valoir sur la scène politique non seulement les intérêts des travailleurs, mais aussi ceux des travailleurs en tant que citoyens. Pour cela, Rose et Chaison (2001, pp. 57-58) suggèrent d'allouer plus de ressources pour ce type de campagne, de continuer de mobiliser et d'impliquer les membres, de rechercher de nouvelles façons d'influencer les processus politiques, et d'agir en coalition avec d'autres groupes, et ce, de façon constante et non seulement ponctuelle.

Voici un exemple de campagne politique menée dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social. Il s'agit de campagnes menées par le Milwaukee County Labor Council aux États-Unis rapportées par Eimer (1999). Le Milwaukee County Labor Council, qui est affilié à la AFL-CIO, offre un exemple type de renouveau syndical par la voie d'une campagne politique :

“The Milwaukee County Labor Council has exploited his “supra-local” institutional position to create a labor/community coalition that has crafted and pursued an alternative economic development plan to address the interests of both union and non-union workers. It has also used its position to forge electoral coalitions designed to increase the political capacity of organized labor. Taken together, this activity marks a departure from traditional forms of “business unionism”, and constitutes a style of unionism that might be termed “social movement unionism”.” (Eimer, 1999, p. 63).

Selon Eimer (1999), les Central Labor Councils font face à certains problèmes (manque de ressources, d'un plan de développement économique et de capacité d'action politique). Eimer discute alors de projets lancés par le Milwaukee County Labor Council pour surmonter ces problèmes : entre autres le Milwaukee Area Electoral Coalition et le Progressive Milwaukee. Afin de rebâtir sa capacité politique indépendante, le Milwaukee County Labor Council a mis sur pied le Milwaukee Area Electoral Coalition en 1995 pour être en mesure d'établir un meilleur rapport entre les élections nationales et locales (Eimer, 1999, pp. 76-77). Cette coalition regroupe le Milwaukee County Labor Council, des syndicats affiliés à la AFL-CIO et d'autres qui n'y sont pas affiliés, et des organismes citoyens. Étant plusieurs organisations membres, les coûts et les ressources peuvent être partagés. Ainsi, le Milwaukee Area Electoral Coalition peut donner de l'information sur les candidats électoraux, expliquer les programmes électoraux, inciter les gens à aller voter, etc. La coalition se concentre sur des élections qui peuvent faire la différence, ce qui signifie souvent des élections locales où les syndiqués manquent d'information sur les candidats. En avril 1995,

“(…) MALEC (Milwaukee Area Electoral Coalition) targeted five school board races and won four. Their efforts consisted in a combination of mailings, phone calls, and door-to-door communications. (...) By developing its own infrastructure, MALEC is able to efficiently educate and mobilize tens of thousands of members in the Milwaukee area during every election cycle. This ability has forced the Democratic Party to deal with labor in a more serious fashion (...)” (Eimer, 1999, p. 77).

Le Progressive Milwaukee, lui, est un parti politique mineur qui permet au mouvement syndical de se dégager du Parti Démocratique (Eimer, 1999, pp. 77-78). Le Progressive Milwaukee est composé de syndicats, d'organismes communautaires, des droits civils, environnementaux, de femmes, de gens de couleur, etc. Le but avoué du Progressive Milwaukee, lors de sa création, était d'être un parti :

“...that would not be afraid to fight for jobs and justice. One that would not be afraid to demand basic human rights such as decent paying jobs, healthcare for all, and affordable housing. One that would not be afraid to defend the rights of women, people of color, and all working people. One that would fight for quality public schools, mass

transportation, and clean air and water” (Progressive Milwaukee, 1993).” (Eimer, 1999, p. 78).

Le Milwaukee Area Electoral Coalition et le Progressive Milwaukee du Milwaukee County Labor Council sont des exemples de campagnes politiques menées dans le cadre d’un syndicalisme de mouvement social parce qu’elles ont été conduites par le conseil de travail local, le Milwaukee County Labor Council, et par d’autres syndicats et organismes sociaux et communautaires. Tous les syndicats et organismes impliqués ont partagé leurs ressources afin d’atteindre leurs objectifs – objectifs qui dépassaient nettement une conception étroite des intérêts des syndiqués.

Par contre, une telle coalition n’est pas toujours facile à réaliser. En particulier, Conway (2000) précise que la survie peut être difficile pour les coalitions de gauche en politique. Conway a étudié le Metro (Toronto) Network for Social Justice, fondé en 1992 et qui a subi une crise interne en 1997. Il y a alors eu de nombreux conflits sur la vision, la stratégie et l’organisation à privilégier parce que les diverses organisations membres ne s’entendaient plus à ce sujet.

D) Campagne d’actions sociales

Pour réaliser une campagne d’actions sociales, il faut qu’un syndicat s’implique dans la communauté, qu’il s’implique ou fonde une coalition dont les objectifs sont sociaux et / ou qu’il s’implique dans des projets sociaux qui rejoignent les citoyens en général et non pas que leurs membres (Clawson et Clawson, 1999; Eimer, 1999; Cameron, 2000; Nissen, 2000; Nissen et Grenier, 2000; FTQ, 2001a; Tremblay, 2002; Taylor et Mathers, 2002, Verma et al., 2002; Lévesque et Murray, 2002, 2003; CRMM, 2003d; Harvey, 2003). Ce genre de campagne est déjà utilisé par le syndicalisme d’affaires, mais il l’est davantage avec le syndicalisme de mouvement social. Ce sont peut-être ces campagnes d’actions sociales qui donnent le plus d’originalité à ce dernier type de syndicalisme (en tant que type idéal). Elles permettent aux organisations syndicales de se faire valoir

auprès de la communauté, de se faire voir et entendre sur la scène publique par un éventail plus large de gens donnant ainsi la possibilité d'intéresser plus de travailleurs à devenir membres d'un syndicat. Ces campagnes permettent également de forger des liens intéressants avec des organisations communautaires, sociales et non gouvernementales qui, elles, pourront éventuellement appuyer des enjeux syndicaux. Par contre, il ne faut pas que ces solidarités entre le milieu de travail et la communauté ne soient que pragmatiques, utilitaristes et transitoires selon Rose et Chaison (2001). Il est préférable qu'elles deviennent stratégiques, viables à long terme, et ancrées dans les valeurs et les structures syndicales d'après ces auteurs.

Un exemple de campagnes d'actions sociales est celui des campagnes pour un "Living Wage", comme celles qui ont lieu aux États-Unis, soit des campagnes pour un « salaire décent ». Les campagnes axées sur une telle demande ont débuté durant les années 1990 en Californie et, depuis, elles se sont répandues un peu partout aux États-Unis. Malgré leurs différences d'un endroit à l'autre, leur principal but est "(...) to see that public money is not used to create or subsidize "working poverty" - sub-poverty level existence despite full-time, year-round work." (Nissen, 2000, p. 30). Il s'agit de coalitions de groupes syndicaux, religieux et communautaires qui demandent aux municipalités de donner un salaire décent à leurs employés qui sont à bas salaire, une assurance-santé à prix abordable, un programme de bien-être des employés, des vacances (qu'elles soient rémunérées ou non), la rétention des employés, la limitation des emplois à temps partiel, le respect des droits fondamentaux des travailleurs, des formations, la possibilité à la syndicalisation, le bannissement de la privatisation si cela signifie des salaires inférieurs, et / ou une compensation monétaire pour les employés dont les emplois sont impartis au privé. De plus, les mêmes revendications peuvent être formulées pour les employés des entreprises sous-contractantes à la municipalité qui devraient avoir le droit de conserver leur emploi même si leur entreprise perd son contrat avec la municipalité (Reynolds, 1999, 2001). Ainsi, le concept de base derrière ces campagnes pour un "Living Wage" est que la : "(...) tax payer money

should go to companies that support the community, not those that force workers to live in poverty.” (Reynolds, 1999, p. 65).

La campagne pour un salaire décent de Pittsburgh (exemple tiré de Reynolds, 2001, pp. 44-45) offre un exemple type des campagnes d’actions sociales. Cette campagne a débuté avec la proposition d’un projet de loi pour un salaire décent par un conseiller municipal. Une opposition s’est vite fait ressentir de la part de l’administration municipale et d’employeurs. Grâce à cela, des partisans au projet de loi se sont regroupés afin de bâtir autour de ce sujet un plan structuré et une organisation : la Western Pennsylvania Living Wage Campaign. Cette organisation s’est donné pour mission d’être un mouvement social se battant pour la justice économique. Les deux premières années de bataille ont servi à établir une base avant d’arriver à faire passer une loi pour un salaire décent. Cette organisation est composée de syndicats, d’institutions religieuses et d’organismes sociaux et communautaires. Elle désire supporter la syndicalisation des travailleurs, combattre la privatisation et la sous-traitance, préserver des standards pour les salaires, donner une éducation au public sur les changements économiques et sur le développement économique régional d’un point de vue alternatif. Pour ce faire, la coalition a formé des volontaires pour diriger des discussions dans les syndicats, les institutions religieuses, les institutions scolaires et le voisinage, et a tenté de former des leaders et des débats sur le développement économique.

Ainsi, une coalition milieux de travail / communauté a réussi à atteindre ses objectifs sociaux, soit de permettre aux travailleurs et à leur famille d’avoir un salaire décent, objectif qui ne touche pas que des syndiqués. Cette campagne a permis à la coalition et à ses membres de se faire entendre sur la place publique, d’intéresser des travailleurs à la syndicalisation, d’appuyer leur organisation, de forger des alliances syndicats-communauté, et ce, en ayant une vision stratégique à long terme.

Ce sont donc ces quatre types de campagnes – soit les campagnes d’organisation syndicale, de négociation, politiques et d’actions sociales – qui peuvent être menées dans le cadre d’un syndicalisme de mouvement social et qui le caractérise.

1.2.2 – Renouveau syndical

Le syndicalisme de mouvement social est possiblement une voie pour un renouveau syndical. Comme nous l’avons vu, ce type de syndicalisme apporte des éléments originaux et des pistes de solutions aux problèmes types que le syndicalisme vit depuis quelques années. Dans cette partie, nous cherchons à établir les composantes d’un renouveau syndical.

Un renouveau syndical devrait répondre au problème de la perte de pouvoir des syndicats locaux face à leur environnement. Le renouveau des syndicats locaux peut passer par divers moyens et un de ceux-là est la mobilisation de leurs ressources de pouvoir. Selon Lévesque et Murray (1998, 2002, 2003), ces ressources se caractérisent par la solidarité interne, la proactivité et la solidarité externe.

1.2.2.1 – Solidarité interne

La solidarité interne d’un syndicat local se constitue de plusieurs éléments, soit de la cohésion interne (Lévesque et Murray, 1998), de la sophistication des réseaux de communication interne (Lévesque, 2003) et de la participation des membres à la vie syndicale (Lévesque, 2003). Lévesque et Murray (2003) affirment

« que la démocratie [ou solidarité interne] n’a jamais été une ressource de pouvoir aussi importante. Pour faire face à la mondialisation économique, les syndicats sont appelés à être démocratiques puisque seule la démocratie permet l’émergence de diverses identités collectives, de nouvelles politiques syndicales et, ultimement, la cohésion du syndicat en tant qu’institution sur laquelle son pouvoir repose. » (p.164).

Ainsi, la solidarité interne peut amener un renouveau syndical par ce qu’elle permet d’améliorer le rapport de force face à l’employeur.

1.2.2.2 – Proactivité

La proactivité d'un syndicat local peut s'expliquer par la façon dont se déroulent les négociations collectives (Rose et Chaison, 2001), par sa capacité de proposer et de mettre en œuvre un projet (Lévesque, 2003) et par l'élargissement des stratégies qu'il utilise (Vallée, 2003; Frundt, 1999; Cameron, 2000; Clawson et Clawson, 1999).

« En ce sens, il ne s'agit pas d'épouser ni de s'opposer aux nouvelles formes d'organisation du travail, mais plutôt de mettre en avant un syndicalisme de proposition : de formuler des propositions syndicales autonomes qui reflètent les besoins des travailleurs dans leur milieu de travail et expriment leurs aspirations quant à la réalité de leurs emplois. » (Lévesque et Murray, 2003, p. 160).

Lévesque et Murray (2003) nous disent que les trois ressources de pouvoir sont liées les unes aux autres :

« ce n'est pas tant le contenu du projet du syndicat que son imbrication dans les aspirations des adhérents. [De plus], (...) le projet peut les inspirer quant aux possibilités d'action et, du même coup, soit transformer leurs aspirations, soit lui-même être transformé à travers le dialogue démocratique auprès des adhérents. (...) De façon similaire, l'adoption d'un nouveau projet ou de nouvelles alternatives pour les travailleurs est liée à la capacité du syndicat de développer des réseaux verticaux et horizontaux plus larges, [soit à sa solidarité externe]. » (p. 170).

Ainsi, la proactivité peut favoriser un renouveau syndical, car elle peut éviter par exemple la fermeture d'une entreprise menaçant de délocaliser la production en proposant des comités de productivité.

1.2.2.3 – Solidarité externe

La solidarité externe d'un syndicat local se compose des réseaux vertical, horizontal et non-syndical (Lévesque et Murray, 2002, 2003; Lévesque, 2003). Lévesque et Murray (2003) affirment que « [le] défi pour l'action syndicale est donc de construire des formes durables de solidarité externe qui permettent d'augmenter la capacité d'action du syndicat. » (p. 168). Ces deux auteurs mentionnent aussi que « les alliances externes dépendent beaucoup de la

démocratie, de la communication et de la participation interne. » (p. 170). Ainsi, la solidarité externe peut entraîner un renouveau syndical puisqu'elle peut par exemple contribuer à l'organisation de travailleurs à l'étranger par divers moyens de pressions et ainsi contribuer à contrer la course vers le bas dans les salaires due à la délocalisation. Enfin, Lévesque et Murray (2003) précisent

« que le renforcement du pouvoir syndical sur le plan de l'établissement dans le contexte mondial passe par l'amélioration simultanée [des] trois ressources de pouvoir. (...) Non seulement ces ressources de pouvoir syndical sont susceptibles d'être les clés pour assurer la voix des travailleurs dans l'économie internationale, mais elles peuvent contribuer à la transformation et à la revitalisation des syndicats d'établissement, [donc à leur renouveau]. » (p. 171).

La description des ressources de pouvoir des syndicats locaux que sont la solidarité interne, la proactivité et la solidarité externe vient terminer cette partie sur le renouveau syndical. Renouveau qui pourrait, rappelons le, être stimulé par un syndicalisme de mouvement social par l'entremise d'une campagne d'actions sociales par exemple. Ce type de syndicalisme est possiblement une voie de renouveau syndical puisqu'il établit des solidarités avec la communauté, favorisant peut-être ainsi la mobilisation des ressources de pouvoir des syndicats locaux. Ceci complète ainsi la problématique de la recherche.

1.3 – Objectif et pertinence de la recherche

Cette section vise à identifier la visée et l'intérêt de notre recherche sur le syndicalisme de mouvement social comme voie de renouveau syndical.

1.3.1 – Objectif

L'objectif de la recherche est de savoir si la participation de syndicats locaux à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil de travail (ou conseil régional) entraîne des impacts sur les ressources de pouvoir de ces syndicats locaux. Selon Lévesque et Murray (2002, 2003), les syndicats locaux ont tout

intérêt à renforcer leurs trois ressources de pouvoir afin d'essayer de restituer un rapport de forces entre des employeurs de plus en plus mondialisés et des États néolibéraux, d'un côté, et eux, de l'autre côté. Ces ressources de pouvoir sont la solidarité interne (démocratie interne), la capacité stratégique du syndicat local à élaborer et à mettre en œuvre un projet (proaction) et les réseaux de solidarité externe (réseaux d'expertise et d'alliance). D'après ces auteurs, la mobilisation simultanée de ces ressources de pouvoir peut entraîner des résultats positifs sur le plan des négociations et des campagnes. Rose et Chaison (2001) affirment, à leur tour, que l'organisation de nouveaux syndicats, les performances de négociation collective et l'influence politique des syndicats ont des conséquences sur le taux de syndicalisation, élément primordial pour un renouveau syndical.

Notre recherche vise donc à déterminer si les impacts d'une participation à une campagne d'actions sociales (dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social) organisée par un conseil de travail (CT) (ou conseil régional) contribue à un renouveau des syndicats locaux participants (membres de ce CT). Aux cours des prochains chapitres, nous identifierons les ressources syndicales susceptibles d'être stimulées par une telle participation et nous expliquerons la structuration du pouvoir et les capacités d'actions des syndicats locaux participants membres du CT. La recherche visait à examiner si les syndicats québécois relèvent le défi de l'adaptation aux changements des milieux de travail dus à l'évolution de l'économie et de la politique, via un syndicalisme de mouvement social.

1.3.2 – Pertinence

La recherche des impacts d'une campagne du syndicalisme de mouvement social sur le renouveau syndical est pertinente puisqu'il n'y a presque aucun texte sur la situation canadienne (Conway, 2000), et il y en a encore moins à propos de la situation québécoise. Il est évident que les niveaux de densité syndicale canadien et québécois, relativement stables pour l'instant, ne sont pas autant en difficulté que le niveau de densité syndicale étatsunien qui, lui, est en déclin (Rose et

Chaison, 2001; Verma et al., 2002; Godard, 2003). Mais des politiques néolibérales sont implantées au Canada anglais depuis quelques années déjà – il n’y a qu’à penser à l’Ontario et à la Colombie Britannique, et même au niveau fédéral – et au Québec, le gouvernement du Parti libéral accélère le processus depuis son investiture en avril 2003. Dans un tel contexte de libéralisation et de mondialisation, où l’emploi prolifère dans le secteur tertiaire, devient atypique (Bernier et al., 2003), avec une main-d’œuvre diversifiée, avec davantage de stratégies patronales en gestion des ressources humaines (Blyton et al., 2001) et antisyndicales, des négociations collectives décentralisées, des concessions sur les salaires et bénéfices faites par les travailleurs et leurs représentants, une identité davantage professionnelle qu’économique (Verge et Murray, 1991) ou encore une identité se définissant selon des caractéristiques personnelles provoquant une émergence d’associations parallèles (Brunelle, 2002), le niveau de densité syndicale québécois risque de diminuer au fil des prochaines années. Ce que Verge et Murray (1991) disent à ce propos est encore criant d’actualité :

« En effet, là où la syndicalisme est le plus présent, l’emploi se révèle stable ou, même, en déclin; là où le syndicalisme est beaucoup moins présent, l’emploi est en plein essor. Cette conjoncture mène à un effondrement des compétences syndicales traditionnelles. Elle provoque ainsi des réorientations importantes dans les stratégies de recrutement et une aggravation des conflits de compétence entre syndicats, et ce parfois à l’intérieur d’une même centrale. » (p. 19).

La conception du pouvoir syndical qu’ont Lévesque et Murray (2002) est la suivante :

“But if globalization is rightly associated with new constraints, such constraints do not automatically determine the outcomes of local union action. Union power remain indeterminate. The result is a question of the resources available to local union and employers, and the context in which they are mobilized. There is considerable evidence to suggest that union power does not automatically decrease. It depends on both resources and context.” (p. 44)

Ceci signifie que le pouvoir syndical n’est pas prédéterminé à décliner, mais plutôt que ce sont la disponibilité des ressources syndicales et leur mobilisation qui établiront le déclin ou non du syndicalisme. Selon cette conception du pouvoir

syndical, il est alors pertinent d'examiner, en contexte québécois, les impacts d'un syndicalisme de mouvement social sur les ressources de pouvoir des syndicats locaux afin d'apprendre quelles sont les possibilités d'un renouveau syndical.

1.4 – Question spécifique

Notre problématique et notre revue de littérature nous amènent à préciser la question générale posée au début de ce chapitre en une question spécifique. Le niveau d'analyse favorisé est celui des syndicats locaux membres d'un conseil de travail (ou conseil régional) afin d'examiner l'impact de leur participation directe dans des alliances avec les mouvements sociaux sur les ressources de pouvoir de ces syndicats locaux (Lévesque et Murray, 2002, 2003). Par participation directe, nous entendons une participation physique et non pas qu'un appui moral ou financier de la part des syndicats locaux. Les campagnes d'actions sociales sont le type de campagne privilégié dans notre étude, car elles sont des éléments du syndicalisme de mouvement social pertinents à analyser. Évidemment, les autres types de campagnes auraient pu être étudiés, mais les campagnes d'actions sociales apportent une bonne part d'originalité au syndicalisme de mouvement social. Elles donnent de la visibilité au mouvement syndical et l'occasion d'obtenir des appuis à leur cause de la part de leurs alliés (les mouvements sociaux). La question de recherche spécifique est donc celle-ci :

« Quels sont les impacts de la participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional sur le renouveau du syndicat local qui y a participé ? »

Ainsi, la situation syndicale québécoise a permis de mettre en contexte la problématique de notre recherche portant sur le syndicalisme de mouvement social comme voie de renouveau syndical – recherche justifiée par l'établissement des objectifs et de la pertinence, nous amenant à émettre notre question spécifique. Au cours du prochain chapitre, le cadre d'analyse (conceptualisation et

opérationnalisation des concepts, hypothèses) et la méthodologie (phase exploratoire, étude de cas, étude documentaire, type de recherche, présentations du conseil syndical régional et de la campagne d'actions sociales) seront formulés.

CHAPITRE II – Méthodologie

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons élaboré un cadre d'analyse. Celui-ci comprend la conceptualisation et l'opérationnalisation de nos variables ainsi que nos hypothèses. Nous avons également établi une méthodologie qui explique la phase exploratoire, l'étude de cas, l'étude documentaire, le type de recherche ainsi que le choix du conseil de travail et de la campagne d'actions sociales à étudier. Ce sont ce cadre d'analyse et cette méthodologie qui seront exposés au sein de ce deuxième chapitre.

2.1 – Cadre d'analyse

2.1.1 – Conceptualisation

L'essentiel de la recherche tourne autour de deux concepts, soit celui de la « participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional » et celui du « renouveau syndical ».

2.1.1.1 – Participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional

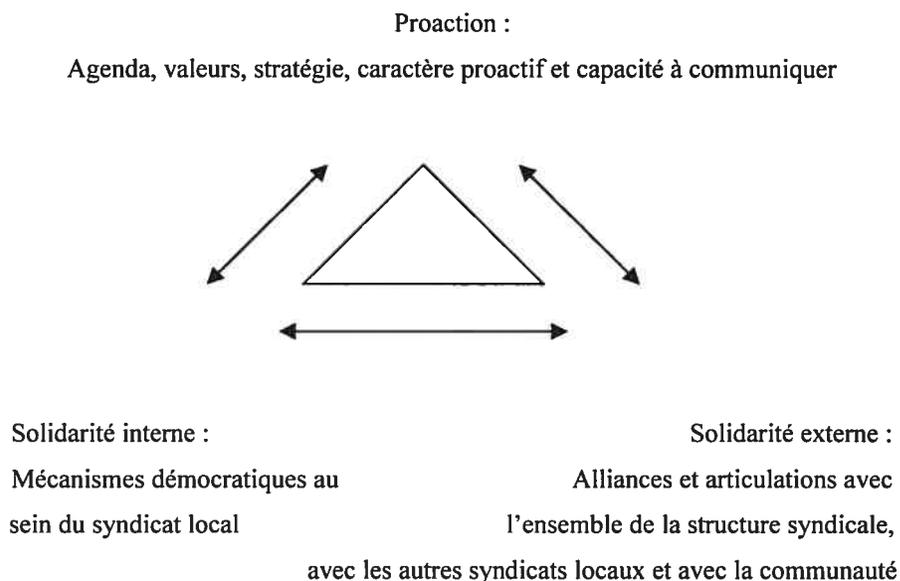
Pour réaliser une campagne d'actions sociales, il faut qu'un syndicat s'implique dans la communauté, qu'il s'implique ou fonde une coalition dont les objectifs sont sociaux et / ou qu'il s'implique dans des projets sociaux qui rejoignent les citoyens en général et non pas que leurs membres (Clawson et Clawson, 1999; Eimer, 1999; Cameron, 2000; Nissen, 2000; Nissen et Grenier, 2000; FTQ, 2001a; Tremblay, 2002; Taylor et Mathers, 2002, Verma et al., 2002; Lévesque et Murray, 2002, 2003; CRMM, 2003d; Harvey, 2003). Nous avons mis l'attention sur l'implication de syndicats locaux dans une coalition milieu de travail / milieu communautaire qui mène une campagne d'actions sociales (dont les objectifs

rejoignent les citoyens en général) organisée par un conseil régional (auquel sont membres les syndicats locaux). Ce genre de coalition a fait l'objet de notre attention, car c'est avec ce type de coalition que les organisations syndicales ont le plus de chances de créer des liens avec les mouvements sociaux.

2.1.1.2 – Renouveau syndical

Il peut y avoir un renouveau syndical, partiel ou total, lorsque les ressources de pouvoir sont stimulées et mobilisées.

Figure 2 – Ressources de pouvoir des syndicats locaux



Source : Lévesque et Murray, 2002, page 46 et Lévesque et Murray, 2003, page 157.

Ces ressources de pouvoir, telles qu'illustrées dans la figure 2, sont la solidarité interne, la proactivité et la solidarité externe (Lévesque et Murray, 2002, 2003). Les syndicats locaux ont un meilleur rapport de forces lorsqu'ils mobilisent de façon simultanée ces trois ressources de pouvoir (Lévesque et Murray, 2002, 2003).

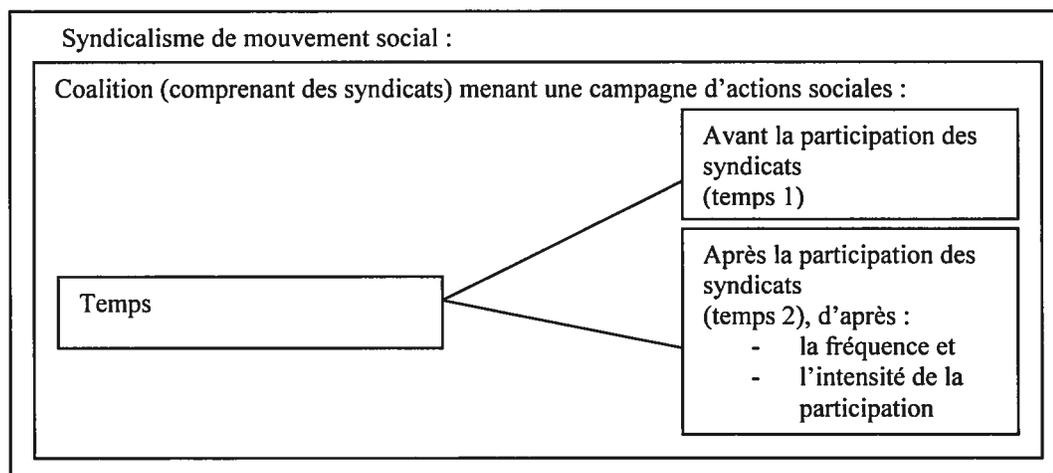
2.1.2 – Opérationnalisation

Nous allons opérationnaliser dans cette partie la participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional, en tant que variable indépendante, et le renouveau syndical, en tant que variable dépendante. De même, nous allons y identifier et opérationnaliser les variables intermédiaires.

2.1.2.1 – Variable indépendante

La participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional est la variable indépendante à l'étude dans notre recherche. Cette variable est un peu spéciale, elle n'est pas traditionnelle, car il s'agit d'examiner les impacts d'une participation tel que nous le voyons dans la figure 3.

Figure 3 – Opérationnalisation de la variable indépendante : La participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional



Ceci signifie qu'il faudra analyser ce qui a changé au sein d'un syndicat local après une telle participation, c'est-à-dire comparer le « avant » (temps 1) et le « après » (temps 2). Ceci permettra de mieux cerner quelles ressources de pouvoir

de la variable dépendante peuvent varier dans le temps. Il ne s'agira donc pas de comparer différents conseils régionaux, mais bien de regarder l'évolution dans le temps des ressources de pouvoir de syndicats locaux affiliés à un conseil de travail (ou conseil syndical régional). Il faudra également tenir compte dans l'analyse que les ressources de pouvoir peuvent varier d'après la fréquence et l'intensité de la participation des syndicats locaux à la campagne d'actions sociales. La fréquence de participation vise à mesurer le nombre de fois qu'un syndicat local a pu participer à la coalition qui a mené la campagne (de nulle à constante). Alors que l'intensité vise à vérifier la profondeur de l'engagement, c'est-à-dire la nature des actions posées par un syndicat local en lien avec la coalition (allant du paiement du membership à la participation aux réunions de la coalition, en passant par la vente de macarons et la présence aux manifestations organisées par la coalition) et posées par qui (partant d'une seule personne de l'exécutif jusqu'à l'ensemble de l'exécutif et des membres). Il est à noter que cette précision de fréquence et d'intensité ne relève pas de la littérature, mais cherche à nous permettre de capter les variations importantes de la participation d'un syndicat à une campagne d'actions sociales.

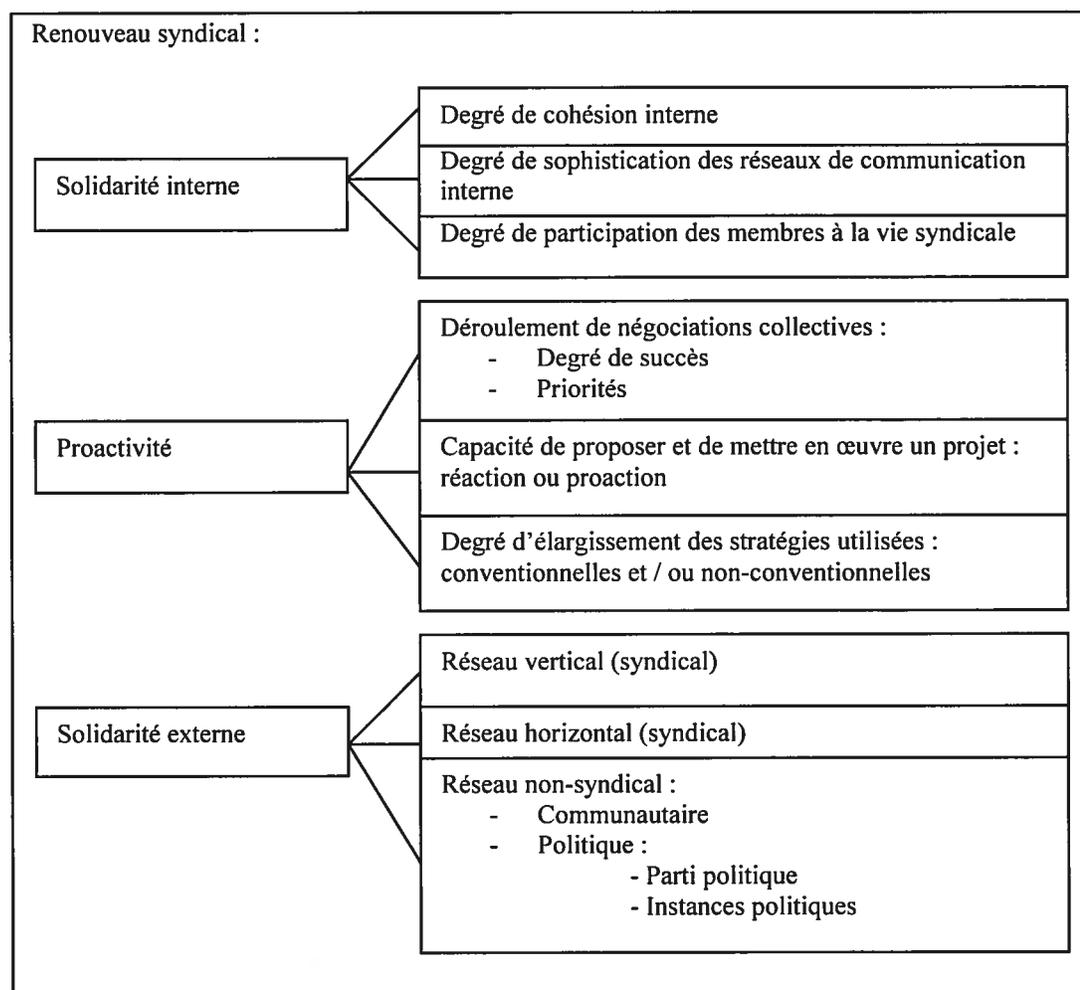
2.1.2.2 – Variable dépendante

Le renouveau syndical est la variable dépendante qui est à l'étude. Lévesque et Murray (2002, 2003) affirment que les syndicats locaux ont trois ressources de pouvoir à leur disposition qu'ils doivent mobiliser. La variable du renouveau syndical s'inspire donc en bonne partie de cette théorie et se compose de la solidarité interne, de la proactivité et de la solidarité externe, tel qu'illustré dans la figure 4.

La solidarité interne se constitue du degré de cohésion interne (Lévesque et Murray, 1998), du degré de sophistication des réseaux de communication interne (Lévesque, 2003) et du degré de participation des membres à la vie syndicale (Lévesque, 2003). Le degré de cohésion interne vise à examiner si les syndiqués

s'identifient aux objectifs et à l'idéologie de leur syndicat local. Le degré de sophistication des réseaux de communication interne sert à évaluer le transfert de connaissances et d'informations qui existe au sein du syndicat local, par exemple par la publication d'un journal syndical et les cours qui y sont offerts. Le degré de participation à la vie syndicale sert à sonder la participation des membres aux réunions, aux élections syndicales, et aux grèves, manifestations et autres événements.

Figure 4 – Opérationnalisation de la variable dépendante : Le renouveau syndical



La proactivité peut s'expliquer par le déroulement des négociations collectives (Rose et Chaison, 2001), par la capacité de proposer et de mettre en œuvre un projet (Lévesque, 2003) et par le degré d'élargissement des stratégies utilisées (Vallée, 2003; Frundt, 1999; Cameron, 2000; Clawson et Clawson, 1999). Le déroulement des négociations collectives sert à évaluer le degré de succès remporté et les sujets qui ont la priorité lors des négociations. La capacité de proposer et de mettre en œuvre un projet examine si les syndicats locaux sont réactifs ou proactifs face aux propositions patronales. Enfin, le degré d'élargissement des stratégies utilisées observe à quel point les syndicats locaux utilisent des stratégies non-conventionnelles à comparer de celles plus conventionnelles. Les stratégies non-conventionnelles sont l'utilisation de l'expertise des professionnels et universitaires, l'intervention dans des assemblées d'actionnaires, la mobilisation des travailleurs, les efforts d'organisation par industrie ou par secteur économique, le boycott et le piquetage secondaires, l'utilisation des médias pour faire connaître le message syndical, et l'emploi de la méthode « bottom-up » (Vallée, 2003; Frundt, 1999; Cameron, 2000; Clawson et Clawson, 1999; Eckstein, 2001). Le répertoire de stratégies non-conventionnelles comprend aussi : les préoccupations au sujet de la dignité au travail et de la justice, égalité et équité, en plus des habituelles requêtes matérielles et monétaires; les « campagnes d'entreprise » où il y a interférence dans les relations de l'employeur avec ses investisseurs, clients, actionnaires et filiales; l'utilisation d'actions directes et fréquentes; la pression faite auprès des élus pour qu'ils interviennent auprès des employeurs; la désobéissance civile; le contournement des institutions légales pour faciliter et accélérer le processus d'accréditation; etc. (Voss & Sherman, 2000, pp. 311-312).

Enfin, la solidarité externe se compose des réseaux vertical, horizontal et non-syndical (Lévesque et Murray, 2002, 2003; Lévesque, 2003). Le réseau vertical étudie les liens qui existent entre un syndicat local et les autres niveaux de l'organisation syndicale (niveaux régional, provincial, national et international), alors que le réseau horizontal analyse les liens existant entre divers syndicats

locaux (du même secteur économique ou non). Le réseau non-syndical observe toute alliance possible avec des organisations communautaires et politiques (y compris la création d'un parti ou d'une coalition politique, et la présence active dans des instances politiques (Reynolds, 1999; Eimer, 1999; Gallin, 2000; Nissen et Grenier, 2000; Nissen, 2000)).

Ces trois ressources de pouvoir que sont la solidarité interne, la proactivité et la solidarité externe donnent un meilleur rapport de forces lorsqu'elles sont mobilisées simultanément d'après Lévesque et Murray (2002, 2003). Mais d'après les lectures dont nous avons pris connaissance et qui ont été exposées dans la problématique (chapitre premier), il ne faut pas s'attendre à ce que la participation à une campagne d'actions sociales stimule de façon automatique les ressources de pouvoir des syndicats locaux. Il peut arriver qu'il y ait des éléments modérateurs, d'où la présentation des variables intermédiaires suivantes.

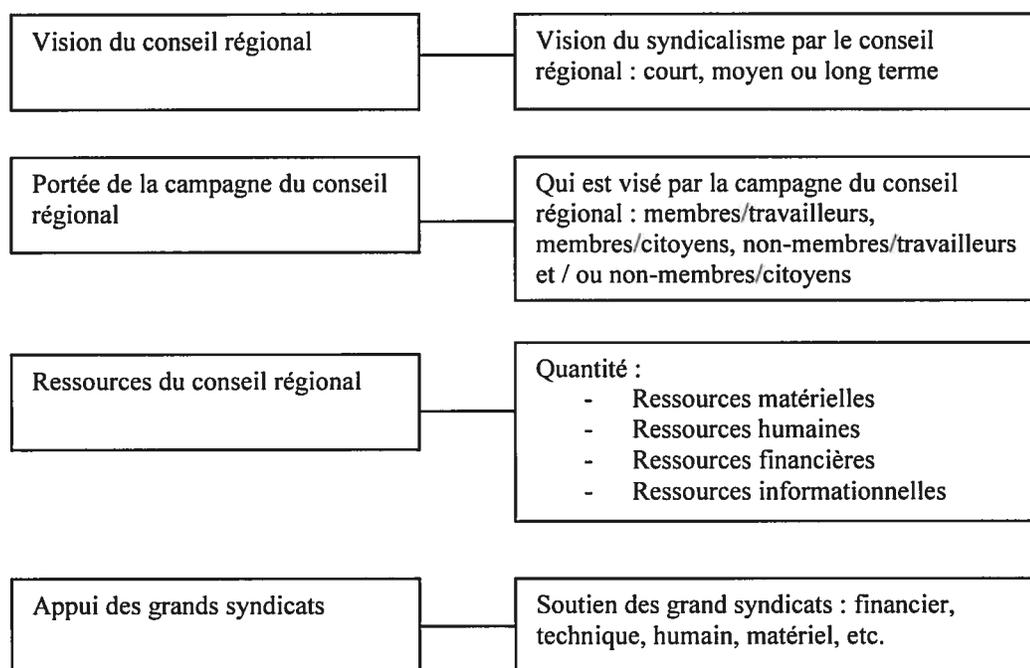
2.1.2.3 – Variables intermédiaires

Certaines variables viennent s'immiscer entre les variables indépendante (VI) et dépendante (VD) et ainsi modifier leur relation. Ces variables intermédiaires peuvent être modératrices (VM), car elles peuvent modérer l'influence que peut avoir la VI (la participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional) sur la VD (le renouveau syndical). La « vision du conseil régional », la « portée de la campagne du conseil régional », les « ressources du conseil régional » et l'« appui des grands syndicats » sont donc les quatre variables intermédiaires qui interviennent dans notre étude, comme il est possible de le voir dans la figure 5.

La vision qu'a le conseil syndical régional du syndicalisme (vision à court, moyen ou long terme) peut influencer la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante. Par exemple, Reynolds (2001) affirme qu'aux États-Unis, les coalitions qui visent le long terme lors des campagnes « Living Wage » et pour

lesquelles ce genre de campagne est un élément central de leurs activités ont de meilleures chances de survie et d'avoir des impacts plus importants. Un conseil régional qui a une vision à court terme peut donc voir la participation de ses syndicats locaux à une campagne d'actions sociales avoir moins d'impact sur leurs ressources de pouvoir.

Figure 5 – Opérationnalisation des variables intermédiaires : La vision du conseil régional, la portée de la campagne du conseil régional, les ressources du conseil régional et l'appui des grands syndicats



La portée de la campagne du conseil régional, la deuxième variable modératrice, peut influencer la relation entre les variables indépendante et dépendante. Il s'agit d'apprendre qui est visé par la campagne du conseil régional, c'est-à-dire les membres en tant que travailleurs ou en tant que citoyens, et / ou les non-membres (qu'ils soient syndiqués ou non) en tant que travailleurs ou en tant que citoyens. Plus la portée de la campagne est petite, par exemple une campagne qui ne vise que les syndiqués en tant que travailleurs, moins les ressources de pouvoir des syndicats locaux ont de chances d'être stimulées. Cela ne contribuerait pas à

améliorer leur visibilité sur la scène publique, point important selon Reynolds (2001), soit celui d'organiser un débat autour de la campagne qui soit public.

Les ressources du conseil régional, en tant que variable modératrice, peuvent intervenir dans la relation entre les variables indépendante et dépendante. Nous allons examiner si les ressources matérielles, humaines, financières et informationnelles du conseil régional sont suffisantes pour réaliser la campagne d'actions sociales. Eimer (1999) affirme que les Central Labor Councils étatsuniens manquent de ressources. Si tel est le cas du conseil régional à l'étude, cela pourrait avoir comme résultat que la campagne d'actions sociales ne puisse être menée aussi bien qu'elle le pourrait et, conséquemment, que les ressources de pouvoirs des syndicats locaux ne puissent être pleinement stimulées.

Enfin, l'appui des grands syndicats (ex. : SCFP) auxquels sont aussi affiliés des syndicats locaux peut intervenir dans la relation entre la variable indépendante et celle dépendante. Par exemple, si le conseil régional manque de ressources, peut-être le grand syndicat peut-il en fournir à la coalition. Dans l'éventualité du soutien de la part des grands syndicats, peut-être que la campagne pourrait être menée jusqu'à terme par la coalition et peut-être que les syndicats locaux auraient plus de faciliter à y participer.

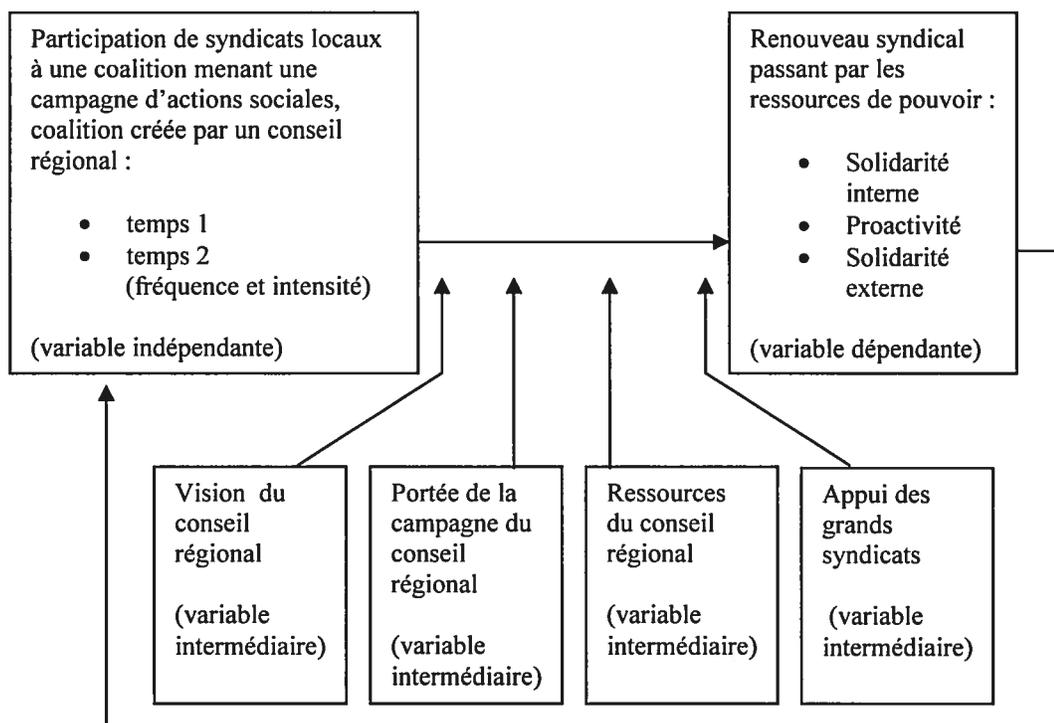
Mais il faut reconnaître ici une limite de notre recherche. L'effet des variables intermédiaires – la vision du conseil régional, la portée de la campagne du conseil régional, les ressources du conseil régional et l'appui des grands syndicats – pourrait être mieux étudié si plusieurs conseils régionaux menant des campagnes d'actions sociales étaient comparés. Tel n'est pas le cas. Il faut toutefois tenir compte de ces variables même si leurs effets ne peuvent être comparés d'un conseil régional à un autre. De même, l'étude de plusieurs campagnes d'actions sociales auraient permis de faire des comparaisons intéressantes. Ou encore une étude qui aurait confronté une campagne d'actions sociales à un autre type de campagne (d'organisation, de négociation, politique) aurait pu mieux faire

ressortir les impacts de chacune sur les ressources de pouvoir des syndicats locaux. Mais l'étude d'une seule campagne d'actions sociales menée par une coalition créée par un conseil régional s'avère également intéressante puisque cela nous permettra d'approfondir l'analyse de ce cas.

2.1.3 – Hypothèses

Maintenant que nos concepts ont été présentés, il est possible de poser nos hypothèses. Ce sont celles-ci que nous avons examinées au cours de notre recherche. Ces hypothèses viennent établir quelles sont les relations entre les variables à l'étude illustrées dans la figure 6.

Figure 6 – Relations entre les variables



Toutefois, il faut préciser que l'étude comporte quelques autres limites. Par exemple, il n'y a que les syndicats locaux ayant participé à une campagne d'actions sociales qui sont étudiés alors qu'il aurait pu être pertinent de les

comparer à ceux qui n'y ont pas pris part. Il s'agit donc de syndicats locaux qui ont eu une participation directe, soit une participation physique, un engagement plus profond que de seulement de payer une cotisation de membership ou de donner leur appui moral à la création de la coalition (comme de vendre des macarons, d'aller aux réunions, etc.). De plus, il s'agira d'une étude appliquée qualitative qui se veut une recherche exploratoire sur le processus de participation, cela faisant en sorte que les hypothèses peuvent sembler fragiles.

Voici les hypothèses :

Hypothèse principale : « La participation fréquente et intense d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social permet un renouveau de ce syndicat local (membre de ce conseil régional) par la stimulation de ses ressources de pouvoir. »

Ce renouveau passe par une amélioration partielle ou totale des ressources de pouvoir des syndicats locaux que sont la solidarité interne, la proactivité et la solidarité externe (Lévesque et Murray, 2002, 2003). Une telle participation peut stimuler les ressources de pouvoir parce qu'elle peut mobiliser les travailleurs (solidarité interne), parce qu'elle peut inspirer des projets originaux (proaction) et parce qu'elle favorise les alliances avec des organismes sociaux et communautaires (solidarité externe). Et plus cette participation est fréquente et intense, plus elle a de chances d'avoir des répercussions positives sur les ressources de pouvoir des syndicats locaux participants, donc sur leur renouveau.

Sous-hypothèse 1 : « La participation fréquente et intense d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social permet de renforcer la solidarité interne de ce syndicat local (membre de ce conseil régional) qui y a participé. »

Pour que la solidarité interne soit renforcée, il faut une forte cohésion interne, une grande sophistication des réseaux de communication interne et une grande participation des membres à la vie syndicale. Une grande participation (fréquente et intense) à une campagne d'actions sociales peut se poursuivre au sein même du syndicat local. Par une plus grande participation des membres à la vie syndicale, via l'entremise de la campagne d'actions sociales, cela peut consolider l'identification des membres à l'idéologie de leur syndicat. Et puisqu'une campagne d'actions sociales exige un bon réseau de communication, cela peut se répercuter sur le réseau de communication des syndicats locaux.

Sous-hypothèse 2 : « La participation fréquente et intense d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social permet de renforcer la proactivité de syndicat local (membre de ce conseil régional) qui y a participé. »

Il devrait y avoir plus de succès lors des négociations collectives pour des priorités qui devraient être davantage tournées vers les préoccupations des travailleurs en tant que citoyens. Les projets proposés devraient être plus proactifs. Et les stratégies utilisées devraient combiner des stratégies conventionnelles à d'autres qui le sont moins. Le tout contribuant à améliorer la proactivité des syndicats locaux. La participation fréquente et intense à une campagne d'actions sociale devrait ouvrir la possibilité d'un agenda plus élargi (priorités), faciliter la proposition de projets (proaction) et l'utilisation de nouveaux moyens (stratégies) et ainsi favoriser les gains (succès) dans les négociations de conventions collectives.

Sous-hypothèse 3 : « La participation fréquente et intense d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social permet de renforcer la

solidarité externe de ce syndicat local (membre de ce conseil régional) qui y a participé. »

Ceci pourrait se réaliser par l'agrandissement des réseaux vertical, horizontal et non-syndical. Une telle participation (fréquente et intense) suscite la création de liens « bottom-up » et « top-down » (réseau vertical). Elle permet aussi de créer des liens avec des organisations communautaires et peut-être même politiques (réseau non-syndical). Et parce que la participation s'effectue avec le conseil régional, cela met en contact les syndicats locaux les uns avec les autres (réseau horizontal).

Sous-hypothèse 4 : « Une vision à long terme du syndicalisme de la part du conseil régional qui a organisé la campagne contribue favorablement à un renouveau des syndicats locaux (membres de ce conseil régional) qui ont participé à cette campagne. »

Si le conseil syndical régional (qui a contribué à créer la coalition organisatrice de la campagne) a comme intention de créer des alliances durables avec des organismes communautaires, sociaux et non gouvernementaux, si le conseil régional a une vision à long terme du syndicalisme, cela favorisera un renouveau syndical chez les syndicats locaux (membres de ce conseil régional) qui sont à l'étude. Comme le démontre Reynolds (2001), les coalitions qui visent le long terme lors des campagnes et pour lesquelles ces campagnes sont des éléments centraux de leurs activités, ces coalitions ont de meilleures chances de survie et d'avoir des impacts plus importants sur leur environnement.

Sous-hypothèse 5 : « Que le conseil régional qui a organisé la campagne ait un agenda élargi contribue favorablement à un renouveau des syndicats locaux (membres de ce conseil régional) qui ont participé à cette campagne. »

Si le conseil régional organise une campagne dont la portée vise non seulement les intérêts des membres comme travailleurs, mais aussi les intérêts des membres comme citoyens et les intérêts des non-membres comme citoyens et comme travailleurs, cela favorisera un renouveau syndical chez les syndicats locaux qui sont à l'étude. Car plus la portée d'une campagne est large, plus cela a de chances d'améliorer la visibilité des organisations syndicales sur la scène publique et de susciter un débat public (Reynolds, 2001).

Sous-hypothèse 6 : « Une insuffisance de ressources du conseil régional qui a organisé la campagne contribue défavorablement à un renouveau des syndicats locaux (membres de ce conseil régional) qui ont participé à cette campagne. »

Si les ressources (matérielles, humaines, financières et informationnelles) du conseil régional sont insuffisantes et / ou inaccessibles, cela défavorisera un renouveau syndical chez les syndicats locaux (membres de ce conseil régional) qui sont à l'étude. Si tel est le cas, le conseil régional ne pourra pas répondre à tous les besoins ni satisfaire toutes les demandes. Cela aura pour conséquence qu'il y aura moins d'impacts qui découleront de la campagne d'actions sociales sur les ressources de pouvoir des syndicats locaux.

Sous-hypothèse 7 : « Un appui de la part des grands syndicats à la campagne organisée par le conseil régional contribue favorablement à un renouveau des syndicats locaux (membres de ces grands syndicats) qui ont participé à cette campagne. »

Si les ressources du conseil régional sont insuffisantes et / ou inaccessibles, peut-être les grands syndicats pourront-ils aider la coalition à mener à terme la campagne d'actions sociales. Et même si le conseil régional ne manque pas de ressources, un soutien (financier, humain, technique, matériel, etc.) de la part des grands syndicats ne peut qu'aider la coalition. Cela peut donc avoir pour

conséquence que la participation de syndicats locaux (qui sont à l'étude) au sein d'une coalition qui ne manque pas de ressources aura des répercussions positives sur leurs ressources de pouvoir et leur renouveau.

Sous-hypothèse 8 : « Si les ressources de pouvoir des syndicats locaux qui ont participé à la campagne instiguée par leur conseil régional sont renforcées, cela aura pour effet d'inciter ces syndicats locaux à participer à davantage de campagnes d'actions sociales organisées par leur conseil régional. »

Si leur participation initiale a des retombées positives, c'est-à-dire qu'elle renforce leurs ressources de pouvoir, les syndicats locaux qui sont à l'étude y verront des avantages. Cela aura pour effet de les encourager à participer à d'autres campagnes d'actions sociales organisées par leur conseil régional.

D'après les définitions des concepts présentées précédemment, rappelons brièvement à l'aide de le tableau I l'opérationnalisation que nous en avons fait avant d'en arriver à la méthodologie adoptée pour réaliser notre recherche.

Tableau I – Rappel synoptique de l'opérationnalisation

A – Variable indépendante

1. Participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional
1.1 Temps (avant versus après)
1.1.1 Fréquence
1.1.1.1 Nombre de participation
1.1.2 Intensité
1.1.2.1 Faible (1 seule personne ayant participé à 1 seule activité), moyenne (quelques personnes et / ou quelques activités) ou élevée (plusieurs personnes à plusieurs activités)

B- Variable dépendante

2. Renouveau syndical

2.1 Solidarité interne

2.1.1 Degré de cohésion interne

2.1.1.1 Rapprochement, même degré ou éloignement des membres de leur exécutif

2.1.2 Degré de sophistication des réseaux de communication interne

2.1.2.1 Amélioration, même degré ou détérioration de la communication entre l'exécutif et les membres

2.1.2.2 Présence ou absence d'un moyen de communication (journal syndical, site Internet)

2.1.3 Degré de participation des membres à la vie syndicale

2.1.3.1 Accroissement, même degré ou diminution de la participation aux activités habituelles du syndicat

2.2 Proactivité

2.2.1 Déroulement des négociations

2.2.1.1 Degré de succès

2.2.1.2 Priorités

2.2.2 Capacité de proposer et de mettre en œuvre un projet

2.2.2.1 Réaction ou proaction

2.2.3 Degré d'élargissement des stratégies utilisées

2.2.3.1 Stratégies conventionnelles et / ou non-conventionnelles

2.3 Solidarité externe

2.3.1 Réseau vertical (syndical)

2.3.1.1 Amélioration, même degré ou détérioration des relations avec les autres niveaux de l'organisation syndicale

2.3.2 Réseau horizontal (syndical)

2.3.2.1 Amélioration, même degré ou détérioration des relations avec les autres syndicats locaux

2.3.3 Réseau non-syndical

2.3.3.1 Amélioration, même degré ou détérioration des relations avec les groupes communautaires

2.3.3.2 Amélioration, même degré ou détérioration des relations avec les partis politique et les instances politiques

C – Variables intermédiaires

<p>3. Vision du syndicalisme du conseil régional</p> <p>3.1 Type de vision du syndicalisme</p> <p>3.1.1.1 Vision à court, moyen ou long terme</p> <p>3.1.1.2 Syndicat partage entièrement, partiellement ou aucunement la vision du conseil régional</p> <p>3.2 Influence sur la participation du syndicat</p> <p>3.2.1.1 Influence positivement, négativement ou aucunement le syndicat</p>
<p>4. Portée de la campagne du conseil régional</p> <p>4.1 Qui était visé par la campagne</p> <p>4.1.1.1 Membre/travailleurs, membres/citoyens, non-membres/travailleurs, non-membres/citoyens</p> <p>4.2 Influence sur la participation du syndicat</p> <p>4.2.1.1 Influence positivement, négativement ou aucunement le syndicat</p>
<p>5. Ressources du conseil régional</p> <p>5.1 Ressources (matérielles, humaines, financières, informationnelles)</p> <p>5.1.1.1 Quantité qui a influencé positivement, négativement ou aucunement la participation du syndicat</p> <p>5.1.1.2 Quantité qui a influencé positivement, négativement ou aucunement le déroulement de la campagne</p>
<p>6. Appui des grands syndicats</p> <p>6.1 FTQ</p> <p>6.1.1 Soutien (financier, technique, humain, matériel)</p> <p>6.1.1.1 Impact positif, négatif ou aucun</p> <p>6.2 SCFP</p> <p>6.2.1 Soutien (financier, technique, humain, matériel)</p> <p>6.2.1.1 Impact positif, négatif ou aucun</p>

Maintenant que les concepts et variables sont définis et opérationnalisés, et que les hypothèses sont précisées, il est dès lors possible d'énoncer la méthodologie qui a

été préconisée pour obtenir les données recherchées et les raisons qui ont motivé ce choix.

2.2 – Méthodologie

Dans cette dernière section, nous décrivons la méthodologie en détail. Nous expliquerons la phase exploratoire en premier lieu. Nous exposerons par la suite l'étude de cas et, ensuite, l'étude documentaire. Ceci nous amènera à présenter le type de recherche que nous avons envisagé. Enfin, nous présenterons les explications concernant le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain et sa campagne d'actions sociales contre la privatisation de l'eau.

2.2.1 – Phase exploratoire

Il y a eu une phase exploratoire que nous avons effectuée avant et pendant la lecture des textes constituant la revue de littérature présentée au premier chapitre (de l'été 2003 à l'hiver 2003-2004). Nous avons rencontré des conseils régionaux (CR) de la FTQ lors de congrès statutaire, congrès d'orientation, réunion du Bureau de direction, assemblées générales, rencontres de coordination des CR, et rencontres du Conseil général de la FTQ. Nous avons contacté les CR de Québec-Chaudière-Appalaches, de Laurentides-Lanaudière et du Montréal métropolitain. Nous avons aussi rencontré certains membres du Bureau de direction et du personnel du CR du Montréal métropolitain de façon informelle (au printemps 2004). Ces entretiens nous ont servi à obtenir des informations sur le fonctionnement du CR, sur ses membres, sur ses liens avec la FTQ et sur les campagnes qu'il a menées. Comme méthode exploratoire complémentaire, nous avons aussi lu des documents obtenus lors de ces rencontres. Ces observations, entretiens et lectures exploratoires nous ont permis de préciser les questions de recherche et « le champ d'investigation des lectures » (Quivy et Campenhoudt, 1995, p. 63) portant sur le sujet de recherche (chapitre premier), d'identifier des

hypothèses plausibles ainsi que le choix d'un CR et d'une campagne menée par ce dernier (chapitre deux). Nous reviendrons plus loin sur ces choix.

2.2.2 – Étude de cas

Afin d'accomplir la recherche que nous avons envisagée, nous avons réalisé une étude de cas pour étudier en profondeur le sujet. Celle-ci a été faite auprès des syndicats locaux affiliés au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM). Pour ce faire, nous avons effectué des entrevues qui permettront

« L'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés (...), l'analyse (...) des enjeux (et du) fonctionnement d'une organisation, (...) la reconstitution de processus d'action, d'expériences ou d'événements du passé. » (Quivy et Campenhoudt, 1995, p. 196).

Les entretiens ont été semi-dirigés pour donner plus de souplesse aux interviewés dans leurs réponses et à l'interviewer (c'est-à-dire que nous nous sommes permis d'ajouter des questions en cours d'entrevue lorsque cela était nécessaire). Puisque les entrevues se sont déroulées durant l'été 2004, il a été difficile de rejoindre tous les acteurs concernés. C'est pour cette raison que cette étape a été longue à accomplir.

Puisque notre recherche s'inscrit dans le cadre du projet de recherche sur le renouveau syndical du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail, les entrevues que nous avons effectuées étaient régies par l'accord déontologique de l'Université Laval, soit l'accord « Mondialisation, transformation du travail et renouveau syndical » # 212-2000.

Les entrevues ont été faites en deux étapes. Elles ont été effectuées d'une part avec des membres clés de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau pour retracer l'historique de cette coalition. Ces entrevues ne serviront qu'à mieux comprendre le terrain et à situer le contexte (chapitre trois). D'autres entrevues ont été effectuées d'autre part avec les représentants des syndicats locaux ayant participé (participation directe) à la campagne d'actions sociales de la coalition.

Ces entretiens seront la matière première à analyser pour notre recherche (chapitres quatre et cinq). Il était toutefois prévu que les syndicats locaux devaient être affiliés au CRMM. Mais en cours d'entrevue, nous avons appris que certains d'entre eux n'y étaient pas affiliés, car ils étaient indépendants. Nous avons décidé de porter l'analyse sur ces deux types de syndicats locaux, ce qui nous permettra d'avoir un bassin de syndicats à l'étude plus large et de mieux cerner les effets des variables intermédiaires sur les syndicats locaux affiliés (puisqu'elles ne s'appliquent pas aux syndicats locaux non-affiliés / indépendants).

Nous avons interrogé les représentants de tous les syndicats locaux (membres ou non du CRMM) ayant participé à la campagne d'actions sociales. Nous étudions donc la population complète puisqu'il y a peu de syndicats locaux qui y ont participé (participation directe), d'après ce que nous avons appris par les entretiens et lectures exploratoires. Les syndicats locaux ont donc été choisis en fonction de leur participation directe à la campagne d'actions sociales (voir ci-bas pour de plus amples explications concernant cette campagne).

Le niveau d'analyse de notre recherche est donc l'organisation. Autrement dit, il s'agit du syndicat local, syndicat qui participe à la coalition grâce à la promotion qui a été faite par le CRMM. (Les syndicats locaux à l'étude participent alors d'eux-mêmes à une campagne à laquelle participe aussi le CRMM.) Nous avons interrogé uniquement les individus les plus caractéristiques de ces syndicats locaux (Quivy et Campenhoudt, 1995), soit ceux qui ont été en charge du dossier de lutte contre la privatisation de l'eau.

Nous avons réalisé les entrevues à l'aide d'un guide d'entrevue. Nous avons créé par conséquent deux guides d'entrevue (un pour retracer l'historique de la coalition et un autre pour interroger les représentants des syndicats locaux). Nous avons transcrit les entrevues que nous examinerons grâce à une grille d'analyse (une seule grille d'analyse : pour les entrevues les plus importantes, soit celles avec les représentants des syndicats locaux).

Puisque nous avons effectué plusieurs entrevues, les sources sont diversifiées, consolidant par le fait même la validité du contenu de ces entretiens.

En octobre 2004, nous avons défendu notre projet de mémoire. Il est ressorti que les variables intermédiaires n'avaient pas été explorées, car il y avait eu une omission de notre part lors des entretiens avec les représentants des syndicats locaux. Nous ne leur avons pas posé de question à ce sujet. Nous avons donc repris contact avec les acteurs requis en décembre 2004 afin d'obtenir les renseignements relatifs à ces variables. Ainsi, la collecte était réellement complétée.

2.2.3 – Étude documentaire

En complément à l'étude de cas, nous avons mené une étude documentaire (été-automne 2004). L'étude de données secondaires nous a permis de mieux connaître le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain ainsi que la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau que nous décrivons plus loin (origines, mission, valeurs, structures et fonctionnement). L'étude de documents (articles de journaux, journaux syndicaux, procès-verbaux, etc.) permet aussi de regarder l'évolution de phénomènes et de relations sociales dans le temps. Cette étape-ci a été longue elle aussi, car les interviewés nous ont fourni beaucoup de documentation.

2.2.4 – Type de recherche

Notre recherche en est une qualitative. Il y aura donc ultérieurement une analyse de contenu sur les données secondaires et sur les notes des entrevues (chapitres quatre et cinq), méthode qui convient pour

« (...) l'analyse des idéologies, des systèmes de valeurs, des représentations et des aspirations ainsi que de leur transformation; l'examen des logiques de fonctionnement des organisations grâce aux documents qu'elles produisent; (...); l'analyse de stratégies, des enjeux d'un conflit, des composantes d'une situation problématique, des

interprétations d'un événement, des réactions latentes à une décision, de l'impact d'une mesure...; la reconstitution de réalités passées non matérielles : mentalités, sensibilités... » (Quivy et Campenhoudt, 1995, pp. 233-234).

De plus, notre recherche hypothético-déductive est une recherche appliquée qui verra à décrire et à expliquer un phénomène réel, soit les impacts sur le renouveau syndical de syndicats locaux participant à une campagne d'actions sociales organisée par leur conseil régional.

2.2.5 – Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM) est affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Ce conseil régional (CR) a des origines qui remontent à 1886 (avant même la création de la FTQ). Aujourd'hui, environ 200 syndicats locaux de la FTQ y sont affiliés de façon volontaire. Ce CR en est donc un d'importance puisqu'il est le porte-parole de quelque 200 000 travailleurs. Dû au nombre de syndicats qui en sont membres, le CR a une équipe permanente comprenant un personnel (conseillers et secrétaires) en plus des membres du Bureau de direction (CRMM, 2003d). Ceci le rend unique, car il est le seul CR de la FTQ à être en mesure d'avoir une équipe permanente. Tel que mentionné précédemment, nous avons déjà approché certains des membres du Bureau et du personnel lors d'entretiens informels afin d'établir des contacts et d'expliquer notre projet de recherche. Nous avons choisi le CRMM à cause de tout cela et parce qu'il s'implique fréquemment dans des campagnes d'actions sociales. Le lieu, Montréal, est également un facteur qui importe : il y a beaucoup d'organismes non gouvernementaux, sociaux et communautaires avec lesquels le CRMM peut forger des alliances pour ses campagnes d'actions sociales. Il s'agit donc d'un milieu propice à la tenue et à la participation à de telles campagnes par les syndicats locaux (ainsi qu'à leur étude).

2.2.6 – Campagne d’actions sociales : Campagne contre la privatisation de l’eau

Nous avons choisi la campagne d’actions sociales – plutôt que celles d’organisation, de négociation ou politique – puisqu’elle favorise l’échange d’informations, de connaissances et de stratégies avec le milieu communautaire. Elle stimule donc des alliances milieu de travail / communauté.

Nous avons sélectionné une campagne qu’a menée le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain au cours des années précédentes, soit celle contre la privatisation de l’eau à Montréal. Nous avons choisi cette campagne parce qu’elle touche les citoyens en général; il ne s’agit pas que des intérêts des membres syndiqués.

Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM) est membre de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l’eau (il a contribué à sa fondation) et c’est cette coalition qui mène la campagne d’actions sociales contre la privatisation de l’eau à Montréal. Mais ce sont des membres du Bureau de direction du CRMM, entre autres, qui sont à la tête de la coalition (conseil d’administration). La coalition est donc une organisation autonome vis-à-vis du CRMM. Si nous avons choisi cette campagne, même si c’est la coalition qui l’a menée, c’est parce que le CRMM y occupe une place importante, tant dans sa création que dans son administration. Voici maintenant un bref aperçu de cette campagne.

Au début des années 1990, la ville de Montréal a commencé à proposer la privatisation de ses services publics. En 1995, le maire Pierre Bourque a mis sur pied un « Comité des sages », comité conseil composé de gens d’affaires non élus. Ce comité a discuté avec le maire de la privatisation d’environ 45 services de la Ville, y compris celui des systèmes d’eau (assainissement de l’eau potable, conduites d’eau et assainissement des eaux usées et pluviales). Les travailleurs de

la Ville s'en sont révolté et ont protesté contre la menace de la privatisation. La population montréalaise n'a pas alors appuyé les syndiqués de la Ville dans leurs démarches. Par contre, en 1996, des syndiqués affiliés au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain et d'autres syndiqués, des organismes communautaires, environnementaux et politiques, et des citoyens se sont rassemblés pour former la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau face aux risques de privatisation des systèmes d'eau. Ce service public a su rassembler divers groupements en une coalition pour le défendre parce qu'il concerne l'intérêt des citoyens montréalais, non pas que l'intérêt des travailleurs syndiqués.

Il s'agit alors d'une coalition composée de plusieurs organisations syndicales, communautaires et environnementales, de partis politiques municipaux de l'opposition, d'universitaires et de chaires de recherche, ainsi que de citoyens à titre individuel, tels des artistes. Cette coalition agit pour tous les citoyens montréalais pour qu'il y ait un réel débat public sur la question de l'eau et pour contrer la privatisation des systèmes d'eau. La coalition a de grands principes : une gestion de l'eau publique et une eau potable de qualité et accessible à tous, car il s'agit d'un bien essentiel à la vie et est non-substituable¹. Cette coalition, que le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain a instiguée en 1996, réunit ses membres lorsque surviennent des événements déclencheurs. Elle a organisé une soirée de débat, des sessions de formation, un spectacle-information, a vendu des macarons, a fait circuler une pétition (signée par environ 25 000 personnes, jamais déposée, mais utilisée lors d'une conférence et dans des communiqués de presse), a rencontré des élus et responsables de la ville de Montréal à plusieurs reprises, a envoyé des communiqués et fait des conférences de presse, a écrit un mémoire en 1999² remis au Bureau d'audience publique en environnement, et a participé à une

¹ « L'eau est une ressource non substituable et essentielle à la vie; L'eau est un bien patrimonial commun de l'humanité; L'accès pour tous à l'eau potable est un droit fondamental; L'eau a une valeur, mais elle n'a pas de prix ». Patenaude, F. – *Mémoire de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau*. – Par F. Patenaude de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1999. – pp. 5-9 et pp. 10-20.

² Dans ce mémoire, la coalition : « 1 – Recommande au gouvernement que la gestion des infrastructures de l'eau demeure sous contrôle public. 2 – S'oppose à la tarification par compteur d'eau dans les résidences et les institutions. 3 – Recommande au gouvernement de s'assurer d'une

manifestation à l'automne 2002. Il y a eu quatre moments forts pour la coalition : 1996-1997, 1999-2000, 2001 et 2003-2004. Il y a eu des rencontres de suivi informelles en 2003 et en 2004. Le financement s'est fait par une cotisation de membership (de groupe ou individuel), des dons individuels, une vente de billets de spectacle et de macarons, et des investissements de la part des organisations impliquées (essentiellement des syndicats). La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau fait partie de la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours! (née en 1997 et découlant de la Coalition montréalaise) depuis sa création. Au moins un des membres de la Coalition montréalaise siège sur le comité de coordination d'Eau Secours!.

2.2.7 – Limites

Avant d'aller plus loin, il est à noter que notre recherche comporte certaines limites. Tout d'abord, l'impact des variables intermédiaires n'a pu être approfondi, car un seul conseil régional menant une campagne d'actions sociales a été étudié. De plus, notre étude n'a porté que sur une campagne d'actions sociales et ne l'a pas confronté à un autre type de campagne, ne permettant pas ainsi de faire des comparaisons. Seuls les syndicats locaux ayant participé à une campagne d'actions sociales ont été évalués, excluant ceux qui n'y ont pas pris part. Il s'agit aussi d'une étude au cours de laquelle nous avons appris certaines informations par l'entremise des entretiens qu'il nous aurait été utile de connaître dès le départ. Nous avons également omis de poser certaines questions concernant les variables modératrices et nous avons alors dû rappeler les personnes touchées par ces thèmes. Toutefois, une de ces personnes ne pouvait être rejointe à ce moment, et ce, pour un temps indéterminé. Enfin, la participation des membres n'a pu être évaluée à sa juste valeur, car nous n'avons interrogé que les personnes qui avaient été en charge du dossier de l'eau (nous n'avons pas de liste des membres

politique de tarification cohérente et efficace pour les secteurs industriel et commercial. 4 – Recommande au gouvernement de mettre en place des programmes d'économie d'eau (sensibilisation et moyens), incluant pour les municipalités des programmes de prévention des fuites d'eau dans les réseaux souterrains d'aqueduc. ». Ibid., p. 44.

individuels). Nous n'avons pu connaître quels membres des syndicats s'étaient inscrits à la coalition comme membres individuels. Malgré ces limites, nous croyons que notre étude demeure pertinente, car nous avons collecté suffisamment d'informations pour effectuer des comparaisons intéressantes entre les syndicats et puisque la situation québécoise a été peu évaluée sous cet angle de recherche jusqu'à maintenant.

2.3 – Conclusion

Rappelons que nous avons présenté le cadre d'analyse et spécifié la méthodologie au cours de ce chapitre. Cette dernière a pu se réaliser d'après le calendrier suivant : la phase exploratoire et la revue de littérature se sont produites de l'été 2003 jusqu'à l'hiver 2003-2004. L'étude de cas de la campagne du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain a débuté en mai 2004 avec la création des guides d'entrevue (voir en annexe). Les entrevues ont été effectuées de juin à septembre 2004 (il s'agit d'une longue période, car cela est arrivé durant les vacances des répondants). La lecture de la documentation secondaire a été faite de septembre jusqu'en décembre 2004. Pendant ce temps, le projet de recherche a été écrit au printemps-été, puis déposé en septembre et défendu en octobre 2004. La reprise de contact avec certains acteurs relativement aux variables intermédiaires (section qui n'avait pas été exploitée) a eu lieu en décembre 2004. L'analyse des entretiens faits avec les représentants syndicaux a été faite de janvier jusqu'en mars 2005.

Au cours du prochain chapitre, sera exposé l'historique de la coalition qui a mené la campagne d'actions sociales contre la privatisation de l'eau, coalition créée par le CRMM et à laquelle ont participé des syndicats locaux affiliés et indépendants depuis 1996.

CHAPITRE III – Historique de la

Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau

Afin de bien saisir le contexte dans lequel les syndicats locaux à l'étude ont évolué, il est impératif de raconter l'histoire de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Ce chapitre relatara donc les faits majeurs qui ont contribué à la naissance de la coalition qui a mené la campagne contre la privatisation de l'eau, puis les moments clés dans la vie de cette coalition qui entraîneront ses victoires et, enfin, son déclin. Car même si la coalition existe toujours aujourd'hui, elle est plutôt stagnante depuis 2001.

Afin de reconstituer l'histoire de la coalition, nous avons interrogé les personnes clés (PC) qui ont travaillé ou travaillent encore à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Pour fins de confidentialité, ces personnes seront identifiées par un numéro de 1 à 7, soit personne clé 1 (PC1) à personne clé 7 (PC7). Certaines de ces personnes font aussi partie d'un conseil régional, d'autres, d'organisations communautaires. Il sera également question des syndicats locaux à l'étude au cours de cet historique. Dans ce chapitre et dans ceux qui suivront, ils seront dénommés de la façon suivante afin de conserver la confidentialité : syndicats affiliés 1 (SA1) et 2 (SA2), et syndicats indépendants 1 (SI1), 2 (SI2), 3 (SI3) et 4 (SI2+3=4 : il découle de la fusion des syndicats indépendants 2 et 3). Ils sont tous des syndicats municipaux. Les personnes que nous avons interrogées seront appelées représentants syndicaux (RS) dans le but de conserver leur anonymat et sont au nombre de sept : représentants syndicaux du syndicat affilié 1 (RS.SA1), du syndicat affilié 2 (RS.SA2), personnes A (RS.SI1.A) et B du syndicat indépendant 1 (RS.SI1.B) (puisque'il y a eu deux personnes interrogées dans ce syndicat), du syndicat indépendant 2 (RS.SI2), du syndicat indépendant 3 (RS.SI3) et du syndicat indépendant 4 (RS.SI2+3=4). Certains de ces interviewés sont présidents de leur section locale alors que d'autres occupent d'autres

fonctions, tous ont été élus et tous ont été chargés du dossier de la privatisation de l'eau au sein de leur syndicat.

Plusieurs éléments seront présentés au cours de ce chapitre. Il sera question du dossier de l'eau, mais aussi de celui des privatisations, car ils sont intimement liés. Plusieurs acteurs entreront en scène : syndicats du secteur privé et municipaux, grands syndicats et centrales syndicales (SCFP, FTQ, CSN), conseils régionaux (Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, Conseil central Montréal métropolitain de la CSN), organismes communautaires (Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours!, Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire, Association pour un contrat mondial sur l'eau, etc.), citoyens et entreprises privées. Il sera également question de politique, car l'eau est municipalisée dans de nombreux secteurs à Montréal et dans bien des régions au Québec. Nous présenterons les partis politiques au pouvoir au municipal (à Montréal) afin d'expliquer les dynamiques qu'ils ont entraînées. Puisque le débat sur la privatisation de l'eau s'est étendu à tout le Québec, il sera aussi question des partis politiques provinciaux. Le débat s'est également élargi sur les thèmes défendus : en plus de la privatisation de l'eau (canalisations et gestion), il a aussi été question de l'exploitation et exportation de l'eau souterraine et de surface, de la qualité et quantité d'eau disponible, de même que de la conciliation de ses divers usages (domestique, industriel, touristique, etc.). Toutes ces questions étant débattues depuis de nombreuses années, c'est pour cette raison que le sujet est si complexe, qu'il y a autant d'acteurs en jeu, qu'il y a divers paliers politiques et qu'il y a tant de facettes à considérer (économique, politique, sociale, environnementale).

3.1 – Prémices (jusqu'à 1995)

Cette histoire a débuté avec le dossier des privatisations il y a plusieurs années. Durant les années 1980, le vent de la mondialisation de l'économie et des politiques néolibérales s'est mis à souffler, entraînant des discussions sur la

privatisation de services municipaux et des entreprises étatiques. La présente section exposera alors ce contexte ainsi que la réaction du milieu syndical. Plus précisément, la réaction des syndicats municipaux de la ville de Montréal sera spécifiée à propos du débat sur les privatisations, dont la privatisation des systèmes d'eau. C'est ce débat qui amènera les syndicats à se mobiliser et à demander au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain la création d'une coalition pour lutter contre la privatisation de l'eau.

En 1983, le SCFP crée un fonds de lutte contre les projets de privatisation et créé une équipe de recherche pour étudier ce sujet et pour se donner des arguments face à sa promotion. De plus, le SCFP a suscité la création de coalitions syndicales / communautaires afin de lutter contre la privatisation dans divers domaines. Durant les années 1980, ce syndicat a investi de 5 à 6 M \$ contre la privatisation, donc pour la promotion de la fonction publique. Car même les syndiqués du secteur privé avaient des préjugés envers les travailleurs du secteur public. Vers la fin des années 1980, la contrepartie du SCFP au Canada anglais entretenait des liens avec les syndicats britanniques qui en étaient aux prises avec la privatisation de leurs services publics. Ces syndicats ont alors fait remarquer au SCFP qu'il était nécessaire d'allier la population à leur cause. (PC1)

En 1986, le Rassemblement des citoyens de Montréal est porté au pouvoir et Jean Doré devient maire. Il sera celui qui aura entraîné la première privatisation, soit celle de Stationnement Montréal. (*Express-Ô*, avril 1997, pp. 17-18)

Durant les années 1990, le syndicat indépendant 3 a formé un comité ad hoc sur la privatisation dont faisait partie le représentant syndical que nous avons interrogé. (Le représentant syndical du syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) faisait lui aussi partie de ce comité ad hoc.) De ce comité naîtra un sous-comité sur le dossier de l'eau (RS.SI3).

Dès juillet 1992, la privatisation de l'eau a paru être une option intéressante pour la ville de Montréal, car le Comité exécutif a émis un mémoire qui visait à connaître les enjeux des concessions : *La gestion de l'eau à Montréal : une option de changement (Secteur municipal, SCFP, Eau ville de Montréal, Argumentaire, SCFP, 1996)*. Le débat de la privatisation de l'eau date alors de plusieurs années.

En 1994, le Rassemblement des citoyens de Montréal a été battu par Vision Montréal et Pierre Bourque est devenu le nouveau maire (*Express-Ô*, avril 1997, pp. 17-18). Durant cette même année, des employés de la Ville ont appelé leur syndicat, le syndicat affilié 2, qui a appelé le SCFP pour lui mentionner que des gens de la Lyonnaise des Eaux (multinationale française qui gère des systèmes d'eau municipaux) et du parti de P. Bourque avaient été vus en train de visiter l'usine de filtration (PC1). Il y avait alors un risque de privatisation dans l'air. Le SCFP a rassemblé les 11 syndicats municipaux pour discuter stratégie avec eux. Ils ont alors formé le Cartel des syndicats de la ville de Montréal (PC1). Tous ces syndicats ont fourni des fonds et presque tous ont assisté aux réunions qui ont eu lieu pendant six à huit mois.

Le syndicat indépendant 1 a créé en février 1995 un comité ad hoc pour étudier la question des privatisations. Celui-ci a écrit un mémoire contre la privatisation. Il existait déjà des comités de productivité, mais la Ville n'y mettait pas d'efforts selon le représentant syndical de ce syndicat. C'est aussi en 1995 que le maire P. Bourque a élaboré divers projets de privatisation (environ 45 projets avec l'aide du « comité des sages », comité parallèle au Conseil exécutif composé de gens d'affaires non élus qui font la promotion de la privatisation seulement au maire). Lorsque ces projets ont été découverts par les syndicats, P. Bourque a plutôt parlé de partenariats. (*Nous faisons partie de la solution*, juill. 1996, p.4)

« C'est également en décembre 1995 que le gouvernement [de Lucien Bouchard, du Parti Québécois.] dépose son avant projet de loi sur les SEM (Sociétés d'économie mixte). Ces SEM donneraient le pouvoir aux municipalités de créer des sociétés en vertu de la loi sur les compagnies pour s'approprier des activités municipales. Quelle coïncidence ! » (Ibid., p.5).

Ainsi, plusieurs syndicats écriront un mémoire contre les SEM, comme le syndicat affilié 1 et le syndicat indépendant 1. Les enjeux étaient le maintien et l'amélioration des services publics et de la qualité de vie pour tous, ainsi que leur contrôle collectif comme facteur de développement social (*CTM-Information*, CTM, mars 1996).

Ainsi, le dossier des privatisations a vu le jour il y a longtemps, entraînant une réaction du milieu syndical, particulièrement du SCFP et des syndicats municipaux par la formation du Cartel des syndicats municipaux de la ville de Montréal. Comme nous le verrons plus loin, l'élection de P. Bourque aura des conséquences sur le dossier des privatisations et sera à l'origine de la naissance de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau.

3.2 – Naissance d'une coalition (1996-1998)

Le premier moment clé de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau est évidemment sa naissance, mais aussi la création d'un secrétariat (la rendant ainsi plus officielle même s'il n'a été que temporaire) et surtout sa première victoire. Au cours de cette section, il sera question des événements qui ont entraîné la naissance de la coalition en 1996, de sa description (mission, composition, fonctionnement, financement), de l'argumentaire des parties opposées dans le débat de la privatisation de l'eau, ainsi que des événements qui entraînent la première victoire de la coalition, soit le recul du maire P. Bourque face à la privatisation de l'eau et la promesse d'un débat public sur le sujet par le Premier ministre L. Bouchard en 1997 entraînant la création de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec en 1998.

3.2.1 – Création de la coalition

En janvier 1996, le syndicat affilié 1 a adopté un plan d'action pour une campagne publique contre la privatisation, ce qui l'a amené au printemps à distribuer à ses

membres une documentation spécifique sur le sujet de l'eau (RS.SA1). De plus, il y a eu des assemblées de regroupement de services et un travail en comités avec l'assistance de professeurs d'université qui ont fait partie de la phase de l'information de leur campagne publique (*Allocution du président, Conseil général extraordinaire*, 1996). (La phase des actions suivra à l'automne.)

En février 1996, il a été déclaré qu'il existait un « comité des sages » (processus qui contournait les mécanismes de consultation en place) et les études qu'il faisait depuis plus d'un an; la population n'en savait alors rien (PC5). C'était des entreprises comme Power Corporation, la Caisse de dépôt et de placement, le Fonds de Solidarité de la FTQ, etc., qui étaient intéressées par les projets de privatisation (K. Lévesque, *Le Devoir*, 20 oct. 1996, p. ?). Il risquait donc d'y avoir des conflits d'intérêts (*Privatisation / gestion déléguée, Secteur municipal, SCFP, Eau ville de Montréal, Argumentaire*, SCFP, 1996).

Vers avril 1996, le SCFP et le syndicat affilié 2 ont demandé au Conseil de travail de Montréal (CTM) (aujourd'hui devenu le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain) de créer une coalition pour faire participer d'autres groupes afin que les syndicats cessent d'être taxés d'agir uniquement « pour sauver leurs emplois » (PC2; PC3; *Rapport de Congrès du CTM*, CTM, 1998).

Suite à cela, il y a eu le 12 juin 1996 une soirée débat-information qui a été organisée par le Conseil de travail de Montréal. Environ 200 personnes y ont assisté. C'est à ce moment que s'est formée la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. (PC1; *CTM-Information*, CTM, juin 1996; *Rapport de Congrès du CTM*, CTM, 1998)

Ainsi, c'est grâce au SCFP et au syndicat affilié 2 que le CTM a mis sur pied une coalition pour lutter contre la privatisation de l'eau en alliant milieux de travail / milieux communautaires.

3.2.2 – Description de la coalition

Prenons quelques instants pour décrire la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, soit sa mission, sa composition, son fonctionnement et son mode de financement.

Mission. Ses principaux enjeux concernent la lutte à la privatisation des canalisations et de la gestion ainsi qu'à la tarification résidentielle (par taxe ou par compteur) de l'eau.

Composition. La coalition comprend environ 60 organismes (conseils régionaux, organismes communautaires, syndicats inscrits en leur propre nom, groupes environnementaux, partis politiques municipaux de l'opposition au début) ainsi que des individus (des citoyens dont des artistes, professeurs d'université, syndiqués inscrits comme membres individuels). Ces participants s'impliquent de façon volontaire aux réunions et à la représentation de spectacles (PC4). La coalition a deux porte-parole : un provenant du Conseil de travail de Montréal, l'autre du Conseil central Montréal métropolitain (PC2; PC5). Puis une artiste et une professeure d'université se sont beaucoup impliquées dans la coalition, lui faisant ainsi changer un peu de visage puisqu'elles étaient des membres individuelles (PC1).

Fonctionnement. Concernant son fonctionnement, il n'y a que des bénévoles qui travaillent pour la coalition (PC1). Il y a eu un comité exécutif dès la première année (PC5) composé de volontaires. Ce comité comportait à l'époque une personne de chaque réseau : syndical, communautaire, environnemental, politique, individuel (PC7). Il y a même eu deux personnes pour représenter les syndicats parce qu'ils étaient plus nombreux (PC7). Il n'y a pas de statut ou règlement (PC7). Au début, les membres du comité exécutif se rencontraient environ aux deux semaines alors qu'il y avait des rencontres occasionnelles avec les tous membres, dépendamment des besoins (PC1; PC5; PC3). Les syndicats du secteur

privé affiliés au Conseil de travail de Montréal, pour la grande majorité, se sont laissés représenter par lui dans la coalition alors que plusieurs syndicats municipaux, affiliés ou non, s'y sont impliqués personnellement (soit les syndicats à l'étude).

Financement. Quant au financement de la coalition, il provenait des cotisations de membership (cela a existé pendant un an ou deux (RS.SA1)), de dons et de la vente de macarons et de billets de spectacle. La majeure partie du financement est provenue des organisations syndicales, car les spectacles ont davantage servi à la visibilité qu'au financement de la coalition (PC5). Celle-ci a donc une gestion indépendante des organisations syndicales (PC4). Le SCFP, en plus d'avoir fourni l'aide d'une personne à la recherche, a fourni 55 000 \$ à la coalition. Cet argent a servi à faire des réunions (PC1) et des études sur la privatisation de l'eau à la demande des 11 syndicats municipaux, donnant ainsi le document *La privatisation de l'eau au Québec. Première partie : les expériences dans le monde* rédigé par L.-P. Lauzon et al. de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, oct. 1996; la 2^e partie paraîtra en mars 1997 (A. Noël, *La Presse*, 1^{er} nov. 1996, p. A9). L'argent qui a été amassé n'a été que partiellement utilisé, il en reste encore aujourd'hui (PC4).

3.2.3 - Argumentaire

Les parties impliquées dans le dossier de la privatisation des systèmes d'eau peuvent être réparties selon leur position à l'égard de la privatisation :

- POUR : Ville de Montréal, entreprises privées et gouvernement du Québec;
- CONTRE : organisations syndicales, communautaires et environnementales, Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, etc.

L'argumentaire entre ces parties est complexe, car les arguments sont nombreux. (Puisque nous avons eu davantage accès à de la documentation provenant d'organisations syndicales et communautaires, nos données sont plus fournies

concernant les arguments contre la privatisation de l'eau.) Voici maintenant les arguments des parties en conflit¹.

Arguments en faveur de la privatisation de l'eau. Les tenants de la privatisation des systèmes d'eau et de la création de sociétés d'économie mixte (SEM) affirment que les investissements privés permettraient une remise en état des infrastructures d'eau municipales puisque la Ville n'en a pas les moyens et que les équipements sont désuets. Une privatisation entraînerait aussi une diminution des dépenses municipales, du déficit et du service à la dette ainsi qu'une diminution des taxes municipales et des impôts.

Il y aurait également une réduction des coûts, dont du coût de la main-d'œuvre tout en obtenant davantage de flexibilité et la création d'emplois.

La privatisation permettrait également d'avoir un service plus efficace et de meilleure qualité ainsi que la réduction de la consommation d'eau.

Elle favorisait aussi un support aux entreprises, le développement de l'exportation, ainsi que la concurrence qui est bénéfique et créatrice d'occasions d'affaires.

Une transparence démocratique découlerait des privatisations ou SEM, car les municipalités seraient toujours imputables et il n'y aurait qu'à instaurer une Régie de contrôle pour veiller au respect des normes.

De toutes façons, cela s'est produit ailleurs, il y a eu des cas de privatisation et SEM dans d'autres pays.

¹ Sources : entretien avec le représentant syndical du syndicat affilié 1; *CTM-Information*, CTM, mai 1996, juin 1996, avril 1997, avril 1999; *Privatisation / gestion déléguée, Secteur municipal, SCFP (ftq-ctc), Eau ville de Montréal, Argumentaire*, SCFP, 24 déc. 1996; *Document de réflexion sur la privatisation de l'eau à Montréal*, CCMM, CSN, 1997; *Express-Ô*, avril 1997, oct. 1998; *La privatisation de l'eau au Québec. Première partie : les expériences dans le monde*, Lauzon et al., Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, oct. 1996.

Arguments en défaveur de la privatisation de l'eau. Du côté opposé, ceux qui sont contre toute forme de privatisation et de tarification de l'eau (et contre les sociétés d'économie mixte (SEM)) détiennent plusieurs arguments. Premièrement, concernant l'importance de l'eau, ils affirment que la privatisation est inconcevable pour un bien essentiel et non-substituable comme l'eau. Et puisque celle-ci risque d'être la cause des prochains conflits mondiaux, il est nécessaire qu'elle reste de gestion publique.

Les infrastructures municipales sont un patrimoine collectif dont il serait désavantageux de vendre à rabais.

De toutes façons, le maire de Montréal n'a jamais reçu le mandat de privatiser les services municipaux.

Le secteur privé est avide de faire des profits et ne ferait donc pas la promotion de la réduction de la consommation de l'eau pour atteindre un objectif environnemental, alors qu'il existe des moyens pour faire diminuer la consommation. De toutes manières, les bénéfices d'une bonne gestion, justement jugée lucrative par les firmes privées, doivent revenir aux citoyens.

Les coûts exigés des citoyens ailleurs dans le monde ont plus que doublé en quelques années suite à des privatisations alors que la qualité n'en est pas meilleure (parfois pire parce que l'eau a été contaminée), entraînant alors certaines personnes à se limiter dans l'utilisation de l'eau, causant ainsi des problèmes d'hygiène et de santé (ex. : Grande-Bretagne et France). De plus, les gens pourraient être coupés de service s'il y a retard sur le paiement (Ex. : Grande-Bretagne). Montréal a de toutes manières une eau de qualité et peu coûteuse.

Le taux de fuites des conduites d'eau à Montréal est inférieur au taux normal, aucune rénovation majeure n'est requise et le programme tripartite permet déjà de régler certains problèmes. De toutes façons, les municipalités ont la capacité

d'emprunter à des taux avantageux et le taux d'endettement per capita à Montréal est un des plus bas au Québec, tandis qu'une firme privée exigerait la garantie des pouvoirs publics.

Des comités mixtes de productivité existent et pourraient améliorer la productivité, mais ils sont boudés par la Ville.

La privatisation entraîne aussi des coûts (Ex. : études de faisabilité). Mais il y a absence de méthode appropriée pour évaluer le coût réel de la gestion de l'eau.

S'il n'y a pas de privatisation, il se pourrait qu'il y ait tarification de l'eau. Si tel vient à être le cas, il devrait y avoir une baisse des taxes foncières équivalente. Mais 75 % des Montréalais étant locataires, il est incertain que les propriétaires diminueraient d'autant le coût des loyers.

Des compteurs d'eau résidentiels, quant à eux, coûtent chers à installer et à entretenir, sont une taxe régressive, ne font pas diminuer la consommation d'eau dans les ménages selon plusieurs études et sont souvent un premier pas vers la privatisation. Ils devraient être prohibés dans les résidences alors qu'ils devraient être installés dans les industries, commerces et institutions (ICI), soit les plus grands consommateurs d'eau.

Les personnes pauvres ayant déjà de la difficulté à rencontrer les paiements subiraient avec une tarification ou avec des compteurs des tensions supplémentaires. Cela ne servirait qu'à appauvrir les plus pauvres, dont les femmes.

À certains endroits, il y a « remunicipalisation » de l'eau suite à l'ampleur des problèmes qu'ont entraînés les privatisations (Ex. : France).

L'expertise du privé dans la gestion de l'eau municipale provient de toutes manières du secteur public suite à des privatisations dans certains pays (Ex. : Grande-Bretagne, France).

Montréal est à la fine pointe de l'innovation technologique dans le domaine de l'eau, alors que les entreprises privées n'investissent habituellement pas assez. Par conséquent, les clients sont souvent coupés de service faute de prévention, de réparation et d'employés en nombre suffisant (Ex. : Hamilton, Ontario).

La Commission municipale du Québec veille déjà aux prix (car les citoyens paient leur eau via leurs taxes municipales) et le ministère de l'Environnement veille à la santé et à l'environnement. Il n'y a donc pas besoin d'une Régie de contrôle. De toute façon, une Régie ne pourrait exiger davantage que le contrôle de qualité minimal. Par exemple, en Europe, il y a eu une baisse de la qualité, donc les gens ont acheté de l'eau en bouteille. La non-utilisation du réseau a alors créé un relâchement de la qualité et la population la plus pauvre en a souffert puisqu'elle ne peut s'offrir de l'eau embouteillée. De plus, une Régie ne pourrait contrôler un monopole.

La privatisation de l'eau crée des situations de monopole. C'est qu'il y a un nombre limité d'entreprises qui a l'expertise et les moyens financiers nécessaires.

Les contrats sont souvent trop longs, soit de 20 à 30 ans. Ceci équivaut à plusieurs mandats politiques, entraînant ainsi une déresponsabilisation des élus. De plus, les coûts de transition d'une entreprise à une autre sont très élevés. En outre, il y a aussi eu des cas de fraude, trafic d'influence et corruption d'élus municipaux (Ex. : France).

En plus des options de privatisation, tarification, compteurs et Régie, il a aussi été suggéré la création d'une société d'économie mixte (SEM), genre de partenariat public-privé (PPP). Une SEM entraîne des conflits d'intérêts, car le maire est

aussi le président du conseil d'administration de la SEM. La vente de l'usine de filtration de Verdun nécessiterait un référendum d'après la Charte de la Ville, d'où l'obligation d'un PPP pour la Ville. Un PPP est risqué, car la transparence n'est que théorique puisque l'entreprise privée a toujours son mot à dire dans la gestion.

Les privatisations feraient diminuer le nombre d'emploi et les conditions de travail, entraînant alors un appauvrissement collectif.

Pour toutes ces raisons, il est légitime d'exiger un débat public d'après les opposants à la privatisation, car l'eau est vitale et ses divers usages doivent être conciliés.

3.2.4 – Première victoire

Suite à la naissance de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau (en juin 1996), les événements se sont succédés. Ceux-ci entraîneront la première victoire de la coalition. C'est ce que nous allons expliquer au cours des prochaines pages.

P. Bourque a rencontré le ministre R. Trudel le 21 octobre 1996 au sujet des partenariats public-privé (PPP) (A. Noël, *La Presse*, 22 oct. 1996, p. ?). C'est suite à cela qu'a eu lieu le premier changement de sémantique de Bourque : désormais, il ne parlera plus de privatisation, mais de partenariat (*Privatisation / gestion déléguée, Secteur municipal, SCFP, Eau ville de Montréal, Argumentaire, SCFP, 1996, p. 9*). Par la suite, la population aura droit à tout un choix de vocabulaire : impartition, alliance de rentabilité, concession, gestion déléguée, tarification, etc. (Ibid., p. 3). Afin d'apporter des précisions, le Comité exécutif de la Ville a émis un communiqué le 25 octobre qui précisait enfin quels étaient les 45 projets de privatisation et qu'il y aurait un débat public au début de 1997 (*45 projets potentiels de partenariat à la ville de Montréal, Conseil exécutif de la Ville, 25 oct. 1996*). Toujours en octobre, au lancement officiel de la campagne

publique du syndicat affilié 1, les membres de ce syndicat ont tenu une manifestation, dont les employés de stationnement pour rappeler la privatisation de Stationnement Montréal par J. Doré (A. Noël, *La Presse*, 22 oct. 1996, p. ?). De plus, ce syndicat a posé divers autres gestes durant sa phase actions de sa campagne publique : autocollants et macarons promotionnels, interventions à une séance du Conseil municipal, affiches publicitaires, euromobiles, publicités à la radio et Conseil général extraordinaire en novembre (*Allocution du président, Conseil général extraordinaire*, 1996; RS.SA1). Durant la même période, divers syndicats ont manifesté leur embarras face à l'intérêt que montrait le Fonds de solidarité de la FTQ face à la privatisation des canalisations d'eau (A. Noël, *La Presse*, 22 oct. 1996, p. ?), car ce dernier voulait créer des emplois dans le secteur de la construction (le Fonds de solidarité s'est retiré lors de la mise en circulation de la pétition de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau en 1997) (PC1).

Le syndicat indépendant 1 voulait sensibiliser la population au risque de la privatisation de l'eau. C'est pour cela qu'en novembre 1996 il a émis un communiqué : *Privatisation de la gestion de l'eau : Les [syndiqués] distribuent leur « Bourqu'ogne à ligoter »*. (Il s'agissait d'un jeu de mots avec le nom du maire et de la terminologie du vin : « bourgogne » et « aligoté ».) C'est que les membres du syndicat indépendant 1 avaient décidé de distribuer des bouteilles remplies d'eau filtrée par les usines municipales pour sensibiliser les citoyens au débat.

La Ville a fait paraître son *Livre vert : La gestion de l'eau à Montréal* en décembre 1996. Ce livre affirme entre autres la volonté de la Ville de consulter la population (*CTM-Information*, CTM, février 1997).

Le cas de la municipalité de Franklin a été très médiatisé à propos de l'embouteillage de l'eau provenant de la nappe phréatique (eau souterraine) vers la fin de 1996 / début de 1997 (PC3). Suite à cette médiatisation, il y a eu plus de

participants aux réunions de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau (PC3) et émergence d'un nouveau dossier : l'exploitation de l'eau souterraine par des firmes privées (PC1; Correspondance de la coalition à ses membres, Coalition montréalaise, janvier 1997).

Une première journée de formation a été offerte par la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau le 24 janvier 1997 (Idem). Environ 100 personnes y ont assisté qui étaient surtout des membres de la coalition, mais aussi des non-membres (PC3; *CTM-Information*, CTM, février 1997).

La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a organisé le 25 février 1997 un info-spectacle afin de mieux se faire connaître du grand public et de mieux lui faire comprendre les enjeux du dossier de la privatisation de l'eau (PC1; PC3; PC7; *CTM-Information*, CTM, février 1997). Il y a eu des tracts qui ont été distribués pour en faire la promotion (PC7). Environ 1000 personnes ont assisté à ce spectacle intitulé « Eau secours ! » (PC1; PC3; PC7; *CTM-Information*, CTM, février 1997). Le spectacle a consisté en de brèves présentations, dont par des gens de Franklin (Idem). Plusieurs artistes y ont participé tel Richard Séguin (Idem). (Ce dernier a d'ailleurs porté la cause en entrevue à l'émission *L'Écuyer* (Idem) et l'émission *Enjeux* a parlé du dossier de l'eau le 24 février, soit la veille du spectacle, un hasard qui a contribué à en faire la promotion (*Compte-rendu*, Coalition montréalaise, 5 mars 1997).) Aucun billet n'a été vendu, mais le chapeau a été passé, les gens ont été sollicités à adhérer à la coalition et il y a eu en vente des macarons promotionnels : donc pas de profit (PC1; PC3; PC7; *CTM-Information*, CTM, février 1997). Une pétition *Non à toute forme de privatisation de l'eau à Montréal* a été mise en circulation durant la soirée (*CTM-Information*, CTM, février 1997) qui affirmait :

« 1. Nous déclarons notre entière opposition aux projets de privatisation des services d'eau de la ville de Montréal. 2. Nous demandons, à tous les pouvoirs publics concernés, et notamment au gouvernement du Québec, de mettre fin à tout projet de privatisation de l'eau à Montréal ». (p.1)

Suite à la mise en circulation de cette pétition, le Fonds de solidarité de la FTQ s'est retiré de la course aux privatisations (PC1). Durant les jours précédant le spectacle, la coalition avait reçu des appels de partout au Québec; le débat s'élargissait donc à la province et à d'autres sujets que la privatisation (PC7). Suite à ces appels et au succès du spectacle, la coalition a eu comme idée de contribuer à créer des coalitions dans toutes les régions du Québec et une autre qui serait nationale et qui les chapeauterait toutes (PC3; PC7).

P. Bourque a retiré ses projets de privatisation le 26 février 1997 (le lendemain de l'info-spectacle) (PC3; PC7). Ainsi, la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau emportait une première manche puisque tout projet de privatisation de l'eau municipale était mis sur la glace. Mais si Bourque a agi ainsi, c'est qu'il a voulu remettre le dossier dans les mains du gouvernement de L. Bouchard (Idem) pour l'éloigner des groupes contestataires (*CTM-Information*, CTM, février 1997). La victoire n'était donc pas encore acquise, car aucun débat public n'était encore prévu.

Un sondage (qui affirmait que 89 % de la population était contre les privatisations) et un dossier sur les enjeux de l'eau publié dans *L'Aut'Journal* sont parus vers février-mars 1997, faisant ainsi une bonne publicité à la campagne que menait la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau (Compte-rendu, Coalition montréalaise, 5 mars 1997). Au même moment, la coalition croyait en la nécessité d'avoir une coalition nationale (tout en se permettant de conserver sa problématique propre), de cibler les actions futures vers Québec (puisque le débat se déplaçait au niveau provincial), et d'avoir un secrétariat (parce que la coalition avait besoin de se formaliser) (Idem).

C'est au cours du mois de mars 1997 qu'est officiellement née de la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours! par des personnes qui avaient été très impliquées dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Eau Secours! est donc une coalition provinciale qui

découle de la Coalition montréalaise et qui ne s'occupe pas que du cas de Montréal (plutôt de toutes les régions du Québec), ni que du sujet de la privatisation de l'eau (aussi de la qualité, exploitation, exportation de l'eau, etc.) (PC1). Eau Secours! se compose de collèges électoraux et a un conseil d'administration (PC1; PC7). La Coalition montréalaise fait partie d'Eau Secours! depuis sa fondation (PC1; PC4). À ce moment, il n'y a eu personne de la Coalition montréalaise pour la représenter au sein d'Eau Secours! parce que personne n'était disponible (PC5). Mais quelqu'un la représente sur le collège électoral des coalitions depuis fin 1997 : la première personne, de fin 1997 jusqu'au début 2001; la seconde, depuis cette date jusqu'à aujourd'hui (PC5). Une conséquence a été que les gens ont transféré leur participation à Eau Secours! (PC6), ce qui a affaibli la Coalition montréalaise (PC5).

La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a souligné dans son compte-rendu du 25 mars 1997 la nécessité de relancer le débat puisque la ville de Montréal rencontrait à nouveau la Lyonnaise des Eaux, le lancement de la deuxième partie de la recherche de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM le 22 mars (lors de la Journée internationale de l'eau) et la création d'une coalition nationale (Eau Secours!).

Le 14 avril 1997, le ministre des Affaires municipales R. Trudel et le Premier ministre L. Bouchard ont affirmé au *Devoir* qu'ils étaient contre la privatisation de l'eau à Montréal et qu'il y aurait un débat public sur le sujet (PC1). L'article du *Devoir* a d'ailleurs reconnu le rôle influent qu'avait joué la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau dans cette histoire (*CTM-Information*, CTM, avril 1997, avril 1999). Ainsi, la première bataille de la Coalition montréalaise était presque gagnée puisque P. Bourque avait arrêté ses projets de privatisation et qu'un débat public était promis par le Premier ministre (PC1; PC3). Il reste cependant la concrétisation de la promesse en une commission d'audiences publiques, ce qui ne surviendra pas avant 1998. La Coalition montréalaise est tombée moins active par la suite, car ses membres participaient moins : ils

croyaient que la bataille était gagnée et ils avaient transféré leur participation à la nouvelle coalition (Idem).

Le 6 juin 1997, il y a eu une deuxième journée de formation donnée par la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau (Correspondance de la coalition à ses membres, Coalition montréalaise, août 1997). Durant l'été 1997, un secrétariat a été créé : une personne a été engagée pour travailler à mi-temps à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau et à mi-temps à Eau Secours! (PC5). Cette personne a travaillé pour les deux coalitions jusqu'à la fin de l'année (PC1), contribuant ainsi à officialiser les deux coalitions. Par contre, ceci aussi a contribué au désengagement des membres de la Coalition montréalaise puisqu'il y avait quelqu'un pour s'en occuper à temps plein (PC5).

Le Premier ministre L. Bouchard a annoncé à l'automne 1997 (vers septembre) qu'il y aurait un symposium sur la gestion de l'eau (PC5). Un document de référence a alors été disponible et le Parti québécois a écrit un document de réflexion. Suite à cela, la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a affirmé que le document de référence est un retour à la case départ, car il discute de partenariats publics-privés et d'exportation de l'expertise québécoise en matière de gestion de l'eau dans les municipalités. La Coalition montréalaise mentionne aussi qu'il y a des divergences et convergences entre ses positions et celles du Parti québécois (PQ). Mais l'emphase, dans le document du PQ, est mise sur l'aspect économique et le symposium est conçu comme étant le débat public promis, ce avec quoi la coalition n'est pas d'accord (Compte-rendu, Coalition montréalaise, 24 septembre 1997).

Une lettre a été envoyée par Eau Secours! et par la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau à leurs membres le 6 octobre 1997 pour leur demander d'appuyer les gens de Chicoutimi qui risquaient de connaître la privatisation de leurs systèmes d'eau. Le syndicat indépendant 1 a alors envoyé une lettre au maire de Chicoutimi le 17 octobre pour dénoncer ce projet.

La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a réussi à obtenir 25 000 signatures pour sa pétition en date du mois de novembre 1997 (Compte-rendu, Coalition montréalaise, 12 nov. 1997). Elle ne sera toutefois jamais déposée ni à l'Assemblée nationale, ni à la mairie de Montréal, ni ailleurs, mais la Coalition montréalaise mentionnera le nombre de signatures dans un communiqué (PC5). La Coalition montréalaise, lors de sa réunion du 12 novembre, a décidé de tenir une manifestation le 10 décembre pour boycotter le symposium, a présenté ses comptes (au 22 septembre 1997 : surplus) et a présenté ses recommandations (Compte-rendu, Coalition montréalaise, 12 nov. 1997). Voici les recommandations de la Coalition montréalaise qui clarifient sa position :

« 1. L'accès à l'eau potable pour tous est primordial. 2. La gestion de l'eau à Montréal (...) doit tenir compte de la priorité des différents usages que l'on [en] fait. 3. [Opposition à la] privatisation (...) ou au partenariat public-privé. 4. [Pas de] tarification résidentielle [par compteur]. 5. Un véritable débat public qui couvrira toutes les régions du Québec, une gestion publique de l'eau (...) et opposition à céder au secteur privé l'expertise municipale, une politique de protection et de conservation de l'eau, et un véritable programme d'économie d'eau. »(Ibid., pp. 1-3).

Le Symposium sur la gestion de l'eau au Québec a eu lieu du 10 au 12 décembre 1997. Il s'agissait plus d'un symposium d'experts et de lobbyistes que d'un débat public (*Rapport de Congrès du CTM*, CTM, 1998). Il coûtait cher y assister, rendant ainsi difficile l'accès aux groupes communautaires et aux simples citoyens (*Programme* du symposium, gouvernement du Québec, 1997). Les panélistes qui ont été invités étaient des politiciens recyclés dans le privé, des universitaires, des fonctionnaires, des entreprises privées comme SNC-Lavalin, Gaz métropolitain, la Générale des Eaux (autre multinationale française qui gère des systèmes d'eau municipaux), etc. (*Express-Ô*, nov. 1997, p. 11). Plusieurs thèmes y ont été abordés, dont la gestion municipale des eaux, un sujet qui était supposé être clos (Idem). Le symposium était donc « une opération de gestion de l'opinion publique » (Idem). Deux personnes ont représenté le syndicat affilié 2 au symposium et ont fait valoir la nécessité de tenir un réel débat public (RS.SA2). Il y a aussi eu une importante délégation de ce syndicat qui s'est jointe à la

manifestation qui se tenait à l'extérieur du symposium le 10 décembre, accompagnant ainsi la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau et des organismes communautaires, dont la Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire. À la fin du symposium, L. Bouchard a affirmé qu'il y aurait un moratoire (PC1). La semaine suivante, il annonçait le projet de loi # 405 : *Loi favorisant la protection des eaux souterraines* (PC1). De plus, le ministre de l'Environnement a fait la promesse qu'il y aurait un débat public au printemps 1998 (qui sera reporté, probablement à cause des élections provinciales) (*Rapport de Congrès du CTM*, CTM, 1998).

Aux élections provinciales de 1998, le Parti québécois a été réélu (*CTM-Information*, CTM, avril 1998; *Rapport de Congrès du CTM*, CTM, 1998).²

P. Bourque a proposé en mars 1998 un système de tarification distinct pour l'eau, c'est-à-dire diminuer la taxe foncière et créer une nouvelle taxe pour l'eau (*Express-Ô*, oct. 1998, p. 10-11). En réaction à cette proposition, la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a émis un communiqué mentionnant que 25 000 personnes avaient signé une pétition l'année précédente contre cela.

La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a décidé le 8 avril 1998 d'envoyer une lettre ouverte aux candidats à la mairie et aux médias (Correspondance de la coalition à ses membres, Coalition montréalaise, 15 juin 1998). (Avant que ne commence la campagne électorale, la coalition a demandé aux partis politiques de se retirer de ses rangs afin d'éviter qu'il y ait des conflits d'intérêts (PC7).) Le 2 juin 1998, la Coalition montréalaise a rendu publique cette lettre en la faisant publier dans des journaux (dont dans l'*Express-Ô*, oct. 1998, pp. 10-11; PC7; RS.SI1). Envoyée durant la pré-campagne électorale, cette lettre invitait les candidats à prendre un engagement par écrit à ne pas privatiser, ni tarifier l'eau et à faire connaître publiquement leur position (*Express-Ô*, oct. 1998,

² C'est aussi en 1998 que le Conseil de travail de Montréal (CTM) a tenu son Congrès trisannuel et le thème principal a été le dossier de l'eau (*Développement social : La privatisation de l'eau*, CTM, 1998).

pp. 10-11). Les candidats ont rejeté formellement la privatisation de l'eau ou de sa gestion, seul P. Bourque ne s'est pas engagé sur la question des compteurs d'eau (Idem). À l'automne 1998, P. Bourque et son parti Vision Montréal ont été réélus.

Le Bureau d'audiences publiques en environnement reçoit en décembre 1998 le mandat de Québec de tenir un débat public (*CTM-Information*, CTM, avril 1999) en mettant sur pied une commission sur la gestion de l'eau (*Rapport de Congrès du CRMM*, CRMM, 2001). Ainsi, la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a gagné sa première victoire avec la concrétisation de la promesse d'un débat public en une commission d'audiences publiques.

La présente section a décrit la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau et la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours!, de même que les arguments des parties adverses dans le débat concernant la privatisation de l'eau. Ce débat, qui a découlé du dossier des privatisations et qui s'est transféré de Montréal à Québec, a occasionné la naissance de ces deux coalitions. La Coalition montréalaise a rapidement pris de l'ampleur par ses spectacles d'information, journées de formation, pétition et prise de position avec ses recommandations, mais la mobilisation a diminué tout aussi vite à cause de la création d'Eau Secours! et du secrétariat. Tout cela a entraîné une première victoire : le recul de P. Bourque et la création d'une commission sur la gestion de l'eau comme débat public. Pendant ce temps, des syndicats locaux ont posé des actions de leur propre chef. Le syndicat affilié 1 a entrepris une campagne publique contre la privatisation, le syndicat indépendant 1 a distribué ses bouteilles *Bourqu'ogne à ligoter* et a envoyé une lettre au maire de Chicoutimi, et le syndicat affilié 2 a participé au Symposium sur la gestion de l'eau au Québec et à la manifestation.

3.3 – Audiences publiques (1999-2000)

Le deuxième moment clé pour la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a été la remise de son mémoire à la Commission sur la gestion de l'eau au Québec en 1999 et le rapport que cette dernière a émis en 2000. Cette section décrira donc en quoi ont consisté ces deux événements.

La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a présenté le 24 mars 1999 à ses membres le document de consultation du Bureau d'audiences publiques en environnement (RS.SI1.B) puisque ce dernier avait mis sur pied la Commission sur la gestion de l'eau au Québec (ou Commission Beauchamps) (PC1; PC7). Une grande place a été donnée à la commercialisation de l'eau et au financement de la réfection des infrastructures dans ce document (*CTM-Information*, CTM, avril 1999). La Commission Beauchamps a commencé les auditions en mars 1999 (Idem). (Ainsi, il n'y a jamais eu de consultation publique à Montréal faisant en sorte que le débat s'est déplacé de la scène locale à celle provinciale (PC2).) C'est le 13 octobre 1999 que la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a présenté à ses membres le mémoire qu'elle allait défendre devant la Commission Beauchamps les 24-25 novembre (RS.SI1.B) : *Mémoire de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau*, rédigé par F. Patenaude de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM (nov. 1999, 44 pages). Dans ce mémoire, la Coalition montréalaise :

« 1 – Recommande au gouvernement que la gestion des infrastructures de l'eau demeure sous contrôle public. 2 – S'oppose à la tarification par compteur d'eau dans les résidences et les institutions. 3 – Recommande au gouvernement de s'assurer d'une politique de tarification cohérente et efficace pour les secteurs industriel et commercial. 4 – Recommande au gouvernement de mettre en place des programmes d'économie d'eau (sensibilisation et moyens), incluant pour les municipalités des programmes de prévention des fuites d'eau dans les réseaux souterrains d'aqueduc. ». (p. 44)

La Commission Beauchamps a auditionné plus de 300 groupes qui avaient déposé des mémoires (*Rapport de Congrès du CRMM*, CRMM, 2001), dont le *Mémoire*

sur l'eau (1999, 28 pages) du Comité Eaux-Aguets du syndicat affilié 2, comité créé pour l'occasion; *La gestion de l'eau au Québec* (déc. 1999, 9 pages), le mémoire de la FTQ; et le mémoire d'Eau Secours! (nov. 1999) (PC1).

Le rapport de la Commission Beauchamps a finalement été rendu public le 3 mai 2000 (site Internet du SA2). Le syndicat affilié 2 y a été favorable, puisque la commission s'oppose à la privatisation et à l'exportation massive de l'eau (Idem), propose de soumettre les projets d'exploitation de l'eau souterraine à une évaluation environnementale (Idem), reconnaît l'importance de l'accès à l'eau pour tous (*Rapport de Congrès du CRMM*, CRMM, 2001), recommande d'éviter la tarification résidentielle et que le contrôle demeure public (Idem), mais laisse une ouverture à certaines formes de partenariat (Idem). Selon la personne clé 4, « la consultation aurait dû continuer avec les utilisateurs. La Commission Beauchamps a fait des constats, [mais] il reste encore aujourd'hui à savoir qu'est-ce qu'on fait avec l'eau : qui peut s'en servir et de quelle façon. »

Un changement à la présidence du syndicat indépendant 3 a eu lieu en 2000. Avec ce changement de présidence,

« le syndicat a voulu influencer la position de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau en ne faisant pas que donner de l'argent, mais plutôt en veillant aux intérêts professionnels des membres par l'entremise de la coalition pour essayer de faire passer autrement le message des [travailleurs] à leur employeur »,

soit la Ville, d'après le représentant syndical du syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) (ancien membre du syndicat indépendant 3). Le syndicat indépendant 3 s'est donc mis à participer davantage à la Coalition montréalaise (il écrira aussi un mémoire sur l'eau en 2001 et adhérera à Eau Secours! en 2002) (RS.SI2+3=4)³.

Les années 1999-2000 ont donc permis à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau de conforter sa première victoire (qui était la promesse de la tenue d'un débat public) par les audiences publiques de la Commission Beauchamps et

³ C'est en 2000 que le Conseil de Travail de Montréal a changé son nom pour devenir le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (PC4; PC2). Durant la même année, il y a aussi eu un l'amendement qui permettra les fusions municipales en 2001 (PC1).

le rapport de cette dernière (qui recommande que la gestion de l'eau demeure publique, mais permet certaines formes de partenariat public-privé). Il y a aussi eu le syndicat affilié 2, la FTQ et Eau Secours! qui ont remis un mémoire à la commission. Il reste à voir ce que fera le gouvernement des recommandations de la commission.

3.4 – Fusions municipales (2001)

Le troisième moment clé de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a eu lieu en 2001 lors des fusions municipales : la ville de Montréal et le ministre de l'Environnement affirmeront que l'eau ne sera pas privatisée (parce qu'ils sont trop occupés avec le dossier des fusions), entraînant ainsi la deuxième victoire de la coalition. Cette section-ci expliquera donc comment une mobilisation des principaux acteurs sociaux en défaveur de la privatisation de l'eau, dont la Coalition montréalaise, exhortera les autorités politiques à remettre sur la glace leurs projets de privatisation.

La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a trois nouveaux porte-parole depuis 2001 (PC4; PC6; PC7). En mars 2001, le syndicat indépendant 3 (avant qu'il ne soit intégré au syndicat indépendant 4 (SI2+3=4)) a écrit un mémoire intitulé *Pour la pérennité des infrastructures de l'eau et un service de qualité aux contribuables de la nouvelle ville de Montréal* qu'il a remis au Comité de transition de la nouvelle ville de Montréal. Cela a été la première fois qu'il y a eu autant de gens du syndicat qui ont participé à l'écriture d'un mémoire (sept ou huit personnes) (RS.SI2+3=4). Du 6 au 8 juin 2001, le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain a tenu son Congrès. Dans le document du Congrès, un article discute du dossier de l'eau afin de rappeler aux membres qu'il s'agit d'un dossier encore ouvert (« Les interventions de nature politique. La Coalition pour un débat public sur la gestion de l'eau », pp. 22-24).

Il a eu lieu une manifestation devant l'Hôtel de ville de Montréal le 23 octobre 2001 durant un colloque, organisé par SNC-Lavalin entre autres, sur le sujet des privatisations qui avait lieu pendant la campagne électorale municipale (PC6; PC7). Cette manifestation a été initiée par la Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire (TROVEP), le Réseau québécois des groupes écologistes et l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau⁴ (PC7). Il y a eu entre autres une délégation du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain et une de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau (PC2; PC6). La Coalition montréalaise, même si elle y a pris part, était moins forte qu'auparavant (PC7). L'enjeu était le retour de la question de la tarification et des compteurs d'eau (PC2). C'est pourquoi la Coalition montréalaise et la TROVEP ont envoyé une lettre aux candidats à la mairie pour connaître leurs intentions à ce sujet (PC7; PC2). À l'automne 2001, il y a eu de nouvelles élections municipales et le parti de Gérald Tremblay a battu celui de Pierre Bourque (*Express-Ô*, sept. 2001).

Il y a eu une ou deux rencontres à l'automne 2001 (après les élections municipales) entre Eau Secours! et la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, d'une part, avec le maire G. Tremblay et Alan DeSousa, d'autre part, pour tenter d'éviter la tarification ou l'installation de compteurs d'eau résidentiels (Idem). (A. DeSousa est le conseiller municipal de l'Exécutif en charge du comité pour le développement durable de Montréal et du dossier de l'eau. (PC4)) À ce moment, Eau Secours! et la Coalition montréalaise n'ont pas obtenu de réponse à leurs questions (PC7).

Il y a également eu des communiqués qui ont été émis par la CSN, la Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire et le Front d'action

⁴ L'Association pour un contrat mondial de l'eau est une association internationale qui veut l'adoption d'un contrat mondial de l'eau et a des réseaux partout, dont un au Québec (PC7). Cette association se base sur son manifeste qui est une pétition comportant quatre principes : « 1. L'accès à l'eau est un droit humain individuel et collectif. 2. L'eau est un bien commun de l'humanité. 3. Le financement [des systèmes d'eau] doit être collectif et solidaire. 4. Toute politique de l'eau doit être démocratique à tous les niveaux. » (*L'eau c'est la vie, La vie n'est pas une marchandise*, ACME-Québec, 1999, pp. 1-4).

populaire en réaménagement urbain, séparément (PC7). La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau n'en a pas émis (PC7). La gestion de l'eau n'a pas été un enjeu électoral majeur en 2001 puisqu'il a surtout été question des fusions municipales (PC3). C'est pour ces raisons que la question s'est réglée durant la même année (PC3; PC6) : après la manifestation d'octobre et les communiqués, l'administration municipale a immédiatement reculé (PC7) et a affirmé qu'il n'y aurait pas de privatisation, ni de compteurs d'eau résidentiels (PC3; PC6). De plus, le ministre de l'Environnement a confirmé quelques temps après la manifestation que l'eau ne serait pas privatisée (PC7). Ainsi, la coalition montréalaise a gagné sa deuxième victoire. Mais depuis, la Coalition montréalaise « est tombée au neutre » d'après la personne clé 6. Mais il y a un suivi des événements qui continue par l'entremise des trois porte-parole (PC5).

Suite aux fusions municipales (qui ont eu lieu après les élections municipales, donc à la fin de 2001), il a dû y avoir une intégration des syndicats municipaux des villes fusionnées. Ainsi, le syndicat indépendant 2 et le syndicat indépendant 3 ont fusionné avec deux autres syndicats pour devenir le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4). L'ancien président du syndicat indépendant 3 est devenu le nouveau président du syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) et l'approche syndicale promue par ce président a alors été transférée à ce nouveau syndicat (RS.SI2+3=4). Ce nouveau syndicat est demeuré un syndicat indépendant, a obtenu un total de 200 membres dont quelques uns travaillent dans le domaine de l'eau et est resté membre de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau (Idem), tout comme les autres syndicats. Le syndicat indépendant 1 est passé de 600 à 2 000 membres dont certains travaillent dans le domaine de l'eau (RS.SI1). Le syndicat affilié 1 est passé de 7 000 à 10 000 membres avec encore plus de membres travaillant dans le domaine de l'eau (RS.SA1). Enfin, le syndicat affilié 2 a obtenu 6 000 membres dont plusieurs travaillent dans ce domaine (*Liste des effectifs de la FTQ au 30 avril 2004*, FTQ, 27 mai 2003).

Ainsi, grâce à la manifestation, aux communiqués, à la lettre envoyée aux candidats à la mairie, aux rencontres avec A. DeSousa, et grâce aux fusions municipales qui ont tellement occupé les administrateurs de la ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a obtenu la promesse de ceux-ci que l'eau ne serait pas privatisée, ni tarifée à Montréal, pendant que le syndicat indépendant 3 écrivait un mémoire sur l'eau. Suite à cette deuxième victoire, la Coalition montréalaise est devenue moins active.

3.5 – Déclin et renaissance fragmentaire (de 2002 à aujourd'hui)

Depuis la bataille gagnée en 2001, la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau veille à ce qu'il n'y ait pas à nouveau des projets de privatisation, ni de tarification de l'eau. Elle existe toujours aujourd'hui, mais ne fonctionne que de façon ponctuelle et n'est donc plus aussi visible aux yeux du public. Elle travaille désormais dans l'ombre en menant des batailles techniques et politiques avec d'autres organismes qui sont forts, tels Eau Secours!, la Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire et l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau. Toutefois, la Coalition montréalaise a revu le jour et d'autres victoires ont été gagnées : Politique nationale de l'eau, nouvelle confirmation de la ville de Montréal que l'eau ne sera pas privatisée (grâce aux défusions municipales) et retrait du projet d'installation universelle de compteurs d'eau résidentiels par le ministre de l'Environnement. Ce seront donc ces victoires qui seront décrites au cours de cette section.

Le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) fait partie d'Eau Secours! depuis 2002 et, à partir de ce moment, le représentant syndical que nous avons interrogé est souvent allé aux réunions de cette coalition pour essayer de l'influencer d'après les connaissances professionnelles des membres de son syndicat (RS.SI2+3=4).

Le gouvernement du Québec a annoncé sa Politique de l'eau (PC1) et a publié un document sur la Politique et un autre sur les faits saillants en novembre 2002 (*L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau.*, gouvernement du Québec, 2002). Il est possible de constater dans ces documents que le mot « Eau » a été ajouté au titre du ministre de l'Environnement, donnant ainsi le titre de ministre de l'Environnement et de l'Eau, et que les critères d'évaluation et d'exigences des traitements de l'eau potable ont été haussés. Suite à l'annonce du gouvernement, Eau Secours! a demandé que cette politique ait force de loi, qu'elle devienne une Loi de l'eau (PC1), ce qui n'est toujours pas le cas. Malgré que cette politique ne soit pas devenue une loi, il s'agit d'une autre victoire pour les opposants à la privatisation de l'eau, soit la troisième victoire de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau.

Les personnes clés 1 et 7 (faisant partie d'organisations communautaires, dont d'Eau Secours!) et les personnes clés 4 et 6 (faisant partie de conseils régionaux) ont eu une rencontre de suivi du dossier de l'eau en février 2003 avec A. DeSousa, le conseiller municipal responsable du dossier de l'eau (PC4; PC6). Ainsi, ces personnes clés n'y sont pas allées en tant que représentantes de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, mais bien en tant que représentantes d'organismes communautaires et de conseils régionaux. Cette rencontre était nécessaire puisqu'il était encore question de compteurs d'eau et les intentions de la Ville n'étaient pas claires (PC7).

Il y a eu des élections provinciales en avril 2003 où le Parti Libéral a remplacé le Parti québécois. Le 20 juin 2003 a eu lieu le référendum sur les défusions municipales (site Internet, *Dossier sur les défusions municipales*, Radio-Canada).

Il y a eu deux rencontres de suivi informelles en 2003 vers le mois d'août (PC7) à la demande d'Eau Secours! qui réunissaient des syndicats locaux, le Conseil central Montréal métropolitain (CCMM), le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM), la Table régionale des organismes volontaires en

éducation populaire (TROVEP), l'Association québécoise pour un contrat mondial sur l'eau, etc. (PC7). Puisque la situation à Montréal ne s'était toujours pas éclaircie vers la fin de l'été 2003 concernant l'installation de compteurs d'eau (PC7), les personnes clés 1, 7, 4 et 6 (respectivement d'Eau Secours!, de la TROVEP, du CRMM et du CCMM) ont rencontré à nouveau A. DeSousa, le conseiller municipal responsable du dossier de l'eau en août (PC6; PC4).

Un article de journal rappelait le 16 septembre 2003 que la présidente du Conseil du trésor M. J.-Forget avait fait une bourde (J.-R. Sansfaçon, *Le Devoir*, 16 sept. 2003, p. A6). Elle avait affirmé que, malgré que les critères d'évaluation et d'exigences des traitements avaient été haussés depuis la Politique de l'eau de 2002, l'eau à Montréal était de mauvaise qualité et que cela justifiait le recours au partenariat public-privé (Idem). Cet article a aussi mentionné que Forget a été rabrouée par le Premier ministre J. Charest (Idem). C'est aussi au mois de septembre que le ministre aux Affaires municipales J.-M. Fournier a laissé savoir qu'il était favorable à la tarification de l'eau, profitant ainsi de la panique créée par le scandale de la contamination de l'eau à Walkerton (Ontario) et du ton alarmiste de la ministre Forget (K. Lévesque, *Le Devoir*, 25 sept. 2003, p. A2). Durant le même mois, la ministre Forget a fait connaître son plan de « réingénierie de l'État » qui affirmait la volonté de privatiser les services municipaux, dont l'eau (PC7). La Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire et Eau Secours! ont envoyé une lettre aux journaux pour dénoncer cela (*La Presse*, 17 sept. 2003, p. ?).

Eau Secours! et la Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire (TROVEP) ont redonné vie à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau vers le mois d'octobre 2003 d'après un communiqué émis le 14 octobre (A. Duchesne, *La Presse*, 15 oct. 2003, p. A18). Ce communiqué, émis par la Coalition montréalaise elle-même, précisait qu'un document de sensibilisation serait distribuer sous peu et qu'une rencontre avec le maire G. Tremblay serait réclamée dans les prochains jours. La Coalition montréalaise a

donc envoyé le 20 octobre 2003 une lettre au maire pour lui demander de le rencontrer (rencontre qui n'a pas eu lieu) et la lettre a été publiée dans un journal (PC7).

Les quatre groupes actifs (Association québécoise pour un contrat mondial sur l'eau, Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, Eau Secours! et Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire) ont proposé le 14 novembre 2003 dans un communiqué : 1) la création d'un « Service de l'eau » à la ville de Montréal 2) qui aurait un conseil consultatif, 3) que l'ensemble des coûts de l'eau soit inclus dans la taxe foncière, 4) qu'il y ait l'implantation d'un programme réglementaire d'économie d'eau domestique 5) et pour tous les commerces et industries de Montréal, 6) de même que pour les institutions, 7) que Montréal s'impose un programme d'économie d'eau et 8) ait les moyens de s'assurer de son application (*La gestion de l'eau à Montréal. L'eau fuit, le gaspillage continue, l'administration municipale tergiverse.*, ACME-Québec, Coalition montréalaise, Eau Secours! et TROVEP, 14 nov. 2003).

Un article de journal a mentionné le lendemain (15 novembre 2003) que, d'après le communiqué, Eau Secours! et d'autres groupes avaient lancé leur document *Les compteurs d'eau pour mesurer la consommation résidentielle : Une très mauvaise idée* (rédigé par G. Breton et M.-A. Fleury pour Eau Secours!) (B. Bisson, *La Presse*, 15 nov. 2003, p. ?). Pour confirmer la position d'Eau Secours! et des autres groupes, le journaliste a mentionné que le ministre de l'Environnement T. Muclair a affirmé vouloir généraliser la tarification de l'eau partout au Québec. L'article a également précisé qu'une étude de la ville de Montréal concluait que l'installation des compteurs d'eau allait coûter trop cher face aux retombées escomptées puisque le coût de production de l'eau à Montréal est minime (Idem).

L. Gyulai du journal *The Gazette* a écrit le 18 novembre 2003 que lors d'une conférence sur les infrastructures urbaines organisée à Montréal, le ministre aux

Affaires municipales J.-M. Fournier s'est déclaré en faveur des partenariats publics-privés (PPP).

La ville de Montréal a annoncé le 24 novembre 2003 dans un communiqué la parution d'un document intitulé *Financement de l'eau. Document d'orientation*. Ce document précise que les fonctions stratégiques de la gestion de l'eau seront regroupées sous le Service environnement, voirie et réseaux. Ce document mentionne qu'il n'y aura donc pas de privatisation, ni de compteurs d'eau résidentiels. Il y aura alors la taxe foncière pour les citoyens et l'installation de 15 000 compteurs dans les industries, commerces et institutions (ICI) d'ici cinq ans en plus qu'un montant additionnel sera demandé aux grands consommateurs d'eau. Il y aura également la création d'un « Fonds de l'eau ». Tout ceci permettra une hausse des contributions à la réfection du réseau de l'eau. En réaction à ce document et pour faire suite au communiqué du 14 novembre, Eau Secours! a jugé acceptable qu'il n'y ait pas de privatisation et que le Service environnement, voirie et réseaux ait à s'occuper de la gestion de l'eau, mais qu'il manquait au plan de la Ville un programme réglementaire d'économie d'eau et un comité consultatif de citoyens (Correspondance d'Eau Secours! au syndicat indépendant 1, 24 nov. 2003). Il d'agit donc d'une quatrième victoire pour la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau.

Le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) a dénoncé en 2003-2004 dans les médias que la Ville ne prenait pas tous les moyens nécessaires pour rencontrer l'exigence d'actualiser ses usines d'eau potable pour la date butoir de 2007 (RS.SI2+3=4) (puisque les critères d'évaluation des traitements de l'eau ont été haussés depuis la Politique de l'eau de 2002 (J.-R. Sansfaçon, *Le Devoir*, 16 sept. 2003, p. A6)).

La ministre M. J.-Forget a discuté en 2004 dans la phase 2 de son plan de « réingénierie de l'État » de partenariats publics-privés, laissant ainsi plané le risque de la privatisation des systèmes d'eau (PC5). Alors que « la poussière est retombée depuis janvier 2004 » pour Montréal puisqu'il n'y aura ni privatisation,

ni tarification, ni compteur d'eau – parce que la Ville doit s'occuper des défusions (PC7), le terme « Eau » a disparu du titre du ministre de l'Environnement depuis le mois de mars 2004 (PC1). D'ailleurs, ce dernier parlait toujours au 22 mars (Journée internationale de l'eau) de faire installer des compteurs d'eau dans toutes les villes du Québec chez tous les citoyens (PC1; PC7; PC4) et ira même jusqu'à affirmer au printemps 2004 qu'il est en faveur de l'exportation de l'eau (PC7). C'est aussi en mars qu'a eu lieu le changement sémantique du gouvernement du Québec : il ne s'agira plus désormais de « réingénierie de l'État », mais plutôt de « modernisation de l'État » (*Express-Ô*, mars 2004, p. 3-6). M. J.-Forget et J.-M. Fournier ont d'ailleurs précisé que l'eau était la première cible des futurs partenariats public-privés (PPP) (Idem). La Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire a rappelé que la mobilisation a quand même amené le ministre de l'Environnement T. Muclair à mettre sur la glace son projet d'installation universelle de compteurs d'eau résidentiels à la fin du mois de mars (Idem). Ce recul du ministre constitue donc la cinquième victoire de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau.

Le 1^{er} avril 2004 a eu lieu une rencontre de suivi informelle demandée par Eau Secours! avec des syndicats locaux, le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, le Conseil central Montréal métropolitain, la Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire, l'Association québécoise pour un contrat mondial sur l'eau, etc. (PC7), pour discuter de la parution du document *La gestion de l'eau à la ville de Montréal : L'administration Tremblay-Zampino* rédigé par Eau Secours! (mars 2004, 45 pages).

Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain a tenu son Congrès trisannuel les 6 et 7 mai 2004. Dans le document de Congrès, il y a un article sur la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau qui affirme qu'« une nouvelle taxation [de l'eau] est cependant envisagée et serait incluse dans les taxes foncières. C'est donc un dossier que nous allons suivre. » (*L'enjeu de Conseil : Avoir les moyens de s'engager*, CRMM, p. 26).

La personne clé 7 nous a précisé en juin 2004 qu'il y avait depuis quelques mois des discussions informelles au sujet de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau comme quoi les trois porte-parole « ne peuvent plus la tenir à bout de bras », qu'« Eau Secours! pourrait peut-être s'occuper aussi de la région de Montréal », mais que « la question reste en suspend ».

Ainsi, Eau Secours! et la Table régionales des organismes volontaires en éducation populaire (TROVEP) ont fait renaître la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau en 2003, car il était encore question de la privatisation de l'eau à Montréal malgré qu'il y ait eu une avancée en 2002 par l'adoption d'une Politique de l'eau (troisième victoire). Ceci a amené la Ville à se prononcer contre les privatisations en 2003 (quatrième victoire), car elle était trop occupée par les défusions municipales. Par la suite, c'est le Parti Libéral qui s'est mis à parler de partenariat public-privé (PPP), privatisation, tarification et compteurs d'eau. En 2004, le ministre de l'Environnement T. Muclair a reculé concernant son projet d'installation universelle de compteurs d'eau résidentiels (cinquième victoire), mais les autres ministres continuent de faire planer le risque de la privatisation de l'eau. Par conséquent, le débat n'est pas clos.

3.6 - Conclusion

En conclusion, les faits les plus importants à se rappeler concernant la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau sont ceux résumés dans le tableau 2.

Le présent chapitre a donc raconté l'historique de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau en en relatant les faits majeurs, de sa naissance jusqu'à sa renaissance, afin de saisir le contexte dans lequel les syndicats locaux à l'étude ont évolué.

Tableau II – Incidents critiques de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau et de ses principaux alliés

Années	Événements
1996	<p>Naissance de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau le 12 juin.</p> <p>Lancement officiel de la campagne publique du syndicat affilié 1 en octobre.</p> <p>Distribution des bouteilles <i>Bourqu'ogne à ligoter</i> en novembre par le syndicat indépendant 1.</p>
1997	<p>Info-spectacle organisé le 25 février par la Coalition montréalaise, entraînant le maire de Montréal P. Bourque à arrêter le lendemain ses projets de privatisation de l'eau et le Premier ministre du Québec L. Bouchard à promettre le 14 avril la tenue d'un débat public sur l'eau (première victoire pour la Coalition montréalaise).</p> <p>Un secrétariat a été formé à l'été pour la Coalition montréalaise et la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours!, les officialisant ainsi.</p> <p>Appui du syndicat indépendant 1 envers les gens de Chicoutimi en octobre.</p> <p>Adoption d'une position claire en novembre pour la Coalition montréalaise avec ses recommandations.</p> <p>Tenue d'une manifestation le 10 décembre avec la participation du syndicat affilié 2 et de la Coalition montréalaise pour boycotter le Symposium sur la gestion de l'eau au Québec ayant eu lieu du 10 au 12 décembre et auquel a participé le syndicat affilié 2.</p>
1998	<p>Mandat en décembre pour le Bureau d'audiences publiques en environnement de former la Commission sur la gestion de l'eau au Québec (Commission Beauchamps).</p>

1999	Audiences de la Coalition montréalaise pour présenter son mémoire à la Commission Beauchamps les 24-25 novembre (et des mémoires produits par le syndicat affilié 2, la FTQ et Eau Secours! entre autres).
2000	Rapport de la Commission Beauchamps rendu public le 3 mai (rapport auquel le syndicat affilié 2 a été favorable alors que le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain est demeuré ambivalent).
2001	<p>Parution d'un mémoire sur l'eau du syndicat indépendant 3 au début de l'année.</p> <p>Manifestation le 23 octobre devant l'Hôtel de ville à laquelle participe la Coalition montréalaise, puis envoi d'une lettre aux candidats à la mairie de Montréal par la Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire (TROVEP) et la Coalition montréalaise, rencontres d'Eau Secours! et de la Coalition montréalaise avec G. Tremblay et A. DeSousa, et enfin parution de communiqués de la TROVEP, de la CSN et du Front d'action populaire en réaménagement urbain qui entraîneront la Ville à reculer face aux privatisations et à l'installation de compteurs d'eau (à cause des fusions municipales) et le ministre de l'Environnement à confirmer qu'il n'y aura pas de privatisation de l'eau.</p> <p>La Coalition montréalaise est mise « en veilleuse » suite à cette deuxième victoire.</p>
2002	Adoption par le gouvernement du Québec d'une Politique nationale de l'eau en novembre (troisième victoire pour la Coalition montréalaise).
2003	<p>Renaissance de la Coalition montréalaise grâce à Eau Secours! et à la TROVEP au début d'octobre.</p> <p>L'Association québécoise pour un contrat mondial sur l'eau, la Coalition montréalaise, Eau Secours! et la TROVEP émettent le 14 novembre une proposition en huit points sur la gestion de l'eau à Montréal dans un communiqué.</p> <p>Parution le 24 novembre du document de la Ville qui confirme qu'il y aura ni privatisation, ni tarification, ni de compteurs d'eau résidentiels,</p>

	<p>que la gestion de l'eau sera regroupée sous un même service, que les industries, commerces et institutions auront des compteurs d'eau, qu'un montant additionnel sera demandé aux grands consommateurs d'eau et qu'il y aura la création d'un « Fonds de l'eau ». La parution de ce document entraînera une quatrième victoire (grâce aux défusions) pour la Coalition montréalaise.</p> <p>Le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) a dénoncé en 2003-2004 le laxisme de la Ville dans un communiqué.</p>
2004	<p>Le ministre de l'Environnement T. Muclair met sur la glace en mars son projet d'installation universelle de compteurs d'eau (cinquième victoire pour la Coalition montréalaise), mais les ministres M. J.-Forget et J.-M. Fournier continuent de parler de privatisation de l'eau. Enfin, la personne clé 7 nous apprend en juin qu'Eau Secours! pourrait désormais s'occuper de la région de Montréal au lieu que ce soit la Coalition montréalaise, mais que « la question reste en suspend ».</p>

Bref, la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau est une coalition instiguée par le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain en 1996 qui est composée de plusieurs organisations syndicales, communautaires et environnementales et de partis politiques municipaux de l'opposition (au début), ainsi que de citoyens à titre individuel, tels des artistes, professeurs d'université et syndiqués. Cette coalition agit pour tous les citoyens montréalais et travaille à ce qu'il y ait un débat public sur la gestion de l'eau à Montréal et contre la privatisation de l'eau. La coalition a de grands principes : une gestion de l'eau publique et une eau potable de qualité accessible pour tous parce qu'il s'agit d'un bien essentiel à la vie⁵. Cette coalition réunit son comité exécutif et ses membres lorsque surviennent des événements déclencheurs. Le financement s'est fait par une cotisation de membership, des dons, une vente de billets de spectacle et de

⁵ « L'eau est une ressource non substituable et essentielle à la vie »; « L'eau est un bien patrimonial commun de l'humanité »; « L'accès pour tous à l'eau potable est un droit fondamental »; « L'eau a une valeur, mais elle n'a pas de prix ». Patenaude, F. – *Mémoire de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau*. – Par F. Patenaude de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, novembre 1999. – pp. 5-20.

macarons, et des investissements de la part des organisations syndicales. La Coalition montréalaise fait partie de la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours! depuis 1997 et un de ses membres siège sur le comité de coordination d'Eau Secours! (collège électoral des coalitions). La Coalition montréalaise a organisé une soirée de débat-information, deux sessions de formation, un spectacle-information, a distribué des tracts, a vendu des macarons promotionnels, a fait circuler une pétition (signée par environ 25 000 personnes qui n'a jamais été déposée, mais qui a été utilisée dans un communiqué), a rencontré des élus et des responsables de la Ville à plusieurs reprises, a fait des conférences de presse et écrit des communiqués, a écrit un mémoire en 1999, et a participé à des manifestations. Il y a également eu des rencontres de suivi informelles avec ses membres et alliés. Il y a donc eu quatre moments forts pour la Coalition montréalaise : 1996-1997, 1999-2000, 2001 et 2002-2004. Plusieurs batailles ont été gagnées, mais la guerre, elle, ne semble pas terminée puisqu'il y a toujours dans l'air des risques de partenariats publics-privés, privatisation, tarification et compteurs d'eau.

CHAPITRE IV – Situation des syndicats observés et leur implication au sein de la coalition

Ce quatrième chapitre présentera les situations des syndicats à l'étude d'après les entretiens réalisés avec les représentants syndicaux et d'après les sources documentaires. Il y sera exposé la situation à l'intérieur de chacun des syndicats. Ce chapitre vise à cerner l'intensité et la fréquence de l'implication des syndicats au sein de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau.

Tel qu'il a été possible de le constater au cours du précédent chapitre, l'implication des syndicats locaux dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau s'est déroulée sur plusieurs années et certains de ces syndicats ont dû s'amalgamer suite aux fusions municipales de 2001. Ceci signifie qu'il y a eu de nombreux changements de poste et plusieurs personnes à rencontrer.

Le nombre total d'entrevues effectuées se chiffre à 14 : sept personnes rencontrées concernant l'historique de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau (les personnes clés) et sept personnes représentant les syndicats locaux. Les entrevues ont duré en moyenne une heure (excepté pour le représentant syndical A du syndicat indépendant 1 : 15 minutes).

Des sept entrevues qui ont eu lieu avec les représentants syndicaux, cinq ont concerné des syndicats locaux non-affiliés : syndicat indépendant 1 (deux entretiens : A et B); syndicat indépendant 2; syndicat indépendant 3; et syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) (qui a regroupé quatre syndicats après les fusions municipales, dont les syndicats indépendants 2 et 3). Les deux autres des sept entrevues ont eu lieu avec des représentants de syndicats locaux affiliés au SCFP, à la FTQ et au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain : syndicats affiliés 1 et 2 (SA1 et SA2).

Certaines de ces personnes ont été difficiles à rejoindre. Pour cette raison, quelques entrevues se sont déroulées au téléphone, car les gens avaient peu de temps à nous consacrer. Sinon, la plupart des entrevues se sont réalisées face à face. Nous avons tenté de réaliser les entretiens en dehors du contexte du travail, mais cela n'a pas toujours été possible faute de temps à nous accorder de la part de nos interlocuteurs. Nous avons enregistré deux des entretiens, mais les résultats étant insatisfaisants (le son s'est avéré être mauvais), nous avons décidé de prendre des notes manuscrites au cours des autres entretiens. (Les deux entrevues qui ont été enregistrées ont toutefois pu être utilisées.)

Tel que nous l'avons mentionné au cours du deuxième chapitre, nous avons omis de poser certaines questions concernant les variables modératrices (à propos de l'influence du conseil régional et des grands syndicats). Nous avons donc rappelé les quatre personnes touchées par ces sujets, soit deux des personnes clés qui oeuvraient ou oeuvrent encore au SCFP et au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (personnes clés 1 et 4), et les représentants syndicaux des deux syndicats affiliés. Toutefois, le représentant syndical du syndicat affilié 2 était alors en congé de maladie pour un temps indéterminé. Nous n'avons pu lui poser les questions concernant les variables modératrices, ce qui nous empêchera d'effectuer de réelles comparaisons entre les deux syndicats affiliés sur ces sujets. Malgré cette limite, notre recherche demeure pertinente puisque nous détenons déjà beaucoup d'informations du représentant syndical lui-même, de tous les autres interlocuteurs, de documents du syndicat affilié 2, d'autres documents et du site Internet de ce syndicat. Cette triangulation des informations nous permettra de cerner la situation de ce cas, malgré l'absence d'une réponse directe à un certain nombre de questions portant sur les variables intermédiaires.

Nous identifierons au cours de ce chapitre le degré de participation des syndicats locaux à l'étude. Il faut toutefois préciser qu'il est difficile de qualifier et de quantifier la participation des membres puisque ceux-ci ont pu participer à la coalition en tant qu'individus et non pas en tant que syndiqués. Nous ne tiendrons

donc compte que de la participation officielle des membres des syndicats en tant que syndiqués puisque nous ne disposons d'aucun moyen pour connaître leur participation en tant que citoyens.

Au cours des prochaines pages, nous exposerons les situations des deux syndicats affiliés et des quatre syndicats indépendants. Chaque cas sera présenté de la façon suivante : une brève description du syndicat observé, soit son profil, puis les actions qui ont été posées dans le cadre de la campagne contre la privatisation de l'eau (avec la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau ou de façon autonome); les changements qui sont survenus suite à sa participation à la coalition, soit sur sa solidarité interne, sur sa proactivité et sur sa solidarité externe; et enfin, l'influence qu'ont eu les organisations syndicales sur les syndicats affiliés, soit le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM) et les grands syndicats (FTQ et SCFP). Par la suite, nous décrirons brièvement le rôle qu'ont tenu le CRMM et les grands syndicats dans la campagne contre la privatisation de l'eau de leur point de vue respectif. Nous concluons ce chapitre en comparant l'intensité de la participation des syndicats à l'étude dans cette campagne. Dans le cinquième chapitre, nous reviendrons sur les principales ressources de pouvoir des syndicats, mais de façon transversale, c'est-à-dire en regardant l'ensemble des syndicats à l'étude pour chaque ressource de pouvoir.

4.1 – Syndicat affilié 1

Profil. Le syndicat affilié 1 est un syndicat municipal qui est affilié au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, à la FTQ et au SCFP. Il est composé d'environ 10 000 membres (avant les fusions : 7 000 membres) qui occupent des emplois techniques et professionnels dont plusieurs sont reliés au domaine de l'eau. En 2001, il y a eu les fusions municipales qui ont entraîné les fusions des syndicats municipaux. Le syndicat affilié 1 est un des syndicats qui a vécu du maraudage. Plusieurs des professionnels sont restés avec le syndicat indépendant 1 et d'autres professionnels spécialisés ont formé un nouveau syndicat, soit le

syndicat indépendant 4. Mais le syndicat affilié 1 a quand même conservé certains professionnels et, depuis, les relations sont un peu tendues avec le syndicat indépendant 1 (mais pas avec le syndicat indépendant 4). La vision du syndicalisme qu'a le syndicat affilié 1 « est, en quelques mots, surtout la défense des intérêts socioéconomiques de nos membres puis la promotion de certaines idées sociales et économiques sur l'environnement, les droits humains, etc. C'est tout cela, mais tellement plus en même temps ! » d'après le représentant syndical. Ce syndicat a donc des préoccupations sociales, mais voit d'abord et avant tout aux intérêts professionnels et économiques de ses membres, faute de ressources à investir dans des débats sociaux.

Actions posées dans le cadre de la campagne contre la privatisation de l'eau. Le syndicat affilié 1 est contre les privatisations et la tarification de l'eau, tout comme les groupes communautaires, car il est conscient que la qualité de l'eau doit être bonne et que la gestion doit rester publique, car sinon cela coûte plus cher aux contribuables. D'après le représentant syndical,

« le plus important, c'était de convaincre les citoyens de l'importance de l'enjeu de ne pas privatiser l'eau, car cela risquait d'affecter leur qualité de vie. Il s'agit là d'un enjeu majeur. Et ce n'est pas terminé. Il fallait aussi impliquer les travailleurs parce qu'ils sont eux aussi des citoyens. L'eau est un bien public qui appartient à tous et c'est pour cela que tout le monde doit être impliqué »

dans le débat en tant que citoyens. C'est pour cette raison que le syndicat affilié 1 s'est impliqué dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau dès le départ. Certains projets ont été acceptés par la coalition, d'autres ont été refusés à l'époque par manque de financement. Et le but n'a pas été atteint puisque le débat n'est pas encore terminé. Autrement dit, la quantité de ressources a affecté le déroulement de la campagne selon le représentant syndical. Ainsi, il y a un partage des objectifs et des valeurs entre le syndicat affilié 1 et les groupes communautaires.

Pour le démontrer, le syndicat a posé plusieurs actions en lien avec la campagne contre la privatisation de l'eau. Le représentant syndical interrogé a participé à la

coalition en allant aux réunions (formelles et informelles), le syndicat a acheté des billets de spectacle en grand nombre pour ses officiers, a fourni de l'argent pour la recherche qui a été effectuée par la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, a fait du lobby en rencontrant des élus et des représentants de la Ville, a écrit un mémoire contre les sociétés d'économie mixte et a lancé sa propre campagne publique.

Cette campagne publique était composée de deux phases : information et actions. Pour la phase de l'information, le syndicat a émis de la documentation pour sensibiliser ses membres (soit une documentation spécifique sur le sujet de l'eau avec une couleur et un logo distinctifs), a fait des assemblées de regroupement de services et a travaillé en comités avec des professeurs d'université. Par la suite, pour la phase des actions, il a organisé plusieurs activités échelonnées : manifestation, distribution de macarons et d'autocollants promotionnels, affichage de pancartes publicitaires, intervention dans un Conseil municipal, mise en circulation d'euromobiles, annonce de publicités à la radio puis tenue d'un Conseil général extraordinaire.

Ainsi, c'est surtout le représentant syndical interrogé qui a participé concrètement dans la coalition, mais aussi les membres de l'exécutif lors de la campagne publique. Les membres de la base, pour leur part, semblent s'être peu impliqués. L'intensité de la participation des membres du syndicat affilié 1 a donc été moyennement élevée, tandis que la fréquence de cette participation a été élevée. L'intensité de la participation du syndicat concernant le type d'actions posées et la fréquence de ces actions ont été assez importantes.

Solidarité interne. La solidarité interne du syndicat affilié 1 s'est trouvée à être un peu modifiée suite à sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Les membres n'ont pas participé davantage aux activités habituelles du syndicat, mais ils ont participé en grand nombre aux assemblées particulières malgré qu'il soit difficile de les mobiliser d'après le représentant

syndical. Le dossier de l'eau n'a été qu'un événement parmi d'autres d'après ce représentant et puisque ce dossier s'est (partiellement) réglé, il y a eu une baisse de la mobilisation des membres. Après de la coalition, ce représentant syndical a été le seul délégué de son syndicat, mais c'est tout l'exécutif du syndicat qui s'est préoccupé du sujet de la privatisation.

Tout cela a donc rapproché les membres de leur syndicat. Par contre, il est possible de constater que c'est le sujet des privatisations qui l'a emporté sur celui de l'eau.

Enfin, la campagne contre la privatisation de l'eau a facilité la communication au sein du syndicat, mais il y avait déjà un bon contact avec les membres d'après le représentant syndical. Autrement dit, ce ne sont pas les pratiques ayant cours au sein de la coalition qui ont été reprises par le syndicat affilié 1, mais plutôt qu'il a s'agit d'un dossier mobilisateur (davantage celui des privatisations que celui de l'eau) incitant les membres à s'exprimer, à communiquer avec leur syndicat.

En résumé, la vie syndicale, la cohésion interne et la communication interne du syndicat affilié 1, soit sa solidarité interne, ont été légèrement stimulées suite à sa participation à la coalition.

Proactivité. Contrairement à la solidarité interne, la proactivité du syndicat affilié 1 n'a pratiquement pas subi de modification suite à sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Le syndicat a eu plus de poids parce que ses membres ont été mobilisés. Mais cette mobilisation étant ponctuelle, il ne peut pas avoir un pouvoir de négociation constant.

Au cours des dernières années, le dossier des privatisations a influencé les sujets négociés par le syndicat affilié 1. Le représentant syndical nous a affirmé que l'actuel article 10 de la convention collective est un gain majeur, car il concerne les contrats à forfait.

Les sujets négociés n'ont été influencés que par le dossier des privatisations, pas par celui de l'eau, n'entraînant pas alors un élargissement de l'agenda syndical vers un côté social.

Tout comme l'agenda syndical (contenu des conventions collectives), la façon de négocier n'a pas été influencée par le dossier de l'eau. En effet, les stratégies utilisées par le syndicat affilié 1 sont demeurées les mêmes que celles qu'il utilisait avant sa participation à la coalition. Ainsi, le syndicat n'a pas adopté de pratique, de stratégie qu'a pu utiliser la coalition. Mais parmi les stratégies utilisées par le syndicat, certaines peuvent s'inscrire dans le registre des stratégies dites « renouvelées » (par exemple, de par sa composition, le syndicat est porté sur la stratégie d'expertise, soit d'utiliser des arguments d'experts, de professionnels et d'universitaires et il a mené une campagne publique).

En d'autres termes, le syndicat affilié 1 a remporté un certain succès dans ses négociations grâce au dossier des privatisations (article 10), mais l'agenda syndical, la capacité de proposer des projets et les stratégies utilisées n'ont pas été modifiées suite à l'implication du syndicat dans la coalition, n'améliorant par conséquent que très peu sa proactivité.

Solidarité externe. La solidarité externe du syndicat affilié 1 a été peu influencée par sa participation à la campagne contre la privatisation de l'eau. En effet, elle n'a pas changée ni pour le réseau de solidarité vertical (entre les divers paliers de l'organisation syndicale), ni pour le réseau de solidarité horizontal (entre divers syndicats locaux). L'affiliation du syndicat au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM) n'a eu aucun impact sur sa participation à la coalition, ni le fait que le CRMM ait participé à la coalition, car le débat l'interpellait. La privatisation est un enjeu d'importance pour les membres de ce syndicat (plusieurs travaillent dans la gestion de l'eau); le syndicat affilié 1 a donc mené lui-même une campagne publique. Le dossier de l'eau n'est alors qu'un dossier découlant du dossier des privatisations et non pas le dossier prioritaire. Il a davantage été un

outil pour faire comprendre les enjeux des privatisations à la population, malgré le fait que les membres du syndicat affilié 1 aient des valeurs sociales d'après le représentant syndical.

Même scénario concernant l'affiliation du syndicat à la FTQ et au SCFP. Ce syndicat a été un des premiers impliqués dans la coalition parce qu'il a été un des premiers menacés, non pas parce que la FTQ ou le SCFP l'y auraient incité selon le représentant syndical. Dans les syndicats, des luttes sont plus prioritaires que d'autres et c'est d'abord la défense des intérêts des membres qui prime, d'après ce représentant, malgré que les syndicats veuillent parfois être de toutes les luttes. Ainsi, les affiliations du syndicat au CRMM, à la FTQ et au SCFP n'ont pas été ce qui a incité le syndicat à s'impliquer dans la coalition.

Le syndicat affilié 1 a créé des liens avec des groupes communautaires, mais il a manqué de suivi selon le représentant syndical. Celui-ci affirme que les liens n'ont pas été assez entretenus par manque de personnel dédié à cette tâche. La solidarité externe qui a pu être créée vers 1996 avec le communautaire n'a donc été que ponctuelle.

Enfin, le syndicat affilié 1 ne s'est pas impliqué dans la politique. C'est le rôle de la FTQ d'après le représentant syndical. Le syndicat a quand même fait du lobby, il a rencontré le maire, des élus, des députés, etc., mais il ne s'est pas impliqué dans des partis politiques. Il n'y a donc pas eu création d'un réseau de solidarité externe politique.

Par conséquent, la solidarité externe du syndicat affilié 1 s'est trouvée à être que peu stimulée (essentiellement à l'égard des alliances avec les groupes communautaires) et surtout, que de façon ponctuelle.

Conclusion. Le syndicat affilié 1, en s'impliquant beaucoup dans la campagne contre la privatisation de l'eau, a vu ses ressources de pouvoir quelque peu

stimulées, principalement sa solidarité interne. Et la portée de la campagne (le fait que la campagne visait à sensibiliser les citoyens en plus des travailleurs) a été un élément qui a incité ce syndicat à participer autant à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau malgré que le dossier des privatisations l'ait emporté sur celui de l'eau au sein de ses rangs.

4.2 – Syndicat affilié 2

D'abord, rappelons que nous avons dû estimer certaines réponses du représentant syndical à partir d'une triangulation des informations dont nous disposions, car ce dernier était en congé de maladie lorsque nous l'avons rappelé à propos de l'influence qu'ont pu avoir le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain et les grands syndicats sur son syndicat.

Profil. Le syndicat affilié 2 est un syndicat municipal membre du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM), de la FTQ et du SFCP. Depuis les fusions des syndicats municipaux, ce syndicat compte 6 000 membres qui sont des travailleurs manuels et des techniciens dont plusieurs travaillent dans le domaine de l'eau. Le syndicat a une vision du syndicalisme semblable à celle du CRMM (intérêt pour les causes sociales) puisqu'il en est membre, mais ce syndicat voit prioritairement aux intérêts professionnels et économiques de ses membres (RS.SA2).

Actions posées dans le cadre de la campagne contre la privatisation de l'eau. Selon le représentant syndical que nous avons interrogé, ce qui a poussé le syndicat affilié 2 à s'impliquer dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau était pour sauver les emplois de ses membres. Puisque les syndicats ne voulaient pas miner la crédibilité de la coalition, ils ont fait appel aux groupes communautaires pour qu'ils s'y impliquent eux aussi. « Vu que c'était une cause sociale, c'était normal que les groupes communautaires s'en occupent [et,] indirectement, avec le maintien des emplois, c'est l'ensemble de la

population qui en a profité » selon le représentant syndical. Ce représentant nous aurait dit aussi que la coalition visait d'abord à défendre et sensibiliser les travailleurs en tant que syndiqués, mais aussi tous les citoyens puisque privatiser l'eau n'est pas une bonne affaire. Il y a eu pour ce syndicat des préoccupations de deux ordres : prioritairement, une préoccupation pour les emplois de ses membres, puis une ouverture à la participation des organismes communautaires afin que les syndicats ne soient pas taxés d'agir uniquement pour sauver leurs emplois (RS.SA2). Il y a donc eu une préoccupation sociale de la part des membres du syndicat affilié 2, mais celle-ci n'est arrivée qu'en deuxième lieu.

Le syndicat affilié 2 s'est beaucoup impliqué dans le dossier des privatisations, dont dans le dossier contre la privatisation de l'eau. C'est ce syndicat qui a interpellé le SCFP en 1995, entraînant la création du Cartel des syndicats de la ville de Montréal, et qui sont allés ensemble demander au Conseil de travail de Montréal en 1996 de créer une coalition contre la privatisation de l'eau (RS.SA2; PC1). Ce sujet s'est discuté pendant longtemps dans les assemblées générales du syndicat, car les membres y ont été intéressés puisqu'il concernait leurs emplois pour plusieurs d'entre eux et parce qu'ils étaient proches de la cause d'après le représentant syndical. C'est ce dernier qui s'est occupé du dossier de l'eau jusqu'en 1999 en allant aux réunions de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau (le syndicat a été un de ceux qui ont contribué à son financement), en passant des pamphlets pour le spectacle de 1997 et en allant au Symposium sur la gestion de l'eau au Québec (en plus de la délégation du syndicat qui a manifesté avec la coalition à l'extérieur du symposium) en 1997 (RS.SA2). Il y a aussi eu la création du Comité Eaux-Aguets pour écrire le mémoire remis à la Commission Beauchamps en 1999 (Comité Eaux-Aguets, *Mémoire sur l'eau*, 1999). Puis le Comité environnement a pris la relève en 1999 dont en allant aux rencontres informelles d'août 2003 et d'avril 2004 (RS.SA2).

Ainsi, l'intensité de la participation du syndicat semble s'être limitée à l'implication du représentant syndical (en plus des quelques actions posées par le

Comité Eaux-Aguets et le Comité environnement), implication qui a été assez fréquente. En terme d'actions, l'intensité et la fréquence de la participation du syndicat ont été assez élevées.

Solidarité interne. La solidarité interne du syndicat affilié 2 n'a subi aucune modification suite à sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. L'implication du syndicat dans la coalition n'a pas eu d'impact sur la participation des membres à la vie syndicale. Ils n'ont pas participé davantage aux activités habituelles de leur syndicat selon le représentant syndical.

D'après ce dernier, il n'y a pas eu d'impact sur le degré de cohésion interne du syndicat. Les membres ne se sont pas rapprochés davantage des idées de leur syndicat.

Il n'y a pas eu d'influence sur les réseaux de communication à l'interne entre l'exécutif et les membres (RS.SA2). Il n'y a donc pas eu de transfert de pratiques de communication de la coalition au syndicat.

En d'autres termes, la vie syndicale, la cohésion interne et le degré de sophistication des réseaux de communication interne, soit la solidarité interne, n'ont pas été améliorés par l'implication du syndicat affilié 2 dans la coalition.

Proactivité. L'implication du syndicat affilié 2 dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau n'a pas influencé sa proactivité. Cette participation a donné une force, un appui au syndicat, mais n'a pas donné de pouvoir réel à celui-ci dans ses négociations, car elle agissait pour l'ensemble de Montréal, pas seulement pour le syndicat affilié 2 selon le représentant syndical. Avec des alliés, c'est toujours mieux parce que cela rend les gens plus solidaires d'après ce représentant. Mais l'implication du syndicat n'a pas eu d'impact sur les succès remportés par ce dernier dans ses négociations (RS.SA2). Malgré la mobilisation

des membres et l'alliance avec la coalition, cela n'a donc pas donné plus de pouvoir de négociation à ce syndicat.

Le dossier de l'eau n'a pas contribué à changer les priorités du syndicat dans ses négociations. Le syndicat a participé à former la coalition justement pour qu'elle s'occupe du dossier, faisant en sorte que cela n'a pas transparu dans les sujets négociés selon le représentant syndical. Le syndicat supportait la coalition; il ne voulait pas la remplacer (RS.SA2). Le dossier des privatisations a donc été plus important que celui de l'eau et il n'y a pas eu alors d'élargissement de l'agenda syndical pour le syndicat affilié 2.

La participation à la coalition n'a pas donné plus d'assurance au syndicat pour proposer des projets face aux offres de son employeur (RS.SA2). Le syndicat n'est donc pas devenu plus proactif suite à sa participation à la coalition.

Enfin, le syndicat n'utilise pas le même genre de stratégies que la coalition puisque celle-ci utilise des stratégies du communautaire d'après le représentant syndical. Il n'y a alors pas eu de transfert de stratégie de négociation de la coalition au syndicat. Le syndicat n'utilise pas davantage de stratégies qu'auparavant (RS.SA2), mais parmi celles utilisées, certaines peuvent s'inscrire dans le registre des stratégies dites « renouvelées » (par exemple, des interventions dans des réunions municipales, dans des conseils publics et dans les commissions parlementaires sont fréquentes de même que dans des manifestations, alors que le syndicat n'utilise jamais les médias parce qu'ils sont contrôlés d'après le représentant syndical).

Ainsi, le syndicat affilié 2 n'a pas eu plus de succès dans ses négociations, n'a pas changé les priorités des sujets à négocier, n'a pas proposé davantage de projets alternatifs à son employeur et les stratégies utilisées sont demeurées les mêmes suite à son implication dans la coalition, quoique certaines sont moins

conventionnelles que d'autres. Par conséquent, la proactivité du syndicat n'a pas été modifiée.

Solidarité externe. La solidarité externe du syndicat affilié 2 n'a presque n'a pas été améliorée suite à sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. L'affiliation au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM), à la FTQ et au SCFP n'ont pas incité le syndicat affilié 2 à s'impliquer dans la coalition puisqu'il y a participé d'abord et avant tout pour sauver les emplois de ses membres (RS.SA2). De même, ce n'est pas l'implication du CRMM dans la coalition qui a incité ce syndicat à y participer lui aussi, mais plutôt l'importance qu'avait le dossier des privatisations pour ses membres. Les ressources investies par le CRMM dans la coalition ont pu influencer négativement le déroulement de la campagne, mais cela n'a pas influencé l'implication du syndicat puisque celui-ci se devait de le faire pour ses membres (RS.SA2). Le syndicat a donc de bons contacts avec ces organisations syndicales (RS.SA2), mais son réseau de solidarité vertical n'a pas été amélioré pour autant suite à son implication dans la coalition.

La campagne contre la privatisation de l'eau était une bataille menée par un front commun de syndicats (et d'autres organismes) pour une cause sociale (RS.SA2). Il est certain que chaque syndicat avait ses priorités, sauf que le dossier de l'eau a été un point de ralliement d'après le représentant syndical. Il y a d'ailleurs toujours eu des liens entre le syndicat affilié 2 et les autres syndicats locaux selon ce représentant. Ainsi, le syndicat n'a pas vu son réseau horizontal se modifier suite à sa participation à la coalition.

Le syndicat affilié 2 participe à Eau Secours! en l'aidant financièrement et en assistant aux réunions informelles (RS.SA2), mais son implication au sein de la Coalition montréalaise semble s'être arrêtée. Il n'est pas resté d'autres liens avec les groupes communautaires que l'implication du syndicat dans Eau Secours!

(RS.SA2). Ainsi, les relations du syndicat avec le communautaire n'ont été que ponctuelles.

Le syndicat affilié 2 se mêle toujours de la politique d'après le représentant syndical. Mais il ne s'est pas impliqué davantage dans la politique parce qu'il a participé à la Coalition montréalaise (RS.SA2).

Ainsi, la participation du syndicat affilié 2 dans la Coalition montréalaise n'a pas favorisé davantage sa solidarité externe dans presque aucun de ses réseaux (vertical, horizontal, non-syndical politique), sauf dans son réseau non-syndical communautaire (mais que de façon ponctuelle).

Conclusion. Le syndicat affilié 2 n'a pratiquement pas vu ses ressources de pouvoir (solidarité interne, proactivité, solidarité externe) stimulées par sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, sauf un peu son réseau de solidarité communautaire. Le dossier des privatisations l'a donc emporté sur celui de l'eau dans ce syndicat, mais les membres de celui-ci ont aussi été touchés par la cause sociale en plus d'être préoccupés de sauvegarder leurs emplois, ce qui a amené le syndicat à s'impliquer activement dans la Coalition montréalaise.

4.3 – Syndicat indépendant 1

Rappelons que deux entrevues ont été effectuées au sein de ce syndicat (représentants syndicaux A et B) et que l'essentiel de nos informations proviennent du représentant syndical B. (L'entrevue avec le représentant syndical B a été une des deux entrevues qui ont été enregistrées.)

Profil. Le syndicat indépendant 1 n'est pas affilié à aucune organisation syndicale. Ce syndicat municipal compte aujourd'hui 2 000 membres (avant les fusions : 600 membres) qui sont des professionnels. Il est un des syndicats qui a vécu du

maraudage en 2001 au moment des fusions. Il y a alors eu un vote de ses membres : 95 % ont décidé de voter contre la fusion avec le syndicat affilié 1. Ceci a créé des tensions entre ces deux syndicats. D'après la vision du syndicalisme qu'a le syndicat indépendant 1, ce dernier a un rôle social à jouer, mais il est sûr que la priorité est de défendre ses membres d'après le représentant syndical B. D'ailleurs, selon ce représentant, le syndicat s'est impliqué dans la campagne contre la privatisation de l'eau davantage pour la cause sociale que pour sauver les emplois de ses membres puisque peu d'entre eux travaillent dans le domaine de l'eau et il était dit au départ que les employés allaient être gardés.

Actions posées dans le cadre de la campagne contre la privatisation de l'eau. En 1996, le syndicat indépendant 1 est entré dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau pour éviter la privatisation de l'eau, car le dossier de l'eau est un dossier qui touche tout le monde selon le représentant syndical B. Les grands gagnants ont été les citoyens, cela n'a pas été un gain syndical d'après le représentant syndical A. Le syndicat a aussi eu d'autres motivations à s'impliquer dans le dossier de l'eau. Premièrement, c'était de prétendre que le risque allait être donné au privé, que les coûts allaient être moins élevés et que le privé était capable de tout faire. C'était basé sur des préjugés selon le représentant syndical B, car les travailleurs étaient capables de faire leur travail. Deuxièmement, puisque le débat portait sur la privatisation de plein d'autres activités en plus de l'eau, cela allait éventuellement toucher le syndicat et ses membres. Troisièmement, cela fait partie des nouvelles tendances depuis une quinzaine d'années : le syndicat se fait toujours interpellé pour intervenir dans des causes sociales d'après le représentant syndical B. Selon ce dernier, il ne faut pas avoir peur de cela, il faut aller sur la place publique, aller au-delà des intérêts des syndicats, car ils ne peuvent pas juste rester dans leur cour. Le syndicat indépendant 1 s'est donc impliqué dans la coalition parce que cela fait partie de son rôle social, parce qu'il y a été sollicité (par le SCFP) et parce qu'éventuellement, le dossier des privatisations allait toucher les emplois de ses membres. Ceux-ci ont été sensibles à la cause du dossier de l'eau, mais au départ, la principale motivation a été d'affirmer que les

employés municipaux étaient capables de faire le travail puisque les arguments en faveur de la privatisation étaient basés sur des préjugés d'après le représentant syndical B.

Il était question initialement dans les assemblées générales du syndicat indépendant 1 des privatisations et des sociétés d'économie mixte (SEM). Les membres ont été intéressés par le sujet de la privatisation et ils ont pris la campagne comme une occasion que l'eau reste publique, car c'est une question de salubrité publique d'après le représentant syndical B. Mais il n'y a pas eu pour autant un gros débat dans les assemblées générales. Il y a eu un comité ad hoc contre les privatisations en plus des comités de productivité qui existaient déjà et qui étaient boudés par l'employeur selon le représentant syndical B. Il y a eu un mémoire qui a été écrit par le syndicat contre les SEM en 1995. Le syndicat a contribué à financer des études (soit les deux volets de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM) pour la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Il y a eu en 1996 la campagne de distribution de bouteilles d'eau *Bourque 'ogne à ligoter*. Le président du syndicat a envoyé une lettre au maire de Chicoutimi en 1997 pour dénoncer les risques de privatisation des systèmes d'eau. Il y a aussi une participation financière du syndicat à la coalition Eau Secours!. Il n'y a eu que le représentant syndical B qui est allé aux réunions de la Coalition montréalaise. Depuis 2003, c'est quelqu'un d'autre qui va aux réunions, dont les réunions informelles de 2003 et de 2004. Ceux qui ont écrit le mémoire contre les SEM étaient membres de l'exécutif. Au sein du syndicat, c'était toujours deux à quatre membres de l'exécutif qui travaillaient au dossier de l'eau.

L'implication dans la Coalition montréalaise s'est donc limitée à une seule personne, mais au sein du syndicat, il y a eu d'autres personnes qui ont travaillé sur le dossier de l'eau. Ces personnes faisaient toutefois partie de l'exécutif, ce n'étaient pas des membres de la base. Les activités entreprises par le syndicat ont été de plusieurs types et ont été posées à plus d'une reprise. Ainsi, la participation du syndicat indépendant 1 a été intense et fréquente.

Solidarité interne. L'implication du syndicat indépendant 1 à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a influencé sa solidarité interne. Toutefois, cela n'a pas changé la participation des membres à ses activités habituelles. Les membres n'y ont pas vu un stimulant à participer davantage à la vie syndicale.

Concernant un rapprochement possible entre les membres et la direction du syndicat indépendant 1, le représentant syndical B nous a déclaré que l'implication du syndicat à la Coalition montréalaise a peut-être aidé à un certain rapprochement. L'impact de cette participation a été de convaincre les membres que l'utilisation des moyens de communication (par exemple, le syndicat a déposé des mémoires sur les fusions et défusions municipales) est dans leur intérêt d'après le représentant syndical B. Comme le syndicat a eu du succès avec le dossier de l'eau (nous reviendrons plus loin sur ce point), il pourrait en avoir en d'autres occasions. Selon le représentant syndical B, les membres ont donc compris pourquoi la direction de leur syndicat allait sur la place publique, contribuant peut-être de cette façon à un certain rapprochement entre la base et l'exécutif.

Les communications avec les membres se sont probablement améliorées d'après le représentant syndical B. Le syndicat indépendant 1 a investi beaucoup dans la communication, il y investit encore et il faudrait la développer davantage, mais c'est difficile selon ce représentant. La réponse de ce dernier semble incertaine à propos d'une amélioration potentielle de la communication entre les membres et l'exécutif suite à la participation du syndicat dans la coalition. Il n'y a pas eu de transfert apparent de stratégie de communication entre la Coalition montréalaise et le syndicat indépendant 1, mais l'implication de ce dernier dans cette coalition lui a été favorable puisque cela a été une bonne pratique de communication.

Ainsi, le syndicat indépendant 1 a vu une légère amélioration de sa cohésion interne et de sa communication interne, alors que la vie syndicale n'a pas été

modifiée suite à sa participation à la Coalition montréalaise, faisant en sorte que la solidarité interne de ce syndicat s'est un peu améliorée.

Proactivité. Il y a eu des impacts dans la relation du syndicat indépendant 1 avec son employeur découlant de sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Le syndicat lui a fait comprendre qu'il ne peut pas lui passer n'importe quoi d'après le représentant syndical B. Peut-être que le syndicat a eu plus de succès dans le cours de ses négociations puisque, concernant la privatisation de l'eau, la Ville lui a donné un peu plus de garanties. Le fait d'avoir participer à la Coalition montréalaise a donné des arguments au syndicat pour négocier avec son employeur, lui permettant donc d'obtenir un peu plus de garanties concernant le dossier de la privatisation de l'eau.

Il n'y a pas eu plus de préoccupations sociales de la part des membres du syndicat indépendant 1 depuis le dossier de l'eau, car il y en a toujours eu d'après le représentant syndical B. Peut-être le syndicat n'a-t-il pas eu l'occasion de démontrer sa préoccupation du social avant le dossier de l'eau. Ce sont 20 % des recettes financières du syndicat qui sont données à 14-15 organismes communautaires selon le représentant syndical B. Celui-ci affirme que cela a toujours été le rôle de son syndicat. Le dossier de l'eau n'a donc pas été une occasion pour le syndicat de faire transparaître les préoccupations sociales de ses membres à travers les négociations de conventions collectives. Les membres n'ont pas développé plus leur conscience sociale, mais autant, puisqu'ils en ont toujours eu une sans que cela n'apparaisse dans leur convention collective. L'agenda syndical ne s'est alors pas élargi, il est resté semblable à ce qu'il était.

L'implication du syndicat indépendant 1 dans la Coalition montréalaise lui a donné plus d'assurance face à son employeur. Il n'est pas un syndicat de confrontation; il est un syndicat de discussion d'après le représentant syndical B. Le syndicat a pris de l'assurance face à son employeur puisqu'il possédait des arguments pour discuter privatisation, et ce, grâce à sa participation à la coalition.

Les stratégies du syndicat indépendant 1 ont un peu changé suite à sa participation à la Coalition montréalaise. Il n'y a pas eu de transfert de stratégies de négociation de la coalition au syndicat. Mais celui-ci a utilisé de nouvelles stratégies (comme les moyens de communication) en plus de ses stratégies conventionnelles. Parmi celles qu'il a utilisées, certaines peuvent s'inscrire dans le registre des stratégies dites « renouvelées », dont la stratégie de la distribution des bouteilles *Bourqu'ogne à ligoter*.

Ainsi, le syndicat indépendant 1 a eu plus de garanties de la part de son employeur (donc un certain succès dans ses négociations), a pris de l'assurance face à ce dernier (est alors plus en mesure de proposer et de mettre en œuvre un projet) et a utilisé de nouvelles stratégies dont certaines sont originales (mais elles n'ont pas été inspirées de celles utilisées par la Coalition montréalaise), alors que les priorités des sujets négociés ne sont pas devenues plus sociales. La proactivité de ce syndicat a par conséquent été améliorée suite à sa participation à la Coalition montréalaise.

Solidarité externe. Le syndicat indépendant 1 n'a vu sa solidarité externe que peu stimulée par sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Étant un syndicat non-affilié, il ne va jamais au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM). Il n'a eu un contact avec lui que lors des réunions de la Coalition montréalaise, de même qu'avec la FTQ, le Conseil central Montréal métropolitain, des groupes environnementaux et des mouvements sociaux. Ces contacts sont toujours intéressants pour le syndicat indépendant 1, mais ceci n'est peut-être pas réciproque parce que pour ces organisations syndicales, il est un « syndicat jaune » d'après le représentant syndical B. Le réseau de solidarité vertical du syndicat ne s'est donc pas développé.

Le syndicat indépendant 1 a des contacts occasionnels avec d'autres syndicats locaux, mais le fait d'avoir à travailler ensemble est très rare selon le représentant syndical B. Le syndicat ne s'est pas nécessairement rapproché de ces autres

syndicats. Mais lorsqu'il y a des problèmes, ils sont capables de travailler ensemble selon ce représentant. Cela ne signifie pas que l'alliance créée est durable, car il ne faut pas oublier qu'il y a eu les fusions et le maraudage. (Suite au vote des membres pour conserver leur syndicat, une centrale syndicale a dit que le syndicat indépendant 1 était « un syndicat jaune » d'après le représentant syndical B.) Par contre, le représentant affirme que s'il y avait une problématique générale à tous les syndicats municipaux, il est certain qu'ils collaboreraient ensemble. Le réseau de solidarité horizontal du syndicat indépendant 1 ne s'est donc pas amélioré. Les fusions des syndicats municipaux et les maraudages qui s'en sont suivis ont créé des tensions entre les syndicats locaux. Et le fait que le syndicat indépendant 1 ne soit pas affilié, il demeure avec une mauvaise réputation d'après le représentant syndical B, ce qui ne facilite pas un rapprochement avec les autres syndicats.

Il y a eu création de liens avec des groupes communautaires. Mais ils ne se sont pas maintenus. Le représentant syndical A ne sent pas qu'il est resté quelque chose de la participation du syndicat à la Coalition montréalaise, car cela a plutôt créé des liens temporaires avec les groupes communautaires, des alliances davantage ponctuelles que permanentes. Il affirme qu'aujourd'hui le dossier de l'eau n'est plus la bataille de l'heure. Le syndicat indépendant 1 a quand même des liens avec des groupes communautaires, dont avec Eau Secours!, puisqu'il donne un pourcentage de ses recettes financières à une quinzaine d'organismes (mais pas de lien avec les groupes qui étaient dans la Coalition montréalaise). La solidarité externe avec les groupes communautaires n'a donc pas été développée autant qu'elle aurait pu l'être.

Le syndicat indépendant 1 ne s'est pas impliqué dans les instances politiques. En général, il ne s'implique pas en politique, sauf quand il y a des intérêts d'après le représentant syndical B (par exemple contre le mouvement antisindical). En fait, ce qui est important pour lui, c'est la cause d'après ce représentant. Le réseau de

solidarité non-syndical politique du syndicat ne s'est donc pas développé davantage.

La solidarité externe du syndicat indépendant 1 n'a pas été stimulée par son implication à la Coalition montréalaise (tant pour les réseaux vertical, horizontal et non-syndical politique), sauf temporairement à l'égard du réseau communautaire.

Conclusion. Les trois ressources de pouvoir du syndicat indépendant 1 ont été stimulées au moins un peu par sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, surtout sa proactivité. Ce syndicat s'est beaucoup impliqué dans le dossier de l'eau parce qu'il a eu beaucoup d'importance pour lui, tout comme le dossier des privatisations, car il touchait la conscience sociale de ses membres.

4.4 – Syndicat indépendant 2

Rappelons qu'il ne s'agira ici que de la période 1996-2001 puisqu'à cette date, le syndicat indépendant 2 a fusionné pour devenir le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4). Le représentant syndical du syndicat indépendant 2 que nous avons interrogé étant membre du syndicat indépendant 4, il connaît également la période de 2001 à aujourd'hui.

Profil. Le syndicat indépendant 2 n'est affilié à aucune organisation syndicale. Ce syndicat municipal comptait 20 membres (avant les fusions) qui étaient des professionnels. Depuis 2001, il a fusionné avec trois autres syndicats municipaux (dont le syndicat indépendant 3) pour devenir le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4). C'est le SCFP qui a demandé au syndicat indépendant 2 de se joindre à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. S'il a participé à cette coalition, ce n'a pas été tant la peur de perdre les emplois de ses membres qui l'y a incité (puisque'il n'y en avait pas beaucoup qui travaillaient dans le domaine de l'eau), que le fait que les gens étaient déjà sensibles à ne pas tout laisser aller au

privé. (Aujourd'hui, il y en a plus qui travaillent dans ce domaine suite aux fusions.)

Actions posées dans le cadre de la campagne contre la privatisation de l'eau. Le dossier de l'eau ne s'est pas beaucoup discuté dans les assemblées générales du syndicat indépendant 2. D'ailleurs, il y avait environ qu'une assemblée générale par année, soit l'assemblée annuelle, puisque le syndicat était petit. Il n'y a donc pas eu beaucoup de débat à ce sujet au sein du syndicat d'après le représentant syndical. Malgré que les membres n'aient pas eu beaucoup d'intérêt au sujet du dossier sur l'eau, le représentant syndical affirme que les membres étaient et sont encore solidaires à la cause, à ce que l'eau reste publique. Il semblerait donc que, sans se sentir particulièrement concernés, les membres ont quand même appuyé le dossier de l'eau et décidés de se joindre à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau davantage par solidarité que pour leurs propres intérêts. Il a toutefois fallu qu'ils soient sollicités par le SCFP pour s'y décider.

Il y avait des rencontres occasionnelles des membres de la coalition, réunions auxquelles le représentant syndical est allé ainsi qu'à des conférences organisées par cette coalition. Une vice-présidente du syndicat est allée une fois à une conférence, mais à aucune réunion de la coalition. Il y avait le rapport de l'exécutif qui faisait état de la participation du représentant syndical à la coalition (participation minime puisque le syndicat étant petit, il se sentait peu influent). De cette manière, les membres étaient au courant de ce qui se passait à la coalition. Mais ce rapport n'était probablement remis aux membres qu'une fois par année, soit lors de l'assemblée annuelle.

D'après ces faits, il est possible d'affirmer que le syndicat indépendant 2 a eu une implication plutôt faible puisque qu'il n'y a eu essentiellement que le représentant syndical qui a participé aux activités de la coalition et l'implication a été ni intense, ni fréquente de par le type d'actions qu'il a posé en lien avec la coalition.

Solidarité interne. La participation du syndicat indépendant 2 à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau n'a pas vraiment eu d'impact sur celui-ci selon le représentant syndical. L'implication n'a pas stimulé les membres à participer davantage aux activités usuelles du syndicat (activités qui semblent d'ailleurs avoir été peu nombreuses). La vie syndicale est donc demeurée ce qu'elle était.

La cohésion interne du syndicat indépendant 2 entre ses membres et son exécutif ne s'en n'est pas trouvée modifiée d'après le représentant syndical. Il n'y a donc pas eu de rapprochement entre la base et la direction du syndicat.

La question des réseaux de communication interne ne s'applique pas au syndicat indépendant 2 selon le représentant syndical tellement ils étaient quasi inexistantes puisque le syndicat était petit. Évidemment, il y avait le rapport de l'exécutif qui faisait état de la participation du représentant à la coalition, mais c'était tout. Il n'y avait pas de journal syndical, ni de site Internet. Il n'y a eu aucun transfert de pratique de communication de la coalition au syndicat. Il n'y a donc eu aucun effet sur la communication interne du syndicat de par sa participation à cette coalition.

La solidarité interne (vie syndicale, cohésion interne, réseaux de communication interne) du syndicat indépendant 2 n'a donc pas été touchée par son implication dans la coalition.

Proactivité. La participation du syndicat indépendant 2 à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau n'a pas modifié sa proactivité. Rien n'a changé à l'égard des négociations des conventions collectives. Il n'y a pas eu davantage de succès dans les négociations qu'auparavant.

Puisque les membres n'avaient pas beaucoup d'intérêt au dossier de l'eau, il n'y a pas eu de clause dans la convention collective qui a découlé de l'implication du

syndicat indépendant 2 dans la coalition. Il n'y a donc pas eu d'élargissement de l'agenda syndical vers un côté plus social.

Aujourd'hui, le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) fait plus de propositions qu'auparavant pour voir aux intérêts des citoyens. Par exemple, ce syndicat essaie de garder les acquis des services centraux, c'est-à-dire qu'il tente de voir à ce que les normes ne diminuent pas trop et voit ainsi aux intérêts des citoyens¹. Ce n'est donc pas l'implication du syndicat indépendant 2 dans la coalition qui a entraîné une modification de la capacité de proposer un projet, mais plutôt un changement au sein du syndicat par la fusion de syndicats et un président qui voit les choses autrement.

Le syndicat indépendant 2 n'a pas appris de nouvelle stratégie découlant de sa participation à la coalition, car il n'y était pas assez impliqué d'après le représentant syndical. Le syndicat n'a pas utilisé davantage de stratégies qu'auparavant, mais parmi celles utilisées, certaines peuvent s'inscrire dans le registre des stratégies dites « renouvelées », comme l'utilisation de l'expertise de professionnels et universitaires.

Ainsi, le syndicat indépendant 2 n'a pas vu sa proactivité (succès dans les négociations, priorités des sujets négociés, capacité à proposer et mettre en œuvre un projet, utilisation de stratégies non-conventionnelles) stimulée suite à sa participation à la coalition.

Solidarité externe. Le syndicat indépendant 2 n'a perçu aucune amélioration de sa solidarité externe qui aurait été due à son implication dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. N'étant pas affilié, il n'a pas entretenu de liens particuliers avec les grandes organisations syndicales. Les seuls

¹ Suite aux défusions, plus de pouvoir ont été donnés aux arrondissements pour garder la Ville unifiée. Ceci a eu des conséquences dans les services centraux – services centralisés à la Ville versus ceux décentralisés aux arrondissements : il y a eu des coupures.

liens ont été ceux avec le conseiller syndical au SCFP. Le réseau de solidarité vertical n'a pas alors été changé.

Le syndicat indépendant 2 n'a pas profité de sa participation à la coalition pour faire des liens avec les autres syndicats locaux. Le réseau de solidarité horizontal n'a donc pas été agrandi.

Il n'y a pas eu de liens qui se sont développés avec les groupes communautaires parce qu'ils n'ont pas toujours les mêmes intérêts, motifs que les membres du syndicat indépendant 2 d'après le représentant syndical. Ce dernier affirme qu'il est difficile d'établir des relations avec ces groupes. Le réseau de solidarité non-syndical communautaire n'a donc pas été métamorphosé.

Le syndicat indépendant 2 ne s'est pas plus impliqué en politique suite à sa participation à la coalition. (Il y a plus d'implication en politique aujourd'hui avec le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4).) Le réseau de solidarité non-syndical politique n'a donc pas été changé.

Ainsi, la participation du syndicat indépendant 2 à la coalition ne lui a pas permis d'approfondir ou de développer de nouvelles solidarités externes (solidarités verticale, horizontale et non-syndicale).

Conclusion. Le syndicat indépendant 2 n'a par conséquent perçu aucune stimulation de ses ressources de pouvoir (solidarité interne, proactivité, solidarité externe) suite à sa participation dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, car il y était trop peu impliqué puisqu'il était un petit syndicat et parce que ses membres n'étaient que peu intéressés par le dossier de l'eau, même s'ils y étaient solidaires.

4.5 – Syndicat indépendant 3

Rappelons qu'il ne s'agira ici que de la période 1996-2001 puisqu'à cette date, le syndicat indépendant 3 a fusionné pour devenir le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4). Le représentant syndical étant un des membres de l'actuel syndicat indépendant 4, il connaît également la période de 2001 à aujourd'hui.

Profil. Le syndicat indépendant 3 n'était affilié à aucune organisation syndicale. Il était un syndicat municipal plutôt petit, car il n'avait que quelques dizaines de membres. Ceux-ci étaient des professionnels dont certains travaillaient dans le domaine de l'eau. En 2001, il y a eu les fusions qui ont amené ce syndicat à s'amalgamer à trois autres syndicats municipaux (dont le syndicat indépendant 2) pour former le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4). (Suite aux fusions, il y a eu plus de membres qui ont travaillé dans le domaine de l'eau.) Si un des incitatifs pour le syndicat indépendant 3 à s'impliquer dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau était que certains de ses membres avaient des emplois reliés au domaine de l'eau, cela a surtout été la conscience et la volonté de sauver les eaux qui a décidé les membres et le syndicat à s'y impliquer d'après le représentant syndical.

Actions posées dans le cadre de la campagne contre la privatisation sur l'eau. Le syndicat s'est davantage impliqué dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau pour la cause sociale que pour sauver les emplois de ses membres de la privatisation, car ces emplois étaient protégés par la sécurité d'emploi et étaient peu nombreux dans le domaine de l'eau.

Le dossier de l'eau a été très peu discuté lors des assemblées générales du syndicat indépendant 3. Ce syndicat a créé un comité ad hoc durant les années 1990 qui s'est préoccupé du dossier des privatisations. Ce comité était composé de trois personnes, dont le représentant syndical (et le représentant syndical du syndicat indépendant 4 (SI2+3=4), car il est un ancien membre du syndicat indépendant 3),

et a créé un sous-comité affecté au dossier de l'eau. Le représentant syndical est allé à environ 10 réunions et a participé aux autres activités de la coalition (spectacles, etc.). Il a été le seul à aller à ces réunions, mais pour le spectacle de 1997, il y a eu deux membres qui y sont allés, soit lui et la personne du sous-comité sur l'eau. Les membres du syndicat ont été intéressés par le dossier de l'eau, mais de là à dire qu'ils étaient prêts à se mobiliser, c'était autre chose d'après le représentant syndical. Il y a eu un changement à la présidence du syndicat en 2000. Ceci a amené ce dernier à s'impliquer plus dans la coalition pour l'influencer d'après les intérêts professionnels de ses membres et à écrire un mémoire sur l'eau en 2001 avant d'être fusionné (c'était d'ailleurs la première fois qu'il y avait autant de membres impliqués dans l'écriture d'un mémoire, soit sept ou huit personnes) (RS.SI2+3=4). (Il s'agit du mémoire présenté au Comité de transition de la nouvelle ville de Montréal juste avant les fusions, soit un document remis par le syndicat indépendant 3, non pas en tant que professionnels représentant la Ville et utilisant un processus interne de communication.)

Ainsi, l'implication du syndicat indépendant 3 à l'égard de ses membres a été de faible intensité (pratiquement que le représentant syndical qui a participé), mais assez fréquente (le représentant syndical est allé à quelques réunions et spectacles). Quant aux actions posées, l'implication du syndicat a été moyennement intense et fréquente (le représentant syndical a participé à plusieurs types d'activités de la coalition à quelques reprises et le syndicat a écrit un mémoire sur l'eau).

Solidarité interne. La solidarité interne du syndicat indépendant 3 n'a pas été modifiée suite à sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Les membres n'ont pas participé davantage à la vie syndicale selon le représentant syndical. Ce dernier affirme que les membres n'étaient pas très militants.

La participation du syndicat indépendant 3 n'a pas eu d'impact sur sa cohésion interne d'après le représentant syndical. Cette implication n'a pas rapproché pour autant les membres de leur syndicat.

La communication à l'intérieur du syndicat indépendant 3 n'a pas été modifiée par la participation de celui-ci à la coalition. Vers 1996, le journal syndical n'existait plus, le syndicat n'avait pas de site Internet, il n'a produit aucune documentation relative au dossier de l'eau et il ne s'est pas inspiré de pratique de communication de la coalition.

Ainsi, la solidarité interne (vie syndicale, cohésion interne, communication interne) du syndicat indépendant 3 n'a pas évolué suite à son implication dans la campagne contre la privatisation de l'eau.

Proactivité. La proactivité du syndicat indépendant 3 n'a pas été stimulée après sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Son implication n'a pas eu d'impact sur le degré de succès dans ses négociations. Il n'a donc pas eu plus de facilité à négocier avec son employeur d'après le représentant syndical.

La participation du syndicat indépendant 3 n'a pas influencé les priorités des sujets à négocier. L'agenda syndical n'a donc pas été élargi vers des préoccupations sociales selon le représentant syndical.

La capacité du syndicat indépendant 3 à proposer des projets n'a pas été améliorée suite à sa participation à la coalition d'après le représentant syndical.

Il n'y a pas eu de transfert de stratégies de négociation entre la coalition et le syndicat indépendant 3. Le syndicat a essayé de mobiliser ses membres à l'époque, mais il n'a pas réussi à les faire sortir pour le dossier de l'eau, même pas pour aller à un spectacle selon le représentant syndical. Les stratégies utilisées par

le syndicat sont donc demeurées les mêmes et il n'en a pas utilisé davantage qu'auparavant, mais parmi celles utilisées, certaines peuvent s'inscrire dans le registre des stratégies dites « renouvelées ». Par exemple, comme autre stratégie utilisée (mais pas relatives au dossier de l'eau), les membres du syndicat indépendant 3 sont intervenus occasionnellement dans des réunions municipales pour poser des questions et souligner leurs points de vue.

Ainsi, le syndicat indépendant 3 n'a pas vu sa proactivité (succès dans les négociations, priorités des sujets négociés, proposition de projets, utilisation de stratégies non-conventionnelles) stimulée par son implication dans la coalition.

Solidarité externe. La solidarité externe du syndicat indépendant 3 n'a été que très légèrement modifiée par sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Puisqu'ils ne faisaient partie d'aucune organisation syndicale, le fait d'avoir participé à la coalition a fait prendre conscience aux membres du syndicat qu'il y avait de la vie à l'extérieur de leur syndicat, qu'il y avait d'autres syndicats et groupes communautaires qui agissaient dans le dossier de l'eau d'après le représentant syndical. Mais cela n'a pas rapproché le syndicat des centrales syndicales, ni des autres niveaux des organisations syndicales, car il a eu une mauvaise expérience avec une centrale syndicale plusieurs années auparavant.

La participation du syndicat indépendant 3 ne l'a pas rapproché davantage des autres syndicats locaux. Chacun est resté dans son patelin selon le représentant syndical.

Il y a eu par contre des liens qui ont été formés entre le syndicat indépendant 3 et les groupes communautaires membres de la coalition. Les relations établies avec ces groupes n'ont été toutefois que ponctuelles d'après le représentant syndical. Ce représentant croit que la coalition a permis de gagner la bataille du dossier de l'eau parce qu'ils étaient tous alliés (syndicats et groupes communautaires), pas seuls, ni divisés. Le réseau de solidarité non-syndical communautaire s'est donc agrandi, mais que temporairement.

Le syndicat indépendant 3 ne s'est pas impliqué davantage dans la politique suite à sa participation à la coalition. Il n'est allé qu'à quelques occasions aux réunions municipales (mais pas concernant le dossier de l'eau) et n'a écrit à la ville de Montréal qu'un mémoire sur ce dossier.

Ainsi, la participation du syndicat indépendant 3 dans la coalition n'a pas contribué à approfondir ni à développer de nouvelles solidarités externes, ni syndicales (réseaux vertical et horizontal), ni politiques, excepté temporairement avec le communautaire.

Conclusion. Le syndicat indépendant 3 s'est impliqué dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, mais cela n'a pas affecté ses ressources de pouvoir (solidarité interne, proactivité, solidarité externe), sauf pour le réseau de solidarité communautaire qui s'est agrandi. Toutefois, ceci n'a été que temporaire. Malgré que ce syndicat ait participé à cette coalition davantage pour la cause sociale que pour sauver des emplois de ses membres, il n'a pratiquement perçu aucune retombée positive de son implication parce que, justement, celle-ci a été faible.

4.6 – Syndicat indépendant 4

Rappelons qu'il s'agira ici principalement de la période de 2001 à aujourd'hui puisque le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) n'existe que depuis cette date. Toutefois, le représentant syndical étant un ancien membre du syndicat indépendant 3, il connaît également la période 1996-2001. (L'entretien effectué avec ce représentant syndical est l'autre entrevue qui a été enregistrée.)

Profil. Le syndicat indépendant 2 et le syndicat indépendant 3 ont fusionné avec deux autres syndicats municipaux pour devenir le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) en 2001. L'ancien président du syndicat indépendant 3 est devenu le nouveau président du syndicat indépendant 4 (l'approche syndicale promue par ce

président a alors été transférée à ce nouveau syndicat). Ce dernier est demeuré un syndicat municipal indépendant, a obtenu un total de 200 membres (qui sont des professionnels dont quelques-uns travaillent dans le domaine de l'eau) et est resté membre de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, tout comme les autres syndicats. Depuis 2002, il fait aussi partie d'Eau Secours!. Défendre les intérêts de ses membres et améliorer leurs conditions de travail, c'est la partie la plus importante à accomplir pour le syndicat, mais il faut aussi tenir compte de leurs préoccupations professionnelles selon le représentant syndical. Le syndicat essaie donc de faire valoir ces préoccupations directement auprès de son employeur, mais les contraintes du système municipal font qu'il ne réussit pas toujours. Il essaie alors de trouver des moyens pour les influencer comme en collaborant avec des coalitions ou des commissions (Commission métropolitaine de Montréal, Conseil régional en environnement de Montréal, Eau Secours!, etc.) qui font la promotion d'idées semblables aux siennes pour écrire avec elles des mémoires ou des lettres d'opinion à publier dans des journaux. Le syndicat s'insère dans de telles organisations parce qu'elles sont un médium intéressant pour transmettre des idées et parce qu'elles prennent position publiquement selon le représentant syndical, et tente par conséquent d'influencer leurs positions d'après les connaissances professionnelles de ses membres. Telle est l'approche promue par le président de ce syndicat d'après le représentant.

Actions posées dans le cadre de la campagne contre la privatisation de l'eau. Le représentant syndical nous a davantage répondu concernant la coalition Eau Secours! qu'à propos de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau puisque, depuis 2001, c'est surtout Eau Secours! qui est restée active dans le dossier de l'eau. Le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) s'y est donc impliqué (là et dans d'autres organismes) pour y faire entendre les opinions professionnelles de ses membres qui ne sont pas toujours écoutées par leur employeur. Il ne s'agit donc pas pour les membres de ce syndicat de sauver des emplois, ni d'une conscience sociale que d'une volonté d'effectuer un travail avec professionnalisme. C'est grâce à leurs connaissances professionnelles qu'ils ont

affirmé qu'il ne devait pas y avoir de privatisation de l'eau et que leur syndicat s'est impliqué dans ce dossier. Les membres de ce syndicat sont toujours préoccupés par les questions qui concernent la privatisation des services publics et leur syndicat revient alors souvent à la charge pour dire ces préoccupations d'après le représentant syndical. Concernant le dossier de l'eau, il n'était qu'un sujet secondaire pour le syndicat indépendant 3 alors qu'aujourd'hui, il serait un dossier important au sein du syndicat indépendant 4 d'après le représentant syndical. Il ne serait peut-être pas discuté en assemblée générale, mais sûrement dans le Bureau de direction selon ce représentant. Ce sujet serait beaucoup plus qu'étudié : le syndicat tenterait aussi de poser des actions de par lui-même (comme en écrivant un mémoire) tout en essayant de solliciter la participation de ses membres, car aujourd'hui, il y a de l'intérêt de leur part à participer à l'élaboration d'un mémoire selon le représentant syndical.

Ce représentant a souvent participé à Eau Secours! en allant aux réunions, dont les réunions informelles de 2003 et de 2004. De plus, le syndicat indépendant 4 a dénoncé en 2003-2004 dans les médias que la Ville ne prenait pas tous les moyens nécessaires pour rencontrer l'exigence d'actualiser ses usines d'eau potable pour 2007.

Ainsi, les membres s'intéressent au sujet des privatisations des services municipaux davantage qu'au sujet de l'eau en tant que tel. La participation du syndicat indépendant 4 depuis 2001 n'a pas été à la Coalition montréalaise, mais bien à Eau Secours!. Les actions posées semblent avoir été diversifiées et réalisées à quelques reprises, et ce, principalement par le représentant syndical, mais également par quelques autres personnes de l'exécutif lors de l'écriture de mémoires. Ainsi, l'intensité et la fréquence de l'implication du syndicat dans le dossier de la privatisation de l'eau sont assez élevées.

Solidarité interne. La participation du syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau et dans Eau Secours! a un

peu influencé sa solidarité interne. Elle a stimulé l'implication des membres de l'exécutif à l'écriture de mémoires. La vie syndicale a donc été améliorée.

La participation du syndicat a créé une forme de solidarité, d'après le représentant syndical, parce que les membres voient que leur syndicat s'implique dans toutes sortes de dossiers. Ils voient que leur syndicat s'intéresse à ce qu'ils font et sont alors plus portés à participer à l'écriture de mémoires ou aux organismes selon ce représentant (malgré que, pour l'instant, la participation aux organismes passe souvent par lui). Les membres se reconnaissent dans leur syndicat et sont fiers de voir passer leurs idées dans d'autres organismes. Les membres semblent donc faire confiance à leur exécutif, mais cela ne les a pas rapprochés de leur syndicat pour autant selon le représentant syndical. La cohésion interne du syndicat n'a donc pas été modifiée.

La communication est bonne entre la direction du syndicat et les membres d'après le représentant syndical, mais davantage à cause de l'approche syndicale que de la participation du syndicat à une coalition. Il ne semble donc pas y avoir eu de transfert de pratique de communication d'Eau Secours! ou de la Coalition montréalaise au syndicat.

Ainsi, la solidarité interne du syndicat indépendant 4 n'a vu que la vie syndicale stimulée suite à la participation du syndicat au dossier de l'eau, car la cohésion interne et la communication interne sont demeurées inchangées.

Proactivité. La proactivité du syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) n'a pas été modifiée suite à son implication dans le dossier de l'eau. Son approche en négociation n'est pas une approche de confrontation, c'est plutôt une approche de discussion qui est basée sur les intérêts d'après le représentant syndical. Mais le syndicat est aujourd'hui plus sensible à l'emploi des termes « partenariat », « privatisation », etc. Ce n'est pas l'association à des coalitions qui a aidé le syndicat à négocier avec son employeur selon le représentant. Le syndicat n'a

donc pas eu plus de pouvoir dans ses négociations parce que, parfois, son employeur ne sait même pas qu'il est membre d'un organisme.

L'approche syndicale du syndicat indépendant 4 découle de celle du syndicat indépendant 3 puisque c'est la même personne qui est à la présidence. Le représentant syndical a affirmé que ce n'est pas parce que le syndicat indépendant 3 est entré dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau que la façon de voir les choses a changé. Ce syndicat a changé sa façon de concevoir les choses et, après, il est entré dans une coalition. C'est donc l'inverse. Les thèmes négociés n'ont alors pas été influencés par le dossier de l'eau dans les syndicats indépendants 3 et 4, mais bien par le changement de présidence et de l'approche syndicale. L'agenda syndical ne s'en est donc pas trouvé élargi à des préoccupations sociales.

Le syndicat indépendant 4 est plus porté à faire des propositions à son employeur pour voir aux intérêts des citoyens (Ex. : il a dénoncé en 2003-2004 dans les médias que la Ville ne prenait pas tous les moyens pour actualiser ses usines d'eau potable pour 2007 afin de rencontrer les nouvelles exigences), pas parce qu'il est membre d'une coalition, mais parce qu'il a pris la décision de donner son opinion sur la place publique à des tribunes qui la lui demandent. (Par exemple, en essayant de conserver les acquis des services centraux.) Ici encore, le syndicat fait plus d'offres à son employeur qu'auparavant, mais pas à cause de son implication dans une coalition.

Les stratégies utilisées n'ont pas changé du fait que le syndicat indépendant 4 est membre de la Coalition montréalaise et d'Eau Secours!. Elles ont changé du fait qu'il voulait donner davantage son point de vue sur la place publique d'après le représentant syndical. Au début, écrire un mémoire a été compliqué parce que c'était nouveau pour ce syndicat selon ce représentant. Les membres ont dit qu'avec un mémoire, le syndicat allait faire de la politique et qu'il n'est pas là pour cela, mais plutôt pour les défendre. Mais la motion a passé. Depuis ce

temps, cela n'est plus remis en question. Depuis 2002, le syndicat a souvent rédigé des mémoires (quatre ou cinq), écrit des lettres d'opinion ou envoyé des communiqués : il s'est exprimé à propos des défusions municipales, de la gestion des déchets, de la façon d'octroyer les contrats de services professionnels dans les municipalités, etc. Il a aussi rencontré beaucoup de gestionnaires municipaux (mais cela ne donne pas souvent les résultats escomptés, RS.SI3). Ainsi, le syndicat n'a pas été influencé dans son utilisation de stratégies par sa participation aux coalitions. Toutefois, ce syndicat utilise davantage de stratégies qu'auparavant et parmi celles utilisées, certaines peuvent s'inscrire dans le registre des stratégies dites « renouvelées ».

Ainsi, le syndicat indépendant 4 est plus proactif qu'auparavant, mais pas parce qu'il s'est impliqué dans la Coalition montréalaise et dans Eau Secours!, plutôt parce que son approche a été modifiée. Son implication dans ces coalitions n'a par conséquent rien changé à son degré de succès dans ses négociations, aux priorités des sujets négociés, à la proposition de projets, ni aux stratégies utilisées.

Solidarité externe. Le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) n'a perçu presque aucune amélioration de sa solidarité externe. N'étant affilié à aucune centrale ou fédération syndicale, il n'entretient aucun lien avec ces organisations. Le réseau de solidarité vertical de ce syndicat n'a donc pas été modifié.

Le syndicat indépendant 4 entretient des liens avec les autres syndicats municipaux, surtout avec le syndicat affilié 1 d'après le représentant syndical (ce que nuance le représentant syndical du syndicat indépendant 3 en affirmant qu'il y en a rarement et d'après ce dernier, il y a un certain froid entre les syndicats indépendants 1 et 4 suite aux maraudages de 2001.). C'est un objectif du syndicat que de maintenir de bonnes relations avec tous les syndicats, pas parce qu'il est membre d'une coalition, mais parce qu'il croit qu'ils devraient se voir comme des partenaires afin d'essayer de faire bouger les choses à la Ville selon le représentant syndical du syndicat indépendant 4. De toutes façons, les relations que peut avoir

le syndicat avec les autres syndicats locaux ne découlent pas du fait qu'ils se sont côtoyés au sein d'une coalition, mais plutôt parce qu'ils ont à travailler ensemble à l'occasion sur certains dossiers de la Ville d'après ce représentant. Ainsi, la solidarité horizontale n'a pas été consolidée par son implication à une coalition.

Les membres d'Eau Secours! voient que le syndicat indépendant 4 essaye d'aider leur cause d'après le représentant syndical parce qu'il participe à leurs réunions. Selon ce dernier, s'il n'y participait pas, les membres de cette coalition n'auraient pas nécessairement l'image favorable des fonctionnaires municipaux qu'ils ont actuellement. Ce représentant trouve que c'est un impact positif de sa participation et que c'est une preuve qu'il y a une certaine solidarité entre son syndicat et cette organisation. Le syndicat n'a donc pas entretenu de liens avec les organismes communautaires qu'il a connus dans la Coalition montréalaise, ni avec les groupes membres de la coalition Eau Secours!, mais seulement avec cette dernière.

Le syndicat indépendant 4 s'implique plus dans la politique par ses rencontres avec les gestionnaires municipaux et sa participation à des commissions parlementaires, mais cela n'a pas entraîné pour autant des alliances politiques. Ainsi, il n'a pas profité de sa participation à la Coalition montréalaise et à Eau Secours! pour créer de nouvelles alliances politiques (réseau de solidarité non-syndical).

Ainsi, la solidarité externe du syndicat indépendant 4 n'a vu qu'une amélioration des alliances avec le communautaire, car ses autres réseaux de solidarité (vertical, horizontal et non-syndical politique) n'ont pas changé suite à sa participation à des coalitions.

Conclusion. Le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) n'a presque pas perçu de changement dans ses ressources de pouvoir (solidarité interne, proactivité, solidarité externe), excepté un peu à l'égard de la vie syndicale et des alliances

communautaires. Mais ces quelques effets positifs ne sont pas dus à son implication dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau ou dans Eau Secours! d'après le représentant syndical, mais plutôt à l'approche syndicale qui a été adoptée par le syndicat indépendant 3 puis transférée au syndicat indépendant 4.

La question que nous pouvons alors nous poser est celle-ci : les effets de la participation du syndicat indépendant 3 dans la Coalition montréalaise sur le changement de l'approche syndicale promue par le nouveau président ont-ils été minimisés ? Autrement dit, est-ce cette participation qui a amené un nouveau candidat à la présidence à présenter un discours où l'implication du syndicat sur la place publique deviendrait importante ? Nous estimons que non. Le représentant syndical que nous avons interrogé a participé au comité sur la privatisation du syndicat indépendant 3 et fait aujourd'hui partie de l'exécutif (élu en même temps que le nouveau président) du syndicat indépendant 4. Sa participation à ce comité l'a peut-être éclairé quant au fait qu'il existait divers groupes communautaires et environnementaux, mais avant même d'impliquer le syndicat dans de nouvelles coalitions, un changement s'est opéré au sein du syndicat indépendant 3. La nouvelle équipe a été élue par les membres parce qu'elle les a convaincus qu'elle saurait représenter leurs intérêts professionnels. C'est seulement par la suite qu'il a été décidé que le syndicat allait s'impliquer (par exemple en écrivant des mémoires ou en participant dans des coalitions comme Eau Secours!) pour faire entendre les arguments professionnels des membres à leur employeur qui leur faisait de plus en plus la sourde oreille parce qu'il était obnubilé par la privatisation des services publics. Nous affirmons donc que c'est la frustration de ne pas être écouté par leur employeur qui a amené les membres du syndicat indépendant 3 à élire un nouveau président, ce qui a eu pour conséquence l'implication du syndicat dans diverses instances et coalitions et à participer davantage à l'écriture de mémoires, approche syndicale qui a été par la suite transférée au syndicat indépendant 4.

4. 7 – Rôle du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Maintenant que la situation des syndicats locaux a été présentée, il nous reste à exposer le rôle joué par les variables modératrices de notre cadre d'analyse sur ces syndicats. Tout d'abord, voici ce que nous avons appris concernant le rôle qu'a tenu le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM) d'après la personne clé 4 et la documentation secondaire en notre possession. Pour ce faire, nous présenterons d'abord les actions posées par le CRMM en lien avec le dossier de l'eau, puis les raisons pour lesquelles il croit que les syndicats locaux s'y sont impliqués, sa vision du syndicalisme, la portée de la campagne qu'il a initiée, les ressources qu'il y a investies, ainsi que l'influence qu'il croit qu'ont eu les grands syndicats sur les syndicats locaux.

Actions posées dans le cadre de la campagne contre la privatisation de l'eau. En 1996, le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM) a organisé une soirée débat-information à la demande du SCFP et du syndicat affilié 2 qui a entraîné la naissance de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Le dossier de l'eau a continué par la suite à se discuter au sein du CRMM. Celui-ci a d'ailleurs tenu une assemblée générale dont le thème principal à l'ordre du jour était le dossier de l'eau en février 1997 avec un invité spécial du SCFP pour en débattre et son Congrès de 1998 portait essentiellement sur ce dossier. Le CRMM a continué par la suite à investir temps, argent et personnel dans la coalition, car cela transparaît dans les documents de ses autres Congrès (2001 et 2004). Il a aussi participé à la manifestation d'octobre 2001, aux rencontres de suivi du dossier avec Alan DeSousa (conseiller municipal responsable du dossier de l'eau) en 2003 avec l'aide des personnes clés 1, 6 et 7, et aux rencontres informelles demandées par Eau Secours! en 2003 et en 2004.

Ainsi, le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM) s'est beaucoup impliqué dans la Coalition montréalaise. Voyons maintenant, avec le point de vue

du CRMM, si cela a eu un impact sur les syndicats locaux qui ont participé à la coalition.

Raisons de l'implication des syndicats locaux. La personne clé 4 (qui travaille au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM)) affirme que ce n'est pas parce que les syndicats locaux sont affiliés au CRMM qu'ils se sont impliqués dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, mais bien parce que le CRMM a participé à la coalition et qu'il les a invités à s'y joindre, en plus qu'ils aient eu un intérêt dans le dossier.

Ceci vient contredire en partie ce que la plupart des représentants syndicaux interrogés ont affirmé : les syndicats ont participé principalement parce qu'ils se sentaient touchés par le dossier (de la privatisation et / ou de l'eau), pas parce que le CRMM y participait et c'est plutôt le SCFP qui les y a sollicités, non pas le CRMM.

Vision du syndicalisme du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM) veille à l'amélioration des conditions de vie pour tout le monde, car il ne peut pas se préoccuper du sort des travailleurs sans se préoccuper du sort des citoyens d'après la personne clé 4. Son rôle est donc de voir au développement socioéconomique de la région montréalaise dont en travaillant avec des organismes communautaires. Le CRMM s'est donc impliqué dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau surtout à cause des citoyens. Le CRMM a alors une vision du syndicalisme à moyen et long terme, et c'est cette vision axée sur le social qui l'a incité à participer à la coalition.

Selon la personne clé 4, les syndicats qui ont participé à la campagne de la coalition l'ont fait pour leurs intérêts *et* parce qu'ils sentaient que c'était leur devoir de citoyens, parce qu'ils voulaient jouer leur rôle social (l'emphase sur le « et » a été mise par cette personne). Ainsi, la personne clé 4 affirme que ce n'est

pas à cause de la vision du syndicalisme qu'a le CRMM que les syndicats locaux ont participé à la coalition, mais plutôt parce qu'ils ont un rôle social à jouer eux aussi en plus de leurs autres intérêts dans le dossier.

Portée de la campagne initiée par le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. La personne clé 4 affirme que le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM) croyait que la campagne de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau visait la qualité de l'eau, touchant ainsi les syndiqués en tant que travailleurs et en tant que citoyens, de même que tous les autres citoyens.

C'est à cause de la portée de la campagne que le CRMM et les syndicats locaux s'y sont impliqués puisqu'elle veillait à la qualité de vie de tous d'après la personne clé 4.

Ressources du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Selon la personne clé 4, il a manqué de ressources et de compétences à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Lorsque des gens du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM) qui avaient participé à la coalition sont partis du CRMM et de la coalition, c'est l'expertise qui s'en est allée. Le CRMM aurait dû participer encore plus dans la coalition : aller à plus de rencontres et aller encore plus loin pour maîtriser le dossier à 100 % d'après la personne clé 4. Mais puisque le CRMM ne peut pas garder tous ses dossiers sur un feu rouge, il doit d'abord se préoccuper des plus urgents selon cette personne clé. Ceci explique la raison pour laquelle il a délaissé le dossier de l'eau après les premières victoires. Les ressources qui ont été investies dans la coalition par le CRMM ont toutefois permis de développer une vision commune sur le dossier de l'eau entre les syndicats locaux participants d'après la personne clé 4. Le débat n'est toutefois pas terminé parce que la consultation du Bureau d'audiences publiques en environnement aurait dû être poussée plus loin en continuant avec les utilisateurs selon cette personne clé. Des constats ont été faits, mais il reste encore aujourd'hui à savoir qu'est-ce que l'on fait avec l'eau : qui peut s'en servir et de

quelles façons. Puisque la question n'est pas encore réglée, les élus municipaux et provinciaux en profitent pour parler aujourd'hui encore de privatisation, de partenariat public-privé, de tarification et de compteurs d'eau.

La personne clé 4 a donc confirmé qu'il a pu manquer de ressources à la coalition, mais que le CRMM a fait tout ce qui était en son pouvoir pour mener la campagne contre la privatisation de l'eau (même si le débat n'est pas encore clos) et pour inciter les syndicats locaux à y participer.

Rôle des grands syndicats d'après le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Si la FTQ avait pris en main le dossier de l'eau au lieu que ce soit le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM), cela aurait été à peu près le même genre de syndicats locaux (syndicats municipaux) qui se seraient impliqués d'après la personne clé 4, mais cela aurait eu lieu au niveau provincial.

Quant au SCFP, il est sûr qu'il a influencé la participation des syndicats locaux à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau d'après la personne clé 4. D'autres grands syndicats n'ont pas eu autant d'impact parce que leurs syndicats membres (du secteur privé) ne se sentaient pas concernés par le dossier de l'eau.

Ainsi, la FTQ n'a pas influencé la participation des syndicats locaux dans la coalition alors que c'est tout le contraire pour le SCFP avec les syndicats qui lui sont affiliés d'après la personne clé 4. Nous avons toutefois pu constater que le SCFP n'a pas contacté que ses syndicats affiliés, plutôt tous les syndicats municipaux.

Conclusion. Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain s'est beaucoup impliqué dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau et croit que c'est grâce à sa participation que les syndicats locaux s'y sont impliqués, ce qui diffère d'avec ce qu'ont affirmé les représentants syndicaux des syndicats à l'étude. La portée de la campagne et le rôle qu'a joué le SCFP ont aussi stimulé

leur participation d'après la personne clé 4, mais pas la vision du syndicalisme qu'a le CRMM, ni le manque de ressources de la coalition, ni le rôle qu'a tenu la FTQ.

4.8 – Rôle des grands syndicats

Présentons maintenant le rôle qu'ont tenu les grands syndicats (FTQ et surtout SCFP puisque ce dernier a eu une influence importante auprès des syndicats locaux à l'étude). Les informations à ce sujet proviennent de la personne clé 1 et de notre documentation secondaire. Nous présenterons d'abord les actions posées par le SCFP en lien avec le dossier de l'eau, puis les raisons pour lesquelles ce grand syndicat croit que les syndicats locaux s'y sont impliqués et l'influence qu'il croit qu'ont eu la FTQ et le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain sur les syndicats locaux.

Actions posées dans le cadre de la campagne contre la privatisation de l'eau. Le SCFP a créé en 1983 un fonds de lutte, une équipe de recherche et des coalitions syndicales / communautaires dans divers domaines pour lutter contre les projets de privatisation. Durant les années 1980, le SCFP national (du Canada) a investi de 5 à 6 M \$ dans cette lutte. En 1988, le SCFP avait organisé un colloque intitulé *L'État en cause* à propos du sujet des privatisations. En 1995, le SCFP a rassemblé les 11 syndicats municipaux qui ont formé le Cartel des syndicats de la ville de Montréal. En 1996, le SCFP et le syndicat affilié 2 ont demandé au Conseil de travail de Montréal (CTM) de créer une coalition pour faire participer d'autres groupes afin de lutter contre la privatisation de l'eau. Une fois la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau formée, le SCFP lui a fourni 55 000 \$ pour faire des réunions et des études sur la privatisation de l'eau (réalisées par la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM). De plus, une personne du SCFP est allée expliquer les enjeux de la privatisation de l'eau aux syndicats membres du CTM à une assemblée générale en 1997.

La contrepartie anglophone du SCFP dans le Canada anglais entretenait des liens avec des syndicats britanniques durant les années 1980. Ces derniers étaient aux prises avec Mme M. Thatcher et les problèmes qu'a entraîné la privatisation. Les syndiqués britanniques ont fait remarquer au SCFP que la lutte ne pouvait se gagner qu'avec la participation de la population. Le SCFP a donc formé par la suite des coalitions au Québec alliant milieux de travail et milieux communautaires d'après la personne clé 1. Celle-ci affirme que ce grand syndicat juge que la lutte contre la privatisation a été beaucoup plus vraie à Montréal parce que tout le monde s'y est impliqué, c'est-à-dire les groupes communautaires et les citoyens en plus des syndicats. Cela a servi aux syndiqués, mais surtout à la société civile selon cette personne clé.

Ainsi, la personne clé 1 laisse entendre que ce sont les contacts qu'avait le SCFP qui ont fait réaliser aux syndicats d'ici qu'il fallait faire des alliances avec le communautaire, augmentant par le fait même l'importance du rôle du SCFP en plus du financement et de l'aide de l'équipe de recherche.

Raisons de l'implication des syndicats locaux. Depuis le début des années 1980, tous les syndicats sont attaqués chacun dans leur secteur par les risques de privatisation et de sous-traitance. Il y avait les syndicats affiliés 1 et 2 qui assistaient aux réunions de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, car s'occupant de la gestion de l'eau, ils étaient les premiers concernés dans ce dossier d'après la personne clé 1. Celle-ci affirme que les syndicats municipaux (les deux syndicats affiliés et les quatre indépendants) y ont participé parce que leurs emplois étaient sur la ligne de feu et parce que le SCFP a fourni de l'aide (financière et humaine). Dans le secteur privé, les syndiqués ne semblaient pas conscients de ce qui se passait dans le secteur public selon cette personne clé. Lorsque le CRMM annonçait dans son journal des événements organisés par la coalition, plusieurs syndicats locaux du privé y allaient, mais ils n'assistaient pas aux réunions de la coalition, car c'était au CRMM de les y représenter.

Ainsi, la personne clé 1 affirme que les syndicats locaux du privé affiliés au CRMM n'ont pas participé de façon aussi active à la coalition que les syndicats municipaux justement parce qu'ils étaient du secteur privé, n'étaient pas touchés par les risques de privatisation, n'étaient pas solidaires aux travailleurs du secteur public (préjugés), n'étaient pas sensibilisés au dossier de l'eau, étaient des syndicats d'affaires (trop petits et trop pauvres pour avoir les outils d'éducation nécessaires à la sensibilisation de leurs membres au dossier). Ils se laissaient donc représenter par le CRMM, contrairement aux syndicats municipaux puisque c'était leurs emplois qui étaient en jeu d'après cette personne clé.

Rôle de la FTQ d'après le SCFP. En 1986, la FTQ avait organisé un colloque intitulé *Nous ne sommes pas dupes sur la privatisation et la sous-traitance*, elle a écrit un mémoire remis à la Commission Beauchamps en 1999 et a actuellement un Comité de l'eau auquel participe le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.

La FTQ a influencé le dossier de l'eau, mais de façon néfaste d'après la personne clé 1 : le Fonds de solidarité de la FTQ voulait au début prendre part à la privatisation des réfections des canalisations pour créer des emplois dans le secteur de la construction. (Le Fonds de solidarité s'est retiré au moment où la pétition de la coalition a circulé.)

Ainsi, la personne clé 1 affirme (tout comme la personne clé 4) que ce n'est pas la FTQ qui a incité les syndicats locaux à participer à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, et même au contraire qu'elle a travaillé à contresens de ce qu'ils faisaient.

Rôle du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain d'après le SCFP. Les syndicats locaux n'ont pas participé à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau parce qu'ils étaient affiliés au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRMM), ni parce que le CRMM s'est impliqué dans la campagne

de la coalition selon la personne clé 1. Cette dernière affirme qu'ils y ont participé parce qu'ils risquaient de perdre leurs emplois et parce que le SCFP a fourni de l'aide (55 000 \$ et une personne à la recherche).

Ainsi, la personne clé 1 affirme que le rôle du CRMM a été moindre que l'a laissé entendre la personne clé 4, que le SCFP a joué un rôle important et que les syndicats locaux ont participé à la coalition surtout dans le but de sauver leurs emplois.

Conclusion. Les grands syndicats ont effectivement eu une influence sur les syndicats locaux qui ont participé à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. La FTQ a posé peu d'actions (davantage dans le dossier des privatisations que dans celui de l'eau), mais le Fonds de solidarité de la FTQ a œuvré à contresens de la direction prise par les syndicats locaux et la coalition. Le SCFP s'est beaucoup impliqué (surtout dans le dossier des privatisations) en soutenant financièrement et humainement la coalition. Selon la personne clé 1 qui a déjà travaillé pour le SCFP, celui-ci a été une des principales organisations qui a motivé les syndicats à s'impliquer dans le débat, même davantage que le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Les syndicats locaux ont toutefois nuancé ces propos : ils n'ont pas participé uniquement parce que le SCFP les y a aidé et pour sauver leurs emplois, mais aussi parce qu'ils voulaient jouer leur rôle social comme l'a dit la personne clé 4.

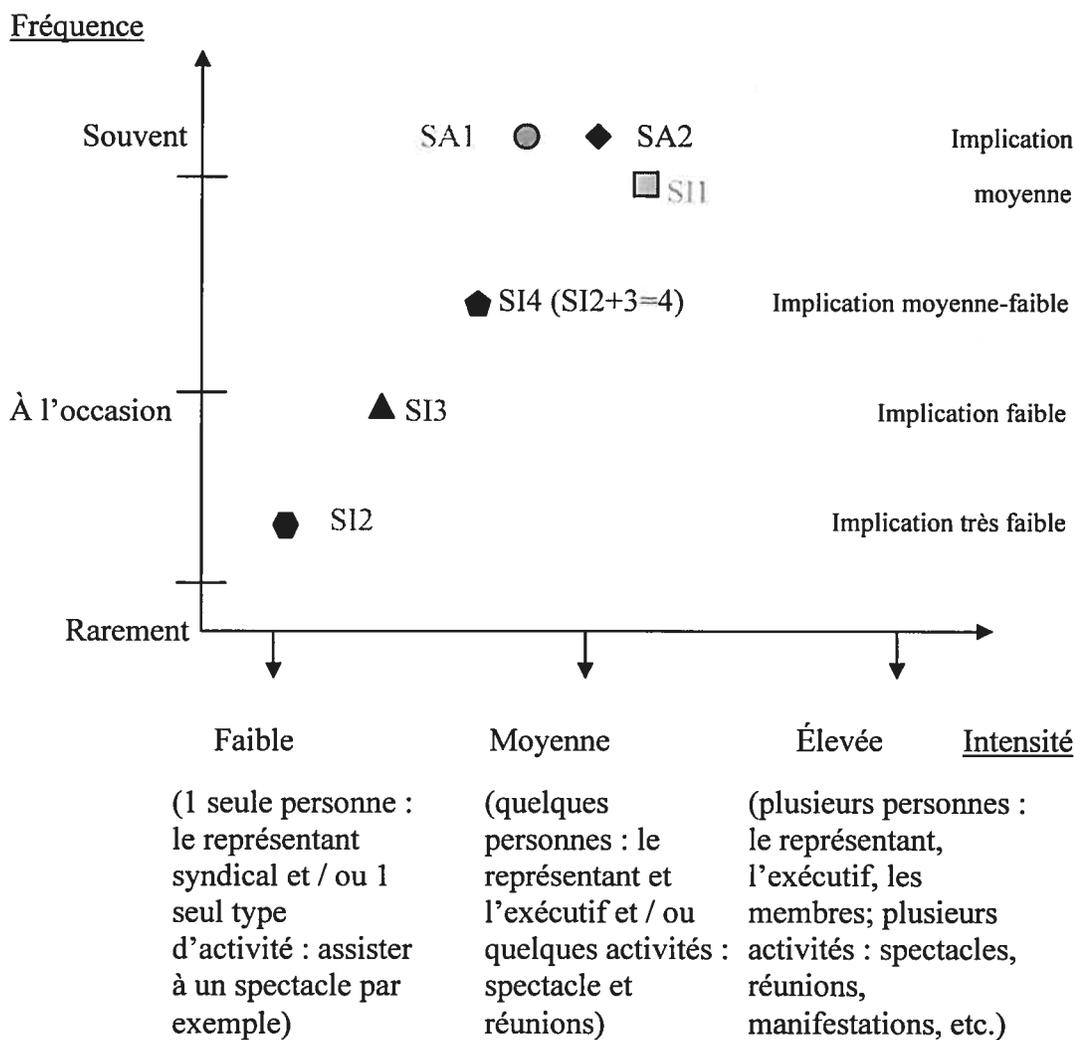
4.9 - Conclusion

En conclusion, voici la figure 7 qui synthétise le niveau d'implication des syndicats locaux à l'étude dans la campagne contre la privatisation de l'eau, tel qu'il a été vu au cours de ce chapitre.

Le syndicat affilié 1 (SA1) a eu une implication moyenne. L'intensité a été moyenne puisqu'une seule personne semble avoir concrètement participé dans la

coalition tandis que la fréquence de la participation de cette personne a été élevée. De plus, le type d'actions posées et la fréquence de ces actions ont été importantes (Ex. : documentation spécifique sur le dossier de l'eau lors de la campagne publique).

Figure 7 – Niveau d'implication des syndicats locaux dans la campagne contre la privatisation de l'eau



Le syndicat affilié 2 (SA2) a eu une implication moyenne. L'intensité a été moyenne et d'une fréquence élevée parce qu'elle a été celle du représentant syndical, du Comité Eaux-Aguets (pour écrire le mémoire remis à la Commission

Beauchamps en 1999) et, plus tard, du Comité environnement. La fréquence de la participation de ce représentant a été assez élevée. De plus, l'intensité et la fréquence de la participation du syndicat en terme d'actions ont été importantes (Ex. : participation au symposium et à la manifestation de 1997).

Le syndicat indépendant 1 (SI1) a eu une implication moyenne à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau qui ne s'est pas limitée à une seule personne. Il n'y avait que le représentant syndical qui est allé aux réunions, mais au sein du syndicat, il y a eu d'autres personnes qui ont travaillé sur le dossier de l'eau. Ces personnes faisaient toutefois partie de l'exécutif, ce n'étaient pas des membres de la base. Les activités entreprises par le syndicat ont été de plusieurs types et ont été posées à plus d'une reprise (Ex. : distribution des bouteilles *Bourqu'ogne à ligoter*). Ainsi, la participation a été intense et fréquente.

Le syndicat indépendant 2 (SI2) a eu une très faible implication en termes d'intensité et de fréquence puisque qu'il n'y a eu essentiellement que le représentant syndical qui a participé aux activités de la coalition. De plus, le syndicat n'a pas eu une implication ni intense, ni fréquente de par le type d'actions qu'il a posées en lien avec la coalition.

Le syndicat indépendant 3 (SI3) a eu une faible implication en termes d'intensité (pratiquement que le représentant syndical qui a participé à la coalition), mais assez fréquente (ce représentant est allé à quelques réunions et spectacles). À l'égard du type d'actions posées, le représentant a participé à plusieurs types d'activités de la coalition à quelques reprises et le syndicat a écrit un mémoire sur la gestion de l'eau.

Enfin, le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4), existant depuis 2001, a eu une implication moyenne-faible qui n'a pas concerné la Coalition montréalaise, mais bien Eau Secours!. Les actions posées semblent avoir été diversifiées et réalisées à quelques reprises, et ce, principalement par le représentant syndical, mais

également par quelques autres personnes de l'exécutif lors de l'écriture de mémoires. Ainsi, l'intensité et la fréquence de la participation du syndicat dans le dossier de l'eau sont relativement élevées.

Par conséquent, les syndicats affiliés 1 et 2 et le syndicat indépendant 1 ont été ceux qui ont le plus haut niveau d'implication dans la campagne contre la privatisation de l'eau. Suivent dans l'ordre les syndicats indépendants 4, 3 et 2. Il est donc possible de croire que l'affiliation au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, à la FTQ et au SCFP ont incité au moins un peu les syndicats affiliés 1 et 2 à s'impliquer dans le débat. Mais le syndicat indépendant 1, malgré qu'il ne soit affilié à aucune organisation, a participé autant (même si c'est de manière différente) que les syndicats affiliés. Il sera donc intéressant de voir dans le prochain chapitre comment cela est concevable. De plus, il sera vérifié si, tel qu'il est actuellement possible de le penser, les impacts de la participation des syndicats à la campagne ont été les mêmes pour les syndicats ayant un même niveau d'implication et si ces impacts sont plus nombreux sur les syndicats ayant le plus participé.

CHAPITRE V – Analyse des résultats

Ce dernier chapitre analysera la participation des syndicats étudiés à la campagne d'actions sociales à la lumière de notre cadre d'analyse et de notre problématique qui ont été exposés au cours des chapitres I et II. Ainsi, nous vérifierons chacune de nos hypothèses, puis nous répondrons à nos questions de recherche et nous tisserons des liens avec notre revue de littérature. Suite à cet exposé, nous terminerons ce chapitre par une discussion des résultats de l'analyse.

5.1 – Solidarité interne

Selon notre sous-hypothèse 1, une participation fréquente et intense à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social permettrait de renforcer la solidarité interne des syndicats locaux (membres de ce conseil régional) qui y ont participé. Un renforcement de la solidarité interne impliquait une plus grande participation des membres à la vie syndicale, une plus forte cohésion interne et une plus grande sophistication des réseaux de communication interne.

Nous avons pu constater que la solidarité interne n'a pas été renforcée dans la moitié des cas et à des degrés variables dans l'autre moitié (voir tableau 3). Seul le syndicat affilié 1 a vu une influence de sa participation à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau sur les trois aspects de sa solidarité interne, mais cela n'a été qu'une faible influence puisque la mobilisation des membres a diminué suite à la première victoire de la coalition. De plus, la participation des membres a plutôt été observée dans les assemblées particulières que dans les assemblées générales; le rapprochement entre l'exécutif et les membres n'est pas dû qu'à la participation à la coalition (il s'agit là d'un événement parmi d'autres selon le représentant syndical du syndicat affilié 1); et le fait d'avoir émis de la documentation spécifique sur le thème de l'eau (lors de la

campagne publique du syndicat) a amélioré la communication interne, mais pas de façon révolutionnaire d'après le représentant syndical. Mais l'effet s'est quand même fait ressentir positivement.

Tableau III – Solidarité interne détaillée par syndicat local

Syndicats locaux	Solidarité interne			Total
	Vie syndicale	Cohésion interne	Communication	
Syndicat affilié 1	+	+	+	3
Syndicat affilié 2	0	0	0	0
Syndicat indépendant 1	0	+	+	2
Syndicat indépendant 2	0	0	0	0
Syndicat indépendant 3	0	0	0	0
Syndicat indépendant 4 (S12+3=4)	+	0	0	1
Total	2	2	2	6

Effet positif : + Effet nul (aucun) : 0

Effet négatif : -

Un deuxième syndicat qui a vu sa solidarité interne renforcée est le syndicat indépendant 1. D'après le représentant syndical B, l'impact le plus important à la participation du syndicat dans la coalition a été de convaincre les membres que la direction de leur syndicat agissait dans leur intérêt en investissant la place publique et dans les moyens de communication, faisant ainsi en sorte que les membres se sont rapprochés de l'exécutif. Toutefois, malgré que les thèmes de l'eau et (surtout) de la privatisation ont été discutés en assemblée et que les membres semblèrent s'y intéresser, ceux-ci ne se sont pas davantage impliqués dans les activités habituelles du syndicat (vie syndicale).

Le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) a affirmé que le bureau de direction du syndicat est plus porté à s'impliquer dans divers débats qu'auparavant, mais que les membres ne participent pas davantage à la vie syndicale. Le représentant syndical de ce syndicat nous a dit que les membres ne s'étaient pas rapprochés davantage de l'exécutif, mais que celui-ci participe davantage à la rédaction de mémoires et, grâce à cela, les membres se reconnaissent dans ceux qui les représentent. De plus, la communication interne est bonne. Mais tout cela n'est pas dû à la participation du syndicat à la coalition, c'est plutôt à cause du changement dans l'approche syndicale selon le représentant syndical.

Enfin, la solidarité interne du syndicat affilié 2, du syndicat indépendant 2 et du syndicat indépendant 3 n'a pas été modifiée suite à leur participation à la coalition.

Il faut quand même noter que la solidarité interne est la ressource de pouvoir qui a été le plus influencée suite à la participation des syndicats locaux à la coalition.

5.2 – Proactivité

Une deuxième sous-hypothèse suppose que la participation fréquente et intense à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social permet de renforcer la proactivité des syndicats locaux (membres de ce conseil régional) qui y ont participé. La participation fréquente et intense devait ouvrir la possibilité d'un agenda plus élargi (priorités), faciliter la proposition de projets (proaction) et l'utilisation de nouveaux moyens (stratégies) et ainsi favoriser les gains (succès) dans les négociations de conventions collectives des syndicats locaux à l'étude.

Dans l'ensemble, la proactivité est la ressource de pouvoir qui a été le moins influencée suite à la participation des syndicats locaux à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau contrairement à la solidarité interne (voir tableau 4).

Tableau IV – Proactivité détaillée par syndicat local

Syndicats locaux	Proactivité				Total
	Succès dans les négociations	Priorités des sujets négociés	Proposition de projets	Stratégies conventionnelles ou non	
Syndicat affilié 1	+	0	0	0	1
Syndicat affilié 2	0	0	0	0	0
Syndicat indépendant 1	+	0	+	+	3
Syndicat indépendant 2	0	0	0	0	0
Syndicat indépendant 3	0	0	0	0	0
Syndicat indépendant 4 (SI2+3=4)	0	0	0	0	0
Total	2	0	1	1	4

Effet positif : + Effet nul (aucun) : 0

Effet négatif : -

Dans ce cas-ci, seulement deux syndicats ont vu des effets positifs sur leur proactivité. Mais pour l'un des deux, l'impact a été fort. C'est le cas du syndicat indépendant 1. Celui-ci s'est vu offrir plus de garanties de la part de l'employeur face aux risques de privatisation et le représentant syndical B de ce syndicat nous a affirmé qu'il a aussi été plus facile de discuter avec l'employeur, faisant ainsi que le syndicat a obtenu certains gains en négociation (succès). Le syndicat, en participant à la coalition, n'est pas venu à proposer davantage de projets, mais il a

pris de l'assurance face à son employeur d'après le représentant syndical B. Les priorités des sujets à négocier n'ont toutefois pas changé. Le syndicat a investi dans la communication (comme stratégie), mais ne le fait plus depuis 2002 et il ne fallait pas faire une campagne de cette ampleur à chaque année aux dires du représentant syndical B, car le syndicat n'aurait pas été capable d'agir de la sorte à chaque fois.

Le syndicat affilié 1 a réussi à gagner certains points concernant les privatisations (à propos des contrats à forfaits), gains obtenus qu'en 2003. Ces gains sont obtenus plus aisément lorsque les membres sont mobilisés, ce qui est difficile à faire d'après le représentant syndical du syndicat affilié 1. Mais les priorités des sujets n'ont pas changé, il n'y a pas eu plus de projets qui ont été proposés et il n'y a pas eu de nouvelles stratégies qui ont été utilisées suite à la participation du syndicat affilié 1 à la coalition. Évidemment, il y a eu la campagne publique en 1996. Cette campagne peut être considérée comme un projet syndical. Mais elle ne découle pas de la participation du syndicat à la Coalition montréalaise, car elle avait débuté dès le mois de janvier alors que la coalition est née qu'en juin 1996.

Quant au syndicat affilié 2 et aux syndicats indépendants 2, 3 et 4, ils n'ont pas perçu de changement dans leur ressource de pouvoir qu'est la proactivité suite à leur participation à la coalition. Il est possible de s'interroger sur le cas du syndicat indépendant 4 (SI₂₊₃₌₄): le représentant syndical interrogé a affirmé que son syndicat s'impliquait dans davantage de coalitions et commissions en écrivant mémoires et lettres d'opinion. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse de la mise en œuvre d'un projet découlant de la participation du syndicat à la coalition, car tel que nous l'avons mentionné au chapitre 4, la volonté de mieux représenter les intérêts professionnels de ses membres découle plutôt de la frustration de ne pas être écouté de son employeur puisque celui-ci est trop préoccupé par ses projets de privatisation.

Il est donc intéressant de noter que pour un syndicat, soit le syndicat indépendant 1, la proactivité a été stimulée, à la différence des autres syndicats qui n'ont ressenti aucun effet positif (excepté un peu le syndicat affilié 1) suite à leur implication dans la coalition. Pourquoi est-ce ainsi ? Peut-être que la solidarité interne du syndicat indépendant 1 a influencé sa proactivité. Par exemple, en ayant une cohésion interne plus forte et en étant capable de mobiliser plus de stratégies, l'employeur a possiblement dû reconsidérer le rapport de force de ce syndicat, malgré qu'il soit indépendant (il n'est pas appuyé dans ses démarches par d'autres organisations syndicales).

5.3 – Solidarité externe

Notre troisième sous-hypothèse mentionnait que la participation fréquente et intense à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social permettait de renforcer la solidarité externe des syndicats locaux (membres de ce conseil régional) qui y ont participé. Ceci pouvait se réaliser par l'élargissement des réseaux de solidarité vertical (autres niveaux de l'organisation syndicale), horizontal (autres syndicats locaux) et non-syndical (organisations communautaires et politiques).

En terme du nombre de syndicats, la solidarité externe est la ressource de pouvoir qui a été influencée pour le plus grand nombre de syndicats, mais seulement pour qu'un des indicateurs dans chaque cas, à savoir le réseau communautaire (voir tableau 5).

Dans le cas du syndicat affilié 1, il y a eu des liens qui ont été créés sur le coup avec les groupes communautaires qui faisaient partie de la coalition (réseau non-syndical communautaire), mais après, il a manqué de suivi faute de temps et de ressources. Les réseaux vertical, horizontal et non-syndical politique n'ont pas été influencés pour le syndicat affilié 1; ils n'ont pas été davantage développés suite à la participation à la coalition.

Tableau V – Solidarité externe détaillée par syndicat local

Syndicats locaux	Solidarité externe				Total
	Réseau vertical	Réseau horizontal	Réseau non-syndical communautaire	Réseau non-syndical politique	
Syndicat affilié 1	0	0	+	0	1
Syndicat affilié 2	0	0	+	0	1
Syndicat indépendant 1	0	0	+	0	1
Syndicat indépendant 2	0	0	0	0	0
Syndicat indépendant 3	0	0	+	0	1
Syndicat indépendant 4 (SI2+3=4)	0	0	+	0	1
Total	0	0	5	0	5

Effet positif : + Effet nul (aucun) : 0

Effet négatif : -

Le syndicat affilié 2 a affirmé la même chose : il y a eu des liens au départ avec les groupes communautaires (réseau non-syndical communautaire), mais par la suite, il n'est pas resté de liens. Avec l'organisation syndicale (réseau vertical), il y a de bons contacts, mais chaque acteur a ses priorités. Il y a toujours eu des liens avec les autres syndicats locaux (réseau horizontal) et le syndicat affilié 2 s'implique toujours dans la politique (réseau non-syndical politique) aux dires du représentant syndical. Les réseaux vertical, horizontal et non-syndical politique n'ont donc pas été bonifiés suite à la participation du syndicat à la coalition.

Le syndicat indépendant 1 nous a confié qu'il y a eu des liens d'établis avec les groupes communautaires, mais qu'ils n'ont pas été maintenus (réseau non-syndical communautaire). Toutefois, il aide financièrement à chaque année 14-15 organismes communautaires parce que c'est un de ses rôle (rôle social). Puisque le syndicat indépendant 1 est non-affilié, le représentant syndical B croit que les

organisations syndicales trouvent son syndicat « jaune », mais que l'expérience prouve selon lui que les syndicats sont capables de s'asseoir et de discuter ensemble. Il y a toutefois eu les tensions qui ont résulté des fusions des syndicats en 2001. Ainsi, les réseaux vertical, horizontal et non-syndical politique du syndicat indépendant 1 n'ont pas été influencés par sa participation à la coalition.

Le syndicat indépendant 3 a soutenu qu'il y avait eu des liens avec les groupes communautaires, mais que ponctuels (réseau non-syndical communautaire); que chaque syndicat local est resté dans son « patelin » suite à sa participation à la coalition (pas de réseau horizontal); que le syndicat est indépendant suite à une mauvaise expérience avec la CSN et n'entretient donc aucun lien avec les organisations syndicales (pas de réseau vertical); et que le syndicat ne s'est pas plus impliqué dans la politique (pas de réseau non-syndical politique).

Le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) a lui aussi une situation semblable. Il a établi des liens avec la coalition Eau Secours!, mais pas avec d'autres groupes communautaires (réseau non-syndical communautaire). Le syndicat entretient de bonnes relations avec les autres syndicats locaux, mais pas à cause de sa participation aux coalitions (participation surtout à Eau Secours!). Le syndicat indépendant 4 est un syndicat non-affilié et n'a donc aucun lien avec les organisations syndicales. Il ne participe pas à la politique, excepté lorsqu'il écrit des mémoires à des commissions parlementaires par exemple, sauf que cela ne découle pas de son implication dans les coalitions, il s'agit plutôt de l'approche adoptée par le syndicat. Les réseaux vertical, horizontal et non-syndical politique du syndicat indépendant 4 n'ont donc pas été développés.

Enfin, le syndicat indépendant 2 n'a perçu aucune influence sur sa solidarité externe puisque ses relations avec les organisations syndicales (réseau vertical) et avec les syndicats locaux (réseau horizontal) étaient « au beau fixe », quoique rares d'après le représentant syndical. Il y a par contre eu des tensions suite aux fusions des syndicats en 2001. Le syndicat indépendant 2 ne s'impliquait pas dans

la politique (réseau non-syndical politique). Et il n'a pas profité de l'occasion pour créer des liens avec les groupes communautaires (réseau non-syndical communautaire) puisque les relations n'étaient pas toujours faciles avec eux, car ils n'avaient pas toujours les mêmes intérêts ou motifs qu'eux d'après le représentant syndical.

Aussi surprenant que cela puisse le paraître, la solidarité externe n'a été que peu stimulée malgré que les syndicats locaux observés aient participé à une coalition où ils y côtoyaient d'autres niveaux de l'organisation syndicale, d'autres syndicats locaux et des organismes communautaires et politiques. Les seules relations qui semblent avoir été établies pour la majorité des syndicats à l'étude sont celles avec les organisations communautaires. Toutefois, ces relations n'ont été que ponctuelles.

5.4 – Vision du syndicalisme du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Nos prochaines hypothèses devaient s'appliquer à des syndicats locaux affiliés à un conseil régional, mais comme nous l'avons appris au cours de nos entrevues, il n'y a que deux syndicats qui le sont (les syndicats affiliés 1 et 2). Les hypothèses qui suivent ne s'appliqueront donc qu'à ces deux syndicats.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons omis par erreur de poser certaines questions lors des premières entrevues. Nous avons donc dû contacter à nouveau certaines personnes pour obtenir des réponses à ces questions. Toutefois, le représentant syndical du syndicat affilié 2 n'était pas disponible et personne d'autre du syndicat n'a pu répondre à nos questions. Il nous a donc fallu développer à partir de ce qu'il nous avait déjà dit et à partir des autres informations qui étaient à notre disposition (ce que nous ont répondu la personne clé 4 à propos du CRMM et la personne clé 1 concernant le SCFP, des documents et du site Internet du syndicat affilié 2, et d'autres documents).

Nous avons posé comme hypothèse qu'une vision à long terme du syndicalisme de la part du conseil régional organisateur la campagne pouvait contribuer favorablement à un renouveau des syndicats locaux (membres de ce conseil régional) qui sont à l'étude (sous-hypothèse 4). Si le conseil régional avait une vision à long terme du syndicalisme, cela pouvait favoriser un renouveau syndical chez les syndicats locaux (membres de ce conseil régional) à l'étude.

Tableau VI – Vision du syndicalisme du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain détaillée par syndicat local

Syndicats locaux	Vision du syndicalisme du CRMM	Total
	Influence sur la participation du syndicat	
Syndicat affilié 1	0	0
Syndicat affilié 2	(0)	0
Total	0	0

Effet positif : + Effet nul (aucun) : 0 Effet négatif : - Déduction des effets : (x)

Selon la personne clé 4, le CRMM ne peut se préoccuper du sort des travailleurs sans se préoccuper du sort des citoyens, il veille à l'amélioration des conditions de vie pour tous parce que c'est son rôle que de voir au développement socioéconomique de la région de Montréal, et il travaille toujours avec le communautaire. Ainsi, le CRMM s'est impliqué dans la campagne et dans la coalition surtout à cause des citoyens, parce que ça allait être eux qui allaient payer la facture par des compteurs d'eau.

D'après le représentant syndical du syndicat affilié 1, le CRMM a une vision du syndicalisme à court, moyen *et* long terme (« les trois ») et que c'est à cause de cette vision que le CRMM s'est impliqué dans la campagne. Le représentant syndical nous a aussi affirmé que le syndicat partage la même vision du syndicalisme que le CRMM puisqu'il est affilié à la FTQ, c'est donc sûr qu'il a la

même conception de syndicalisme. La vision qu'a le syndicat affilié 1 du syndicalisme « est, en quelques mots, surtout la défense des intérêts socioéconomiques de [ses] membres puis la promotion de certaines idées sociales et économiques sur l'environnement, les droits humains, etc. C'est tout ça et tellement plus en même temps ! » (RS.SA1). Malgré que le syndicat affilié 1 partage la même vision du syndicalisme que le CRMM et que celui-ci s'est impliqué dans la coalition à cause de cette vision, ces circonstances ne sont pas les éléments déclencheurs qui ont amené le syndicat à s'impliquer lui aussi dans la coalition (voir tableau 6). Ce qui a incité le syndicat à y participer c'est qu'il est contre la privatisation. Il fallait qu'il s'assure de la qualité de l'eau, qu'il n'y ait pas d'impartition à l'extérieur puisque la privatisation coûte plus cher aux contribuables au bout du compte et parce que les compteurs d'eau sont souvent le premier pas vers la privatisation. C'est donc pour ces raisons que le syndicat affilié 1 et les groupes communautaires sont contre la facturation de l'eau.

Quant au syndicat affilié 2, d'après nos autres interlocuteurs et la documentation disponible, il ne semble pas que ce soit l'implication du CRMM dans la coalition qui ait incité le syndicat à y participer lui aussi, mais plutôt l'importance qu'avait le dossier des privatisations pour les membres du syndicat (sauver des emplois, RS.SA2) (voir tableau 6). Même si le CRMM a une vision du syndicalisme à moyen et long terme qui est reliée aux causes sociales et qui aurait pu contribuer à l'implication du syndicat affilié 2 dans la coalition, le trait marquant de ce dernier est avant tout le souci qu'il porte aux intérêts professionnels et socioéconomiques de ses membres (RS.SA2).

La variable de la vision du syndicalisme du CRMM n'a donc pas eu d'impact sur la participation des deux syndicats locaux (syndicats affiliés 1 et 2) à la coalition et n'a alors eu aucun effet sur leurs ressources de pouvoir (solidarité interne, proactivité et solidarité externe). C'est aussi ce que nous a affirmé la personne clé 1 lorsque nous l'avons interrogée à propos du SCFP : le sujet des privatisations n'était pas nouveau en soi et les syndicats se sont impliqués dans le débat parce

que leurs emplois étaient « sur la ligne de feu » et parce que le SCFP leur a fourni de l'aide. Et s'il y a eu alliance avec les groupes communautaires, c'est que les syndicats britanniques avaient conseillé à la contrepartie du SCFP du Canada anglais de faire participer la population afin de gagner la bataille, ce qu'ont fait les syndicats municipaux montréalais. Mais la personne clé 4 a nuancé ce constat : les syndicats ont effectivement participé à la coalition parce qu'ils avaient un intérêt dans ce dossier-là, pas parce qu'ils étaient affiliés au CRMM, mais ils s'y sont impliqués parce que c'est le CRMM qui les y a invité à le faire puisque lui-même participait à la coalition, sinon, ils ne seraient pas venus.

Nous pouvons donc conclure, sous toute réserve en raison des limites méthodologiques de cette variable, que malgré cette divergence d'opinion la variable vision du syndicalisme du CRMM n'a pas eu d'impact sur le renouveau des deux syndicats affiliés.

5.5 – Portée de la campagne du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Notre cinquième sous-hypothèse affirmait qu'un conseil régional, organisateur de la campagne, ayant un agenda élargi contribuera favorablement à un renouveau des syndicats locaux (membres de ce conseil régional) qui sont à l'étude. Si le conseil régional organisait une campagne dont la portée visait non seulement les intérêts des membres comme travailleurs, mais aussi les intérêts des membres comme citoyens ainsi que les intérêts des non-membres comme citoyens et comme travailleurs, cela pourrait favoriser un renouveau syndical chez les syndicats locaux qui étaient à l'étude.

Cette hypothèse-ci ne peut être que partiellement confirmée. En effet, la variable agenda syndical du CRMM a influencé le syndicat affilié 1, mais pas le syndicat affilié 2 (voir tableau 7).

Tableau VII – Portée de la campagne du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain détaillée par syndicat local

Syndicats locaux	Portée de la campagne du CRMM	Total
	Influence de la participation du syndicat	
Syndicat affilié 1	+	1
Syndicat affilié 2	(0)	0
Total	1	1

Effet positif : + Effet nul (aucun) : 0 Effet négatif : - Déduction des effets : (x)

La personne clé 4 a affirmé que ce n'était pas que les membres comme travailleurs qui avaient été visés par la campagne de la coalition, mais bien aussi les membres comme citoyens et les non-membres comme citoyens. Car les conditions de travail des employés municipaux, la qualité de l'eau, la qualité des services et la qualité de vie des gens allaient être touchées par la privatisation, impartition ou facturation des systèmes d'eau.

Le représentant syndical du syndicat affilié 1 nous a confirmé que le syndicat s'est senti concerné du fait que la qualité de vie des citoyens et des travailleurs municipaux allait être touchée, en plus que le syndicat était particulièrement concerné par le risque de perte d'emplois pour ses membres. Voici ses explications :

« Le plus important, c'était de convaincre les citoyens de l'importance de l'enjeu de ne pas privatiser l'eau, car cela risquait d'affecter leur qualité de vie. Il s'agit là d'un enjeu majeur. Et ce n'est pas terminé. Il fallait aussi impliquer les travailleurs parce qu'ils sont eux aussi des citoyens. L'eau est un bien public qui appartient à tous et c'est pour cela que tout le monde doit être impliqué » dans le débat.

Le syndicat affilié 2, pour sa part, n'a pas été influencé par l'agenda élargi du CRMM. Il est certain qu'il a été conscient que la privatisation de l'eau risquait de modifier la qualité de vie des citoyens puisque le représentant syndical a dit que privatiser l'eau, « ce n'est pas une bonne affaire » et que, indirectement, avec le maintien des emplois, c'est l'ensemble de la population qui en a profité. Mais ce qui a poussé le syndicat à s'impliquer dans la coalition, c'était d'abord et avant tout pour les emplois des membres qui devaient être sauvegardés (RS.SA2). Ce n'est donc pas le fait que la campagne visait un large éventail des gens (membres et non-membres), comme l'affirmait également la personne clé 1 (c'est parce que leurs emplois étaient « sur la ligne de feu »).

Il est intéressant de noter que les autres représentants syndicaux ont précisé que leur syndicat a pu être influencé d'une quelconque manière par qui a été visé dans la campagne de la coalition, soit la portée de la campagne. En effet, le représentant syndical B du syndicat indépendant 1 a mentionné que le secteur public voit plus à l'application des lois, que le syndicat s'est impliqué à cause du principe que le travail ne doit pas aller au secteur privé puisque le secteur public est capable de l'accomplir et que cela serait donc mieux pour les citoyens. L'enjeu pour le syndicat indépendant 1 était bien plus citoyen que syndical puisqu'il n'avait pas beaucoup de membres qui travaillaient dans le domaine de l'eau, comme nous l'a aussi confirmé le représentant syndical A. Mais le syndicat indépendant 1 s'est aussi impliqué dans la coalition parce que les privatisations risquaient de toucher éventuellement ses membres.

Le syndicat indépendant 3 avait quelques membres qui étaient employés dans le secteur des travaux publics, mais ce qui a incité le syndicat à s'impliquer dans la coalition a surtout été « la conscience de sauver nos eaux » d'après le représentant syndical. Il s'agissait donc ici encore d'un enjeu davantage citoyen que syndical pour le syndicat indépendant 3.

Le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) s'est impliqué dans Eau Secours! à cause de la nouvelle approche de base du syndicat qui est la préoccupation des intérêts professionnels des membres, c'est-à-dire que ceux-ci, en tant que travailleurs, cherchent à ce que les Montréalais aient une eau de qualité.

Enfin, le représentant syndical du syndicat indépendant 2 nous a confié que, malgré que les membres s'étaient peu intéressés au dossier, ils étaient encore solidaires à la cause, à ce que l'eau reste publique, mais que le syndicat s'était embarqué dans la coalition seulement parce que le SCFP le lui avait demandé.

Ainsi, la tangente qu'a pris la campagne de la coalition instiguée par le CRMM a influencé certains syndicats (comme le syndicat affilié 1), dont des syndicats non-affiliés (comme les syndicats indépendants 1, 3 et 4), mais pas tous les syndicats à l'étude (comme le syndicat affilié 2 et le syndicat indépendant 2).

5.6 – Ressources du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Nous avons aussi affirmé qu'une insuffisance de ressources du conseil régional organisateur de la campagne pouvait contribuer défavorablement à un renouveau des syndicats locaux (membres de ce conseil régional) qui étaient à l'étude (sous-hypothèse 6). Si les ressources (matérielles, humaines, financières et informationnelles) du conseil régional étaient insuffisantes et / ou inaccessibles, cela pouvait défavoriser un renouveau syndical chez les syndicats locaux (membres de ce conseil régional) à l'étude.

La personne clé 4 a confié qu'il manquait de ressources et de compétences à la coalition, que le CRMM aurait dû participer encore plus à celle-ci, comme en allant à plus de rencontres et aller encore plus loin pour maîtriser le dossier à 100 %. Et lorsque des gens sont partis du CRMM, c'est l'expertise qui s'en est allée. Et le CRMM ne peut pas garder tous les dossiers « sur un feu rouge », il lui faut se préoccuper d'abord des plus urgents. Cette personne clé croit tout de même que

les ressources qui ont été investies dans la coalition par le CRMM ont permis de développer une vision commune avec les syndicats locaux et les groupes communautaires sur le dossier de l'eau.

Tableau VIII – Ressources du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain détaillées par syndicat local

Syndicats locaux	Ressources du CRMM		Total
	Influence sur la participation du syndicat	Influence sur le déroulement de la campagne	
Syndicat affilié 1	0	-	-1
Syndicat affilié 2	(0)	(-)	-1
Total	0	-2	-2

Effet positif : + Effet nul (aucun) : 0 Effet négatif : - Déduction des effets : (x)

Le représentant syndical du syndicat affilié 1 a avancé que la quantité de ressources fournies par le CRMM n'a pas influencé l'implication de son syndicat dans la coalition (voir tableau 8). Puisque environ le quart du budget du CRMM provient des cotisations du syndicat affilié 1, affirmer que le CRMM aurait dû investir plus de ressources, cela revient à dire que c'est le syndicat affilié 1 qui aurait dû en investir plus d'après le représentant syndical. Évidemment, « dans un monde idéal », il aurait fallu que tout le monde investisse plus d'argent dans la coalition, mais tel n'est pas le cas. C'est pourquoi le représentant syndical a rapporté que certains projets de la coalition ont été acceptés, alors que d'autres ont été refusés à l'époque par manque de financement. Et le but n'a pas été atteint puisque le débat n'est pas encore terminé (les ministres M. Jérôme-Forget, T. Muclair, etc., en parlent encore aujourd'hui). Ainsi, la quantité de ressources investies par le CRMM dans la coalition a influencé négativement le déroulement de la campagne (voir tableau 8).

Dans le cas du syndicat affilié 2, il semblerait que les ressources investies par le CRMM dans la coalition aient peut-être influé négativement le déroulement de la campagne. Par contre, cela n'a pas influencé l'implication du syndicat, car celui-ci se devait de le faire pour ses membres (voir tableau 8) (RS.SA2).

Ainsi, la variable des ressources investies par le CRMM dans la coalition a influencé négativement le déroulement de la campagne, mais n'a pas affecté pour autant l'implication des syndicats locaux affiliés dans cette campagne.

5.7 – Appui des grands syndicats

Enfin, la septième sous-hypothèse mentionnait qu'un appui de la part des grands syndicats pouvait contribuer favorablement à un renouveau des syndicats locaux (membres de ces grands syndicats) qui étaient à l'étude. Si les ressources du conseil régional étaient insuffisantes et / ou inaccessibles, peut-être que les grands syndicats pouvaient aider la coalition à mener à terme la campagne d'actions sociales. Même si les ressources n'étaient pas manquantes, un soutien (financier, humain, technique, matériel, etc.) ne pouvait qu'aider la coalition. Le fait qu'il ne manque pas de ressources au sein de la coalition à laquelle participent des syndicats locaux peut entraîner des répercussions positives sur leurs ressources de pouvoir et sur leur renouveau.

Ici encore, cette variable ne visait que les syndicats locaux affiliés à un grand syndicat. Ce que nous avons appris au cours de nos entrevues, c'est qu'il n'y a que deux syndicats qui sont affiliés à la FTQ et au SCFP, soit les deux même qui le sont au CRMM (les syndicats affiliés 1 et 2). Et encore une fois, nous devons estimer les réponses possibles que nous aurait fournit le représentant syndical du syndicat affilié 2 si nous avons pu le rejoindre.

Tableau IX – Appui des grands syndicats détaillé par syndicat local

Syndicats locaux	Appui des grands syndicats		Total
	Impacts de la FTQ	Impacts du SCFP	
Syndicat affilié 1	0	0	0
Syndicat affilié 2	(0)	(0)	0
Total	0	0	0

Effet positif : + Effet nul (aucun) : 0 Effet négatif : - Déduction des effets : (x)

La personne clé 1 nous a confié que le SCFP a fourni de l'aide aux syndicats en offrant 55 000 \$ (pour effectuer des études) et une personne à temps plein (pour faire de la recherche et mettre sur pied des coalitions luttant contre les privatisations). Aux dires de plusieurs syndicats, c'est le SCFP qui est allé leur demander de s'impliquer dans cette lutte (propos confirmés par la personne clé 1), ce qui a contribué à la formation du Cartel des syndicats municipaux et, plus tard, à la formation de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Cette personne clé nous a également mentionné que la FTQ a joué un rôle « néfaste » puisque le Fonds de solidarité de la FTQ voulait au début prendre part à la privatisation des réfections des canalisations. La personne clé 1 affirme donc (tout comme la personne clé 4) que ce n'est pas la FTQ qui a incité les syndicats locaux à participer à la coalition, et même au contraire qu'elle a travaillé à contresens de ce qu'ils ont fait.

Le représentant syndical du syndicat affilié 1 a mentionné, malgré que le syndicat soit affilié à la FTQ et au SCFP, qu'effectivement, ils

« partagent les mêmes valeurs, mais que comme syndicat, [c'est lui qui] a été confronté au péril de la privatisation. Ce sont [ses] membres qui y ont été directement confrontés. Ce n'est pas contradictoire, mais ce n'est pas [son] affiliation qui [l'a] poussé à [s'y] impliquer. [Il] l'aurait fait même [s'il] avait été un syndicat indépendant. »

L'appui des grands syndicats n'a donc pas eu d'influence sur le syndicat affilié 1 d'après le représentant syndical malgré que le SCFP ait fourni des ressources (voir tableau 9). Rappelons que le SCFP a contribué financièrement à la campagne publique du syndicat affilié 1 en en payant la moitié, d'après ce que nous a confié le représentant syndical lui-même. Mais il semblerait que face à la participation du syndicat à la coalition, les ressources fournies par le SCFP n'aient pas eu d'influence.

Le représentant syndical du syndicat affilié 2 aurait confirmé que les affiliations à la FTQ et au SCFP n'ont pas incité son syndicat à s'impliquer dans la coalition puisqu'il y a participé d'abord et avant tout pour sauver les emplois de ses membres (voir tableau 9) (RS.SA2).

La personne clé 4 confirme que

« si la FTQ avait pris en main le dossier, cela aurait été à peu près les mêmes syndicats locaux qui se seraient impliqués, mais cela aurait eu lieu au niveau national. Par exemple, au lieu d'être juste les [membres du syndicat affilié 2] de Montréal, cela aurait aussi été les [membres du syndicat du même groupe] de Longueuil, etc., de partout au Québec ».

De plus, la personne clé 4 certifie que le SCFP a assurément influencé la participation des syndicats locaux à la coalition puisqu'il avertit les syndicats à chaque fois qu'il se passe quelque chose et parce qu'il agit partout dans son réseau provincial.

Ainsi, les deux syndicats locaux affiliés à de grands syndicats (FTQ et SCFP) affirment que ces affiliations n'ont eu aucun impact sur leur participation à la coalition même si des ressources additionnelles ont été fournies par ces grands syndicats (essentiellement le SCFP). Mais les discours des personnes clés 1 et 4 viennent nuancer ces affirmations. Malgré que ces derniers concèdent que les syndicats ont participé parce qu'ils se sentaient concernés (comme travailleurs et comme citoyens), ces deux personnes attestent que le SCFP a joué un grand rôle. En même temps, les syndicats locaux conçoivent que c'est le SCFP qui est venu

cherché la plupart des syndicats municipaux pour qu'ils s'impliquent dans le débat. Ce que nous pouvons en conclure, c'est que le SCFP a sensibilisé les syndicats municipaux (sauf le syndicat affilié 2 qui l'était déjà puisque c'est lui qui a averti le SCFP du risque de privatisation des systèmes d'eau) à ce dossier, ce qui les a amenés à former le Cartel des syndicats. Mais par la suite, une fois conscientisés, il allait de soit pour eux de s'impliquer dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, qu'ils soient affiliés ou non à un grand syndicat. L'appui des grands syndicats a donc eu initialement une influence, mais pas concernant la participation des syndicats locaux à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau (sous toute réserve étant donné les limites méthodologiques liées à ce sujet).

5.8 – Synthèse empirique

Nous avons également pu faire d'autres constats en analysant les entretiens. Tout d'abord, les raisons pour lesquelles se sont impliqués les syndicats locaux dans la coalition sont de trois types : les membres pouvaient avoir une conscience sociale (la privatisation de l'eau allait nuire à la qualité de vie des citoyens), ils pouvaient être contre la privatisation par principe (le secteur public est compétent et en mesure d'effectuer le travail) ou pour sauver des emplois dès maintenant ou éventuellement (parce qu'ils travaillent dans le domaine de l'eau ou ils risquent d'être touchés par les autres projets de privatisation). Les syndicats ont pu être motivés par une combinaison de ces allégations.

Les raisons pour lesquelles les autres syndicats affiliés au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (puisque initialement, c'étaient ces syndicats qui étaient la population à l'étude) ne s'y sont pas impliqués sont les suivantes : certaines luttes sont plus prioritaires que d'autres, ce n'est pas humainement possible (manque de ressources, de temps et de financement) de s'impliquer dans toutes les luttes, et la priorité est d'abord ce qui touche les membres (RS.SA1); cela peut être compliqué pour les petits syndicats (« au prix que coûtent les cotisations »), il faut qu'ils

soient aidés par une centrale syndicale (RS.SI1.B); « le secteur privé semblait tombé du ciel, les syndiqués ne semblaient pas conscients » de ce que la privatisation d'activités publiques pouvait impliquer pour les citoyens et de toutes façons, ils manquaient d'outils d'éducation et de formation pour transmettre cette conscience à leurs membres (PC1).

Ainsi, il y a eu d'autres dossiers préoccupants (RS.SA1) pour les syndicats locaux, quels qu'ils soient, et le « dossier de l'eau n'a pas été créateur de plus de solidarité que les autres dossiers » (RS.SA1).

Ce ne sont donc pas les pratiques (communication, stratégies, création de liens avec des groupes communautaires, etc.) qui ont eu cours au sein de la coalition qui ont eu un impact sur les syndicats locaux impliqués dans la campagne. Il s'agit d'un dossier mobilisateur (surtout celui des privatisations) qui a incité les membres et leur syndicat à se joindre à la coalition. C'est donc dire que le dossier de l'eau n'a été qu'un dossier découlant de celui des privatisations. Le dossier de l'eau a servi d'outil aux syndicats locaux pour faire comprendre à la population les enjeux de la privatisation des activités publiques.

Ainsi, c'est surtout le thème des privatisations qui a mobilisé les syndicats locaux qui étaient à l'étude. Ce point est d'importance, car il entraîne une ambiguïté. Car pour ces syndicats qui étaient des syndicats municipaux, ce thème est intimement lié au dossier de l'eau puisqu'il était question de la conscience qu'ils avaient de l'importance du rôle du secteur public pour tous les citoyens (PC3). Ceci signifie que même le sujet des privatisations pouvait être un enjeu citoyen pour les syndicats. D'où l'ambiguïté des raisons qui ont motivé l'implication des syndicats dans la campagne, comme le principe que le secteur public est compétent : c'est pour sauvegarder des emplois, mais en même temps, c'est l'idée que le secteur public voit plus à l'application des lois et donc à la santé du public que le secteur privé.

Et le fait que la campagne contre la privatisation de l'eau visait tous les citoyens (en plus des membres), cela a mobilisé tous les syndicats à l'étude, y compris les syndicats locaux indépendants.

La participation à la coalition n'est qu'un événement parmi d'autres (RS.SA1) qui a eu certains impacts sur les syndicats locaux participants. D'ailleurs, contrairement à ce que nous avons conçu au départ, ce n'est pas tant la solidarité externe que la solidarité interne des syndicats qui a été touchée.

Mais les impacts qu'il a pu y avoir sur la solidarité interne de certains syndicats locaux ne sont probablement pas tant dus à leur participation à la coalition qu'à la culture syndicale qui y prévalait. C'est ce que nous a révélé le représentant syndical du syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) lorsqu'il a affirmé que c'était l'approche syndicale qui a amené son syndicat à s'impliquer dans des coalitions et à utiliser d'autres moyens à sa disposition. Et pourquoi sinon y aurait-il eu une différence entre les syndicats affiliés 1 et 2 ? Tous deux ont été activement impliqués dans la coalition, et ce, dès le départ. De plus, ils sont tous les deux affiliés au CRMM, à la FTQ et au SCFP. Toutefois, les impacts ont été beaucoup plus probants chez le syndicat affilié 1 (voir tableau 9 sur la solidarité interne, la proactivité et la solidarité externe et tableau 10 sur les variables intermédiaires). C'est que les raisons pour lesquelles ils se sont impliqués diffèrent. Le syndicat affilié 2 a voulu sauver des emplois et a délégué en partie son pouvoir à la coalition puisqu'elle a été formée pour s'occuper du dossier de l'eau et qu'il ne voulait pas la remplacer (RS.SA2). Peut-être aussi le syndicat a-t-il manqué de ressources à consacrer à ce dossier, le déléguant de ce fait à la coalition. Alors que le syndicat affilié 1, en plus de vouloir sauvegarder des emplois, a également désiré que l'eau reste publique pour le bien-être des citoyens. Les membres du syndicat affilié 1 semblent donc plus conscients de l'importance du rôle du secteur public. C'est également le cas du syndicat indépendant 1 qui n'avait pas vraiment d'emplois à sauver pour ses membres et qui est un syndicat indépendant (à la différence du syndicat affilié 1). Le syndicat indépendant 1 a donc participé pour

l'enjeu citoyen, par principe que le secteur public est compétent et parce qu'éventuellement, les privatisations risquaient de toucher ses membres. D'ailleurs, ce sont les syndicats affilié 1 et indépendant 1 qui ont ressenti le plus d'effets positifs suite à leur participation dans la campagne (voir tableaux 10 et 11).

Tableau X – Matrice des impacts de la variable indépendante détaillée par syndicat local

Syndicats locaux	Total des impacts
Syndicat affilié 1	5 + / 11
Syndicat affilié 2	1 + / 11
Syndicat indépendant 1	6 + / 11
Syndicat indépendant 2	0 + / 11
Syndicat indépendant 3	1 + / 11
Syndicat indépendant 4 (SI2+3=4)	2 + / 11

Tableau XI – Matrice des impacts des variables intermédiaires détaillée par syndicat local

Syndicats locaux	Total des impacts
Syndicat affilié 1	1 + et 1 - / 5
Syndicat affilié 2*	0 + et 1 - / 5

Effet positif : +

Effet nul (aucun) : 0

Effet négatif : -

* : sous toute réserve étant donné les limites reliées à ces variables

Toutefois, les effets positifs ressentis ont été faibles et ponctuels, même pour le syndicat affilié 1 et le syndicat indépendant 1 (voir tableaux 10 et 11). Car la

mobilisation des membres a diminué rapidement puisque d'autres dossiers, beaucoup plus pragmatiques, arrivaient sur la table : le dossier des fusions municipales et des syndicats municipaux, puis celui des défusions.

C'est pourquoi nous croyons qu'une institutionnalisation de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau aurait permis à celle-ci de survivre plus longtemps et de rester forte, accroissant ainsi la possibilité d'influencer positivement les syndicats, et ce, plus en profondeur. Mais il semble qu'il a été impossible d'investir plus de ressources (surtout celles financières et humaines) dans la coalition qu'il ne l'a été fait, entraînant ainsi son déclin. Malgré qu'elle ait revu le jour, puisque le débat n'est pas terminé (RS.SA1; PC4), elle n'est plus aussi forte et risque d'être intégrée à la coalition Eau Secours! qui, elle, s'est institutionnalisée. Le SCFP qui devait permettre la création de coalitions avait déjà investi beaucoup dans la Coalition montréalaise, mais cela n'a pas suffi à la garder pleinement active. Quant aux groupes communautaires, ce ne sont pas eux qui pouvaient investir davantage. Mais puisque depuis une quinzaine d'années, les syndicats se font toujours interpellés par les groupes communautaires (RS.SI1.B), ils ne peuvent probablement pas investir davantage et, de ce fait, doivent choisir dans quelles luttes ils veulent s'impliquer.

Nous croyons tout de même que l'approche syndicale – même si elle est axée sur les préoccupations professionnelles comme c'est le cas pour le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) puisque ces préoccupations peuvent rejoindre des intérêts citoyens – est l'élément le plus influent qui ressort de notre recherche. Afin de préciser ce que nous entendons par la culture d'une organisation syndicale,

« nous pourrions définir la culture comme étant un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte. »

(Rocher, 1992, p. 109) (l'italique est de l'auteur).

Ainsi, la culture syndicale a incité certains syndicats à s'impliquer dans la coalition, entraînant du même coup un renforcement de celle-ci. Ce n'est donc pas

la participation en tant que telle qui peut inciter les syndicats locaux à s'impliquer à nouveau ou non dans une autre campagne d'actions sociales (cela peut effectivement « donner une force, un appui » aux syndicats (RS.SA2)), comme nous le verrons plus loin, ni les affiliations (CRMM, FTQ, SCFP : variables intermédiaires), c'est plutôt leur culture interne et la mobilisation de leurs membres. Mais lorsque nous parlons de culture syndicale, nous considérons qu'il s'agit d'un élément compris dans la ressource de pouvoir qu'est la solidarité syndicale.

5.9 – Renouveau syndical par l'entremise des ressources de pouvoir des syndicats locaux

Notre hypothèse principale, chapeautant toutes nos sous-hypothèses, était la suivante (voir figure 6 au chapitre 2) : « La participation fréquente et intense à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social permet un renouveau des syndicats locaux participants (membres de ce conseil régional) par la stimulation de leurs ressources de pouvoir. » Nous affirmions que ce renouveau pouvait passer par une amélioration partielle ou totale des ressources de pouvoir des syndicats locaux que sont la solidarité interne, la proactivité et la solidarité externe (Lévesque et Murray, 2002, 2003). Plus précisément, plus cette participation serait fréquente et intense, plus elle pourrait avoir des répercussions positives sur les ressources de pouvoir des syndicats locaux participants et donc sur leur renouveau.

Il y a eu un renouveau syndical pour la plupart des syndicats locaux à l'étude. Par contre, ce renouveau n'a été que partiel et plutôt faible. En effet, tous les syndicats, excepté le syndicat indépendant 2, ont vu au moins une de leurs trois ressources de pouvoir stimulée, du moins un peu (voir tableau 10). Les deux syndicats qui ont perçu le plus d'impacts suite à leur participation à la coalition sont le syndicat affilié 1 et le syndicat indépendant 1 (voir tableau 10). Et la ressource de pouvoir qui a été le plus stimulée, tous syndicats confondus, est la

solidarité interne (voir tableau 12). Et plus un syndicat a eu une participation fréquente et intense, plus il a ressenti des impacts positifs (voir tableau 12). Nous pouvons donc confirmer partiellement notre hypothèse principale. Mais rappelons qu'aucun syndicat n'a eu une participation forte et que les répercussions positives qui ont été ressenties par les syndicats étudiés n'ont été que temporaires et plutôt faibles. Et elles ne sont pas dues qu'à la participation des syndicats dans la coalition (il s'agit d'une cause parmi d'autres, RS.SA1), mais probablement aussi à l'approche syndicale et à la culture interne des syndicats.

Tableau XII – Effets de la participation à une campagne d'actions sociales sur les ressources de pouvoir des syndicats locaux selon leur degré d'implication

Renouveau des syndicats locaux	Implication des syndicats locaux					Total
	Très faible (SI2)	Faible (SI3)	Moyenne-faible (SI4)	Moyenne (SI1, SA1, SA2)	Forte (aucun)	
Solidarité interne	0	0	1 ☆	5 ☆	N.A.	6 ☆
Proactivité	0	0	0	4 ☆	N.A.	4 ☆
Solidarité externe	0	1 ☆	1 ☆	3 ☆	N.A.	5 ☆
Total	0	1 ☆	2 ☆	12 ☆	0	15 ☆

N.A. = Ne s'applique pas

0 = Effet nul (aucun effet)

☆ : effet positif (+)

Il y a eu peu de conséquences des variables intermédiaires qu'étaient la vision du syndicalisme du CRMM, la portée de la campagne du CRMM, les ressources du CRMM et l'appui des grands syndicats (voir figure 6). Ces variables ont peu modéré, influencé la relation entre la variable indépendante (participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional) et celle dépendante (renouveau syndical) puisque les syndicats affiliés

n'ont été guère plus touchés que ceux indépendants. D'ailleurs, même deux de ces variables n'ont pas eu d'effet (vision du syndicalisme du CRMM et appui des grands syndicats). Toutefois, rappelons que notre recherche n'a pu explorer à fond l'influence des variables intermédiaires à cause de certaines limites de notre étude. En effet, leurs véritables impacts auraient pu être mieux cernés en comparant des campagnes d'actions sociales menées par plusieurs conseils régionaux et si nous avions pu rejoindre le représentant syndical du syndicat affilié 2.

5.10 – Participation à d'autres campagnes d'actions sociales

Finalement, nous avons aussi posé comme hypothèse que si les ressources de pouvoir des syndicats locaux à l'étude étaient renforcées, cela pourrait avoir pour effet de les inciter à participer à davantage de campagnes d'actions sociales organisées par leur conseil régional (sous-hypothèse 8). Si leur participation initiale avait des retombées positives, c'est-à-dire qu'elle renforçait leurs ressources de pouvoir (totalement ou partiellement), les syndicats locaux qui étaient à l'étude y verraient des avantages et cela aurait pour effet de les encourager à participer à d'autres campagnes d'actions sociales organisées par leur conseil régional.

La participation des syndicats locaux a eu effectivement quelques retombées positives pour la plupart d'entre eux. Est-ce que cela est suffisant pour les inciter à s'impliquer dans d'autres campagnes d'actions sociales ? Nous avons appris qu'il n'y a pas eu d'implication forte (voir tableau 12), que les effets ont été faibles et temporaires, et qu'ils sont peut-être dus à la culture des syndicats. De plus, faute de ressources suffisantes, plusieurs syndicats ne peuvent s'impliquer autant qu'ils le voudraient. Malgré que les alliances avec des groupes communautaires et coalitions peuvent « donner une force, un appui » (RS.SA2), ce n'est pas suffisant en soit. Ce n'est pas ce qui incitera les syndicats locaux à s'impliquer à nouveau, même si les membres peuvent être assez facilement mobilisés (comme c'est le cas des membres du syndicat affilié 2 par exemple). Ainsi, s'il y a une nouvelle

participation de ces syndicats au sein d'une autre coalition, ce sera peut-être dû à leur culture interne (incluse dans la ressource solidarité interne) qui les incitera à s'impliquer dans des débats sociaux, mais aussi si cela est dans l'intérêt de leurs membres (Ex. : le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) qui s'implique dans Eau Secours! pour représenter les préoccupations professionnelles de ses membres). Par conséquent, une participation à une campagne d'actions sociales est nécessaire pour stimuler les ressources de pouvoir des syndicats locaux (et plus l'implication est grande, plus les effets positifs sont nombreux), mais il semblerait que la disponibilité d'un seuil minimum de ressources de pouvoir soit nécessaire pour inciter les syndicats à participer à de telles campagnes. Ce sont les membres et leurs représentants qui doivent changer la culture de leur syndicat pour qu'il y ait plus facilement mobilisation et implication dans des coalitions avec les groupes communautaires.

5.11 - Questions de recherche

Avant de répondre à nos questions de recherche, rappelons que les résultats ont été présentés selon chacune des hypothèses, tel que vu au cours des précédentes pages. Ils sont synthétisés dans le tableau 13.

Nous pouvons désormais répondre à notre question de recherche spécifique qui était celle-ci : « Quels sont les impacts de la participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil régional sur le renouveau du syndicat qui y a participé ? ». Les impacts ont été différents d'un syndicat à l'autre. Ils ont été de stimuler au moins une des trois ressources de pouvoir (solidarité interne, proactivité, solidarité externe) de la plupart des syndicats qui ont participé à la coalition, du moins un peu. C'est la solidarité interne qui a été la ressource de pouvoir la plus stimulée. Puisqu'il s'agissait d'alliances avec des groupes communautaires, il était logique de croire que ce serait la solidarité externe qui serait stimulée, mais c'est plutôt la solidarité interne qui l'a été. Car la culture interne des syndicats est probablement la cause des retombées positives

pour les syndicats. Et plus cette participation était intense et fréquente, plus les impacts ont été nombreux et positifs pour les syndicats participants.

Tableau XIII – Validation des hypothèses

Hypothèses	Résultats
1 – Solidarité interne	Partiellement confirmée
2 – Proactivité	Partiellement confirmée
3 – Solidarité externe	Partiellement confirmée
4 – Vision du syndicalisme du CRMM ¹	Infirmée
5 – Portée de la campagne du CRMM ¹	Partiellement confirmée
6 – Ressources du CRMM ^{1,2}	Partiellement confirmée
7 – Appui des grands syndicats ¹	Infirmée
8 – Participation à d'autres campagnes d'actions sociales	Partiellement confirmée
Hypothèse principale : Renouveau syndical par l'entremise des ressources de pouvoir des syndicats locaux	Partiellement confirmée

Note :

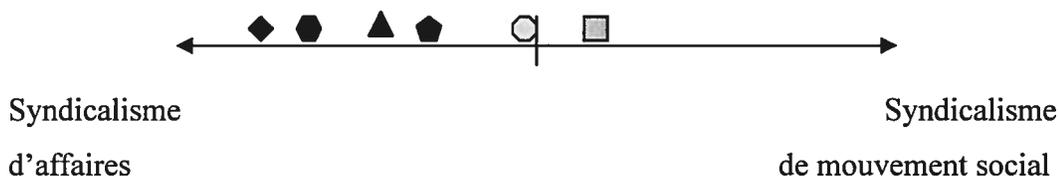
1 – Sous toute réserve puisque les réponses du syndicat affilié 2 ont été estimées à partir d'autres sources et interlocuteurs.

2 – Impact négatif sur le déroulement de la campagne.

La question générale qui a été à la base de notre problématique et de notre recherche était la suivante : « Le syndicalisme de mouvement social peut-il être une source de renouveau pour les syndicats locaux québécois ? » Les alliances avec les groupes communautaires par l'entremise d'une coalition ont contribué à stimuler un peu les ressources de pouvoir des syndicats qui ont participé à la campagne d'actions sociales, donc à leur renouveau partiel. Mais il ne s'agit que d'un événement parmi d'autres (RS.SA1) puisqu'il y a eu d'autres dossiers dont se sont occupés les syndicats et parce que les impacts ont variés probablement à cause de la culture des syndicats impliqués. Peut-on alors parler pour autant de syndicalisme de mouvement social pour les syndicats qui ont eu des répercussions positives ? De façon synthétisée, notre réponse est présentée dans la figure 8.

Nous jugeons qu'en général les syndicats locaux ayant participé à la campagne d'actions sociales ne font pas du syndicalisme de mouvement social. Le syndicat affilié 2, malgré que sa participation ait été intense et fréquente, a avoué qu'il a participé essentiellement pour sauver des emplois de ses membres, faisant ainsi en sorte qu'il fait partie du syndicalisme d'affaires.

Figure 8 – Continuum du syndicalisme et positions des syndicats locaux



Légende :

- | | | | |
|---|--------------------------|---|------------------------------------|
| ○ | : Syndicat affilié 1 | ◆ | : Syndicat affilié 2 |
| ■ | : Syndicat indépendant 1 | ● | : Syndicat indépendant 2 |
| ▲ | : Syndicat indépendant 3 | ◆ | : Syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) |

Ayant peu participé à la coalition et puisque les membres se sont peu intéressés au dossier de l'eau, le syndicat indépendant 2 tendait davantage vers le syndicalisme d'affaires.

Le syndicat indépendant 3 s'est peu impliqué, mais il l'a fait parce ses membres avaient la volonté et « la conscience de sauver nos eaux » (RS.SI3). Ceci fait qu'il tendait donc un peu plus vers le syndicalisme de mouvement social que les deux syndicats précédents, sans toutefois en faire partie.

De même, le syndicat indépendant 4 (SI2+3=4) s'implique dans la coalition Eau Secours! et participe à d'autres événements (commissions parlementaires, etc.). Il le fait à cause des préoccupations professionnelles de ses membres qui rejoignent les intérêts des citoyens.

Le syndicat affilié 1 s'est beaucoup impliqué dans la coalition, l'a fait entre autres pour sauver des emplois de ses membres, mais aussi pour que l'eau reste du domaine public. Mais puisque le dossier des privatisations a pris plus d'importance que celui de l'eau au sein du syndicat, celui-ci demeure selon nous du côté du syndicalisme d'affaires.

Enfin, le syndicat indépendant 1 est le seul des six syndicats locaux à l'étude que nous pouvons faire entrer dans le syndicalisme de mouvement social. En effet, il a eu une participation fréquente et intense à la coalition et à la campagne, il s'y est impliqué pour l'enjeu citoyen entre autres et aide financièrement plusieurs (14-15) organismes communautaires à chaque année. Mais il est à la limite des deux types de syndicalisme puisque les membres se sont peu impliqués dans la campagne (deux ou trois personnes, mais de l'exécutif en plus de représentant syndical B) et que la participation du syndicat n'était pas due qu'à l'importance de l'enjeu citoyen pour ce dernier (aussi par principe que le secteur public est en mesure d'accomplir le travail et parce que les privatisations risquaient de toucher ses membres éventuellement).

5.12 – Revue de littérature

Dans notre premier chapitre, nous avons présenté notre revue de littérature qui a établi notre problématique de recherche. Suite à la confirmation partielle de presque toutes nos hypothèses (voir tableau 12) et aux réponses fournies à nos questions de recherche, nous pouvons maintenant boucler la boucle en faisant certains liens entre nos résultats de recherche et notre revue de littérature.

Nous avons postulé qu'un renouveau syndical pouvait survenir par l'adoption d'une approche syndicale, soit le syndicalisme de mouvement social (Wells, 1998; Eimer, 1999; Reynolds, 1999; Gallin, 2001) qui stimulerait un renouveau syndical par l'entremise des ressources de pouvoir des syndicats locaux, soit la solidarité interne, la proactivité et la solidarité externe (Lévesque et Murray, 2002, 2003).

Ce postulat s'appuyait sur la conception du pouvoir syndical décrite par Lévesque et Murray (2002, 2003). Ces deux auteurs affirment que le pouvoir des syndicats n'est pas prédéterminé à décliner puisqu'il dépend des ressources disponibles pour les syndicats et leurs employeurs ainsi que du contexte dans lequel elles sont mobilisées. Ils mentionnent également que le pouvoir syndical sera plus fort si les trois ressources de pouvoir sont stimulées de façon simultanée.

Un des moyens pour les syndicats de renouveler leurs ressources de pouvoir était de participer à une campagne de type syndicalisme de mouvement social comme à une campagne d'actions sociales. D'après des études étatsuniennes, de telles campagnes pouvaient être instiguées par des conseils de travail, soit des conseils syndicaux régionaux. Ceci permettait aux syndicats de faire des alliances avec des mouvements sociaux au niveau régional.

Ces alliances sont jugées nécessaires dans le contexte politico-économique d'aujourd'hui puisque les syndicats ne sont plus assez forts lorsqu'ils agissent seuls et parce qu'elles peuvent aider à améliorer les conditions de travail et de vie des gens ainsi que les agendas social et politique (Wells, 1998; Reynolds, 1999; Gallin, 2001; Lévesque et Murray, 2002, 2003). Ces alliances milieu de travail / milieu communautaire peuvent également contribuer à l'établissement d'une économie démocratique qui favoriserait le développement social à long terme et qui contrecarrerait le pouvoir des entreprises transnationales et du néolibéralisme (Wells, 1998; Eimer, 1999; Reynolds, 1999; Zabin et Martin, 1999; Gallin, 2001; Lévesque et Murray, 2002, 2003).

Rose et Chaison (2001) affirment que ces alliances ont plus de chances d'avoir des répercussions positives si elles sont stratégiques, viables à long terme et ancrées dans les valeurs et structures des syndicats. De même, d'après ces auteurs, s'il y a un débat public autour de ces campagnes, cela contribuera à améliorer la visibilité de la coalition et de ses membres, de même que la portée de la campagne elle-même.

Et pour que les conseils de travail puissent être en mesure de fonder de telles alliances et coalitions, il faut les « redynamiser » d'après plusieurs auteurs (Verge et Murray, 1991; Rose et Chaison, 2001; Eimer, 1999; Wells, 1998; Reynolds, 1999; Cameron, 2000; Nissen, 2000; Nissen et Grenier, 2000; Gallin, 2001; Lévesque et Murray, 2002, 2003). Eimer (1999) souligne toutefois que les conseils de travail étatsuniens manquent souvent de ressources. Cela a inévitablement un impact négatif sur les campagnes qu'ils peuvent mener. (Nous nous sommes basés essentiellement sur des textes étatsuniens puisqu'il y en a peu sur la situation canadienne (Conway, 2000) et encore moins sur celle du Québec.)

D'après notre recherche, il y a effectivement eu un renouveau syndical des syndicats locaux ayant participé à une campagne s'inscrivant dans un syndicalisme de mouvement social. Mais ce renouveau n'a été que partiel et faible, différent d'un syndicat à l'autre et que pour cinq des six syndicats à l'étude. C'est que les ressources de pouvoir des syndicats locaux n'ont pas toutes été stimulées et lorsque certaines l'ont été, elles n'ont été stimulées qu'un peu pour la plupart des syndicats. Ainsi, elles n'ont pu être mobilisées de façon simultanée, entraînant par le fait même moins d'impacts positifs pour les syndicats. Ceci confirme la conception du pouvoir syndical qu'ont Lévesque et Murray (2002, 2003) : les ressources ne sont pas toujours disponibles et elles peuvent être mobilisées dans des contextes différents, entraînant des effets disparates d'un syndicat à un autre. De ce fait, nous attestons que le pouvoir syndical dépend de la disponibilité et de la mobilisation des ressources.

Les syndicats que nous avons observés ont bel et bien participé à une campagne d'actions sociale instiguée par un conseil de travail. Ceci leur a effectivement permis de créer des alliances (réseaux vertical, horizontal et non-syndical), occasionnant ainsi plusieurs victoires avec la coalition et le maintien des conditions de vie et de travail des Montréalais. Ces alliances visaient le développement social à long terme, à contrer le pouvoir des grandes entreprises

(dont des multinationales françaises) et les nouvelles tendances néolibérales du gouvernement du Québec.

Toutefois, ces alliances ont été plus pragmatiques que stratégiques : la coalition luttait contre les privatisations. Elle n'a pas réellement été viable à long terme : elle s'est éteinte puis a revu le jour, mais sans redevenir aussi forte qu'à ses débuts. Et la participation à la coalition n'a pas été ancrée dans les valeurs et structures des syndicats qui y ont participé : elle n'a été qu'un outil servant à gagner des batailles et aussitôt qu'il y a eu des victoires, la mobilisation a diminué et d'autres dossiers ont pris la place dans les préoccupations des membres et dirigeants syndicaux. Au moins, il y a effectivement eu un débat public autour de la campagne contre la privatisation de l'eau, ce qui a apporté une grande visibilité à la coalition et à ses membres, permettant ainsi de porter la campagne jusqu'à l'Hôtel de ville de Montréal et à l'Assemblée nationale. Aussi, les alliances de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau avec d'autres coalitions comme Eau Secours!, ACME-Québec, TROVEP, etc., ont aussi renforcé la visibilité et les impacts de la campagne.

Notons que la coalition Eau Secours!, elle, vit une situation différente. En effet, il s'agit d'une coalition découlant d'une autre coalition, fondée par certains des membres de cette dernière. Eau Secours! aussi a créé des alliances milieu de travail / organismes communautaires (organismes sociaux et environnementaux) qui ont occasionné des gains sociaux. Ces victoires ont permis de maintenir les conditions de travail et de vie des gens et d'améliorer les agendas social et politique, de favoriser le développement social à long terme, et de contrer le pouvoir des grandes entreprises et du néolibéralisme. Mais Eau Secours! est davantage une alliance stratégique entre les groupes qui y sont membres puisqu'elle a un plan : elle chapeaute des coalitions régionales et voit à toutes les particularités du débat sur la ressource eau. Elle est viable à long terme : elle fonctionne depuis 1997 et ne semble pas s'être essoufflée, et ne vise pas qu'à régler rapidement un dossier, mais plutôt suivre l'évolution du dossier. La

coalition Eau Secours! s'est institutionnalisée en créant une plate-forme politique et en organisant ses membres en collèges électoraux, contribuant ainsi à faire participer les groupes communautaires et syndicaux de façon constante. Dans la mesure où les syndiqués font partie du collège électoral, ils n'ont d'autre choix que d'y participer et, pour ce faire, la pratique doit être ancrée dans les valeurs et structures de leur syndicat. Enfin, Eau Secours! a effectivement réussi à rendre public le débat et à améliorer la visibilité et la portée de sa campagne. C'est pourquoi nous croyons que la coalition Eau Secours! a été institutionnalisée et qu'elle est une alliance plus efficace et permanente que la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Nous nous sommes attardés que sur le cas de la Coalition montréalaise, car notre objectif était d'étudier une coalition instiguée par un conseil de travail, ce qui n'est pas le cas d'Eau Secours!.

Comme nous l'avons dit précédemment, plusieurs auteurs croient que les conseils de travail ont besoin d'être « redynamisés » en leur redonnant du pouvoir politique et économique. Le CRMM, par l'entremise de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, a réussi à se faire un capital politique assez intéressant puisqu'il était, et est encore aujourd'hui, un des porte-parole de la coalition. Il a été de toutes les conférences de presse, communiqués de presse, réunions, manifestations, etc. Il a rencontré les représentants municipaux et s'est présenté à la Commission Beauchamps du Bureau d'audience publique en environnement en 1999. Mais du point de vue économique, ses ressources sont restreintes puisque les syndicats locaux ne sont pas obligés de s'y affilier ni de payer de cotisation. Même si le nombre de syndiqués à Montréal fait en sorte que les ressources monétaires dont le CRMM dispose sont plus importantes que celles des conseils de travail des autres régions, il dépend tout de même de la volonté et de la capacité de payer des syndicats locaux. C'est pourquoi, malgré que le CRMM ait investi dans la coalition, celle-ci n'a pu réaliser tous ses projets (par manque de ressources) et, peut-être aussi, que le débat traîne en longueur.

5.13 - Discussion

Nissen et Grenier (2000) ont fait une étude intéressante, car il est possible d'établir un parallèle entre leurs constats et notre recherche. Ils se sont intéressés à quatre études de cas sur des syndicats de Floride. Leur but était de déterminer la réaction des syndicats face à l'immigration de masse qui a eu lieu. Ils ont conclu en précisant trois facteurs qui influencent la relation syndicat / immigrants et les neuf meilleures pratiques (« best practices ») qui en découlent.

Pour ces auteurs, le premier des trois facteurs concerne les caractéristiques du membership, de l'employeur et de l'industrie (pp. 92-93); un membership traditionnel acceptera moins facilement une main-d'œuvre immigrante, mais un déclin allant jusqu'à la presque extinction du syndicat peut forcer ce dernier à changer d'attitude. Le deuxième facteur porte sur la structure interne (pp. 93-94); des structures flexibles et une plus grande implication de la représentation de tous les types d'immigrants les intègrent plus facilement et les structures régionales et nationales peuvent influencer. Le dernier facteur aborde le leadership interne et les facteurs culturels (pp. 94-95); le leadership, l'idéologie, les pratiques culturelles, l'éducation, le plan stratégique, les activités et l'implication du syndicat dans les affaires des communautés immigrantes jouent un rôle dans l'intégration des travailleurs immigrés dans le syndicat.

Par conséquent, les meilleures pratiques pour favoriser l'intégration des immigrants d'après Nissen et Grenier (2000, p. 95) concernent les programmes d'éducation, la planification stratégique, la flexibilité des structures, l'institutionnalisation des changements, la recherche et la promotion des leaders et du personnel en faveur des immigrants, l'implication des membres dans les batailles des communautés immigrantes, le développement d'un leadership, de la stratégie « bottom-up » et de moyens pratiques (ex. : traduction de la convention).

Dans notre étude de cas, il ne s'agit évidemment pas de la relation syndicat / immigrants. Toutefois, certaines des conclusions de Nissen et Grenier (2000) peuvent être transférées à notre cas. Des syndicats qui étaient à l'étude, la plupart avaient des membres professionnels, soit une force de travail moins traditionnelle. De ces syndicats, la majorité s'est impliquée dans la coalition par préoccupation professionnelle entre autres (syndicats indépendants 1, 3 et 4). La personne clé 3 a d'ailleurs souligné que les professionnels ont plus été conscients des implications des privatisations des services publics pour la population. L'annonce d'un déclin ou de l'extinction des syndicats municipaux, par l'entremise de privatisations, en a stimulé plus d'un à s'impliquer dans la coalition afin de lutter pour sa survie. Et les syndicats habitués à travailler avec les groupes communautaires se sont spontanément impliqués dans la coalition (Ex. : le syndicat indépendant 1 versus le syndicat indépendant 2). Ainsi, les caractéristiques des membres, de l'employeur et du contexte ont influencé la participation de certains syndicats et les impacts qui en sont découlés.

Les instances supérieures (CRMM et SCFP) ont joué un rôle, surtout au départ, en invitant les syndicats locaux à former une coalition, puis à y convier des groupes communautaires. Mais puisque la FTQ n'a pas donné de mot d'ordre à cet effet à ses syndicats affiliés, la plupart n'ont pas participé à la coalition, malgré que le CRMM les y ait invité (puisque'il n'est qu'optionnel, il n'a pas le même impact que la FTQ). D'après la division du travail entre les structures de la FTQ, les actions politiques sont posées par la centrale, alors que les syndicats locaux s'occupent de la gestion quotidienne de la convention. Et le SCFP n'y a invité que les syndicats municipaux (de toutes façons, les syndicats du secteur privé « semblaient tombés du ciel », PC1). Ainsi, les structures syndicales ont influencé la participation de certains syndicats locaux à la coalition.

Le leadership, l'idéologie et les pratiques culturelles des syndicats locaux ont également influencé leur degré de participation à la coalition. Par exemple, un syndicat capable de mobiliser ses membres, conscient du rôle du secteur public

pour la population et en mesure d'entreprendre par lui-même des actions s'est plus impliqué dans la coalition qu'un autre syndicat (Ex. : syndicat affilié 1 versus syndicat indépendant 2). D'ailleurs, le syndicat affilié 1 a eu un programme d'éducation et d'information pour ses membres au sujet des privatisations (avec la documentation portant spécifiquement sur l'eau) et avait un plan stratégique (sa campagne publique comprenant deux phases en plus de sa participation à la coalition). Ainsi, le leadership interne et les facteurs culturels ont aussi influencé la participation de certains syndicats locaux à la coalition.

Par conséquent, certaines des meilleures pratiques suggérées par Nissen et Grenier (2000) peuvent s'appliquer à notre étude. Par exemple, un programme d'éducation à l'interne qui démontrerait les avantages des alliances avec des groupes communautaires. Un plan stratégique qui favoriserait la participation à des coalitions milieu de travail / milieu communautaire. Des structures syndicales qui seraient flexibles (moins bureaucratiques). Une institutionnalisation des changements qui les rendrait permanents. Une utilisation des stratégies « top-down » et « bottom-up » en développant la communication interne. Et la recherche et promotion des leaders et du personnel impliqués idéologiquement et favorables à l'implication du syndicat dans des coalitions.

Finalement, la comparaison de notre recherche à celle de Nissen et Grenier (2000) vient renforcer l'idée que la culture syndicale a probablement pu jouer un rôle dans le fait que certains syndicats locaux ont participé à la coalition et d'autres non, et que, parmi ceux qui s'y sont impliqués, les impacts n'ont pas été les mêmes d'un syndicat à l'autre. Ce qui revient à dire qu'une culture syndicale ouverte à la participation dans des campagnes d'actions sociales au sein de coalitions syndicales et communautaires entraînera une telle participation, qui stimulera positivement les ressources de pouvoir et qui incitera le syndicat à s'impliquer dans de nouveaux débats.

Conclusion

Rappel synoptique

L'objectif de notre recherche était de savoir si la participation d'un syndicat local à une campagne d'actions sociales organisée par un conseil de travail, dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social, a eu des impacts sur le renouveau de ce syndicat par la stimulation de ses ressources de pouvoir. Notre recherche visait à examiner si les syndicats québécois relèvent le défi de l'adaptation aux changements des milieux de travail dus à l'évolution de l'économie et de la politique, via un syndicalisme de mouvement social. La recherche des impacts d'une campagne du syndicalisme de mouvement social sur le renouveau syndical était pertinente puisqu'il n'y a presque aucun texte sur la situation canadienne (Conway, 2000), et il y en a encore moins à propos de la situation québécoise. En particulier, il était intéressant d'examiner, en contexte québécois, les impacts d'un syndicalisme de mouvement social sur les ressources de pouvoir des syndicats locaux afin d'évaluer les possibilités d'un renouveau syndical et la pertinence de la littérature puisque cela semble être une voie intéressante d'après la littérature étatsunienne à ce propos.

Au cours du premier chapitre, nous avons établi la situation syndicale québécoise actuelle, la question générale de recherche, la problématique de recherche (tout en identifiant les principaux concepts), l'objectif et la pertinence de la recherche, et la question spécifique de recherche. Le deuxième chapitre nous a permis de dresser notre cadre d'analyse et, pour ce faire, il a été question de la conceptualisation et de l'opérationnalisation de nos concepts, puis des hypothèses et de la méthodologie. Le chapitre trois a présenté l'historique de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau en décrivant ses moments forts et ses principales actions. Le quatrième chapitre a exposé les situations des syndicats à l'étude, syndicat par syndicat, d'après les résultats obtenus lors des entretiens

réalisés avec les représentants syndicaux (comprenant les réponses fournies par la personne clé 4 à propos du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain et par la personne clé 1 concernant le SCFP), alors que le cinquième chapitre a présenté les résultats d'après les thèmes, soit variable par variable. Ce dernier chapitre a analysé les résultats en lien avec nos hypothèses, questions de recherche et revue de littérature, et a exposé une discussion.

Il est ressorti de notre recherche que les syndicats locaux à l'étude qui ont participé à la campagne d'actions sociales instiguée par le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain n'ont pas eu une implication forte, mais ont eu un renouveau syndical partiel pour la plupart d'entre eux, quoique faible. Pour ces syndicats, au moins une des leurs trois ressources de pouvoir a été stimulée de façon minimale, mais ces effets positifs ne se sont fait ressentir que temporairement. C'est la solidarité interne qui a été la plus influencée, ce sont les syndicats qui ont eu une implication intense et fréquente qui ont perçu le plus d'impacts positifs, ce sont le syndicat affilié 1 et le syndicat indépendant 1 qui ont eu le plus de répercussions positives. Les variables intermédiaires n'ont pas influencé la relation entre la variable indépendante et celle dépendante, même que deux des variables intermédiaires n'ont eu aucun impact (sous toutes réserves). Mais il est aussi apparu que la culture interne des syndicats locaux a probablement influencé les résultats. Les syndicats déjà enclins à créer des liens avec des organismes communautaires pour des enjeux citoyens ont perçu davantage d'impacts positifs, et ce, essentiellement sur leur solidarité interne.

Limites de la recherche

Notre recherche comportait certaines limites, telles que nous l'avons mentionné au cours des précédents chapitres. La plus importante de ces limites est notre dépendance à l'égard de nos interlocuteurs, car les événements concernant la coalition et les impacts qui en sont découlés datent de près de 10 années. N'ayant pas pu observer nous-mêmes l'évolution de la campagne contre la privatisation de

l'eau, il nous a fallu nous appuyer sur les réponses des personnes interrogées. Néanmoins, il nous a été possible de valider la plupart des informations qu'elles nous ont fournies par la documentation secondaire et en comparant leurs réponses.

Une autre limite concerne les variables intermédiaires. Leur effet aurait pu être mieux étudié si plusieurs conseils régionaux menant des campagnes d'actions sociales avaient été comparés. Cela n'a pas été le cas dans notre recherche. Il fallait toutefois tenir compte de ces variables même si leurs effets ne pouvaient être comparés d'un conseil régional à un autre.

De même, l'étude de plusieurs campagnes d'actions sociales auraient permis de faire des comparaisons intéressantes. Ou encore une étude qui aurait confronté une campagne d'actions sociales à un autre type de campagne aurait mieux fait ressortir les impacts de chacune sur les ressources de pouvoir des syndicats locaux. Mais l'étude d'une seule campagne d'actions sociales menée par une coalition créée par un conseil régional s'est avérée également intéressante puisque cela nous a permis d'approfondir l'analyse de ce cas.

Il n'y a que les syndicats locaux ayant participé à une campagne d'actions sociales qui ont été étudiés alors qu'il aurait aussi pu être pertinent de les comparer à ceux qui n'y ont pas pris part. Faute de ressources suffisantes, nous avons dû nous restreindre à l'étude de ces quelques syndicats.

Nous avons appris certaines informations au cours de nos entrevues qu'il nous aurait été utiles de connaître avant le début de notre collecte de données. Par exemple, c'est lors des entretiens que nous avons appris que quatre des six syndicats à l'étude étaient indépendants alors que la population à l'étude étaient les syndicats participants à la coalition affiliés au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Nous avons toutefois décidé de les étudier eux aussi pour faire des comparaisons avec les deux syndicats affiliés. C'est aussi lors des entretiens que nous avons appris qu'il existait une autre coalition, Eau Secours!, d'ailleurs plus

active que celle que nous avons décidé d'étudier et qui l'a pratiquement remplacer. Nous avons décidé de ne pas l'étudier puisque n'étant pas créée par un conseil régional, elle ne s'insérait pas dans notre cadre d'analyse. Et ce sont les représentants des syndicats indépendants qui nous ont appris que certains avaient fusionné suite aux fusions municipales.

Nous avons omis de poser certaines questions concernant les variables modératrices. Ceci nous a empêché d'effectuer de réelles comparaisons entre les deux syndicats affiliés sur ces sujets. Malgré cette limite, nous avons pensé que notre recherche demeurerait pertinente puisque nous détenions déjà beaucoup d'informations de tous les autres interlocuteurs et du représentant syndical lui-même, ainsi que de notre documentation secondaire. Ceci nous a permis d'envisager les réponses que nous aurions obtenues du représentant syndical si nous avions pu le rejoindre.

Enfin, la participation des membres n'a pas pu être évaluée à sa juste valeur puisque nous avons interrogé les personnes qui avaient été chargées du dossier de l'eau. Ces personnes étant toutes représentantes syndicales, membres de l'exécutif, elles ne se souvenaient pas si les membres avaient participé d'eux-mêmes ou non à la coalition (par exemple, en allant à des spectacles). Et en n'ayant pas de liste des membres individuels, nous ne pouvions pas connaître quels membres des syndicats s'étaient inscrits à la coalition comme membres individuels. Il aurait été intéressant d'être en mesure d'interroger un échantillon des membres des syndicats afin de leur demander qu'elle a été leur participation à la coalition. Mais faute de ressources suffisantes, nous avons dû nous restreindre à interviewer les personnes chargées du dossier.

Pistes de recherche

Les limites que nous venons de soulever ainsi que les constats que nous avons fait suite à nos analyses nous amènent à suggérer certaines pistes qui seraient intéressantes d'explorer lors de nouvelles recherches.

D'éventuelles recherches pourraient comparer divers conseils régionaux ayant mené des campagnes semblables; comparer plusieurs campagnes d'actions sociales; comparer divers types de campagnes; comparer syndicats participants et non-participants; étudier les impacts de la participation des syndicats au sein d'Eau Secours!, quoiqu'il ne s'agit pas d'une coalition instiguée par un conseil régional; et interroger un échantillon de membres de syndicats ayant participé à une coalition pour connaître leur implication.

De plus, nous croyons que l'approche syndicale est l'élément le plus influent qui est ressorti de notre recherche. C'est la culture syndicale et la mobilisation des membres qui a incité certains syndicats à s'impliquer dans la coalition, entraînant probablement du même coup un renforcement de leur solidarité interne. Ainsi, nous croyons que les prochaines recherches devraient se pencher sur cet aspect afin de déterminer à quel point la mobilisation des ressources de pouvoir des syndicats locaux peut être initiée au niveau de la solidarité interne. En d'autres termes, une nouvelle question de recherche intéressante à explorer serait la suivante : « Est-ce qu'une culture syndicale favorable à un syndicalisme de mouvement social peut favoriser un renouveau syndical par la stimulation de ses ressources de pouvoir ? » D'un point de vue sociologique, tout part du social. Il serait donc logique de prétendre que les dynamiques sociales internes d'un syndicat, soit sa culture, puissent provoquer la stimulation de la solidarité interne, favorisant par la suite une mobilisation des deux autres ressources de pouvoir. Nous anticipons donc que parmi des syndicats locaux participants à une campagne d'actions sociales instiguée par un conseil régional, ceux appliquant un grand nombre des meilleures pratiques soulignées au précédent chapitre (inspirées de

celles suggérées par Nissen et Grenier, 2000), partent un pas d'avance à comparer des autres syndicats participants et ressentiraient davantage de répercussions positives suite à leur participation.

BIBLIOGRAPHIE

Association pour un Contrat Mondial sur l'Eau – Québec. – *L'eau c'est la vie. La vie n'est pas une marchandise*, 1999. – 4 pages.

Association pour un Contrat Mondial sur l'Eau – Québec, Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours ! et Table Régionale des Organismes Volontaires en Éducation populaire. – *La gestion de l'eau à Montréal. L'eau fuit, le gaspillage continue, l'administration municipale tergiverse.* – Communiqué de presse. – 14 novembre 2003. – 1 page.

BEAUDIN, Monique. – “City to Boycott Regional Committee Unless it Gets \$100 Million a Year.” - *The Gazette*, 2 novembre 1996, p. A4.

BEAUVAIS, André. – « La consultation de Ménard. Montréal demandera 100 millions et plus de pouvoir. » - *Le Journal de Montréal*, 2 novembre 1996, p. ?.

----- . – « Nouvelle taxe d'eau à Montréal ? Une coalition le craint... » - *Le Journal de Montréal*, 15 novembre 2003, p. ?.

----- . – « Tests d'eau : l'ancienne banlieue fait encore affaire avec le privé. » - *Le Journal de Montréal*, 16 septembre 2003, p. 9.

BELLACE, Janice R. – “The Role of the Law in Supporting Cooperative Employee Representation Systems.” – *Comp. Lab. L. J.*, 15, 1994, pp. 441-460.

BELLAVANCE, Yves. – « Tarification de l'eau : Un ballon politique. » - ???, 1^{er} octobre 2003, p. ?.

----- . – « Le véritable enjeu des défusions, le refus de partager les richesses. » - ???, 2003, p. ?.

BELLAVANCE, Yves et André BOUTHILLIER. – « Les eaux troubles de Mme Forget : La ministre est-elle obnubilée par sa quête de services publics à privatiser ? » - *La Presse*, 17 septembre 2003, p. ?.

BENDER, Keith A. – “The Changing Determinants of U.S. Unionism: An Analysis Using Worker-Level Data.” – *Journal of Labor Research*, 18 : 3, Summer 1997, pp. 403-423.

- BERNIER, Jean, Guylaine VALLÉE et Carol JOBIN. – *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle*. – Rapport final du Comité d’experts chargé de se pencher sur les besoins de protection sociale des personnes vivant une situation de travail non traditionnelle, Gouvernement du Québec. – 2003. – pp. 66-94, pp. 164-174, pp. 414-433, pp. 478-482 et pp. 487-536.
- BISSON, Bruno. – « Eau potable : Privatisation en douce ? » - *La Presse*, 15 novembre 2003, p. A13.
- BLOUIN, Rodrigue. – « La C.R.T., le concept de salarié et les nouvelles réalités d’exécution du travail subordonné. » - In : Service de la formation permanente, Barreau du Québec, *Développements récents en droit du travail*. – Cowansville : Éditions Yvon Blais, 2003, vol. 190. – pp. 137-177.
- BLYTON, Paul, Miguel MARTINEZ LUCIO, John MCGURK et Peter TURNBULL. – “Globalization and Trade Union Strategies: Industrial Restructuring and Human Resource Management in the International Civil Aviation.” – *The International Journal of Human Resource Management*, 12 : 1, February 2001, pp. 445-463.
- BOUCHER, Raymond et Marcel MIGNAULT. – *Les étapes de la rédaction d’un travail en bibliothèque*. – R. Boucher, ptre, et M. Mignault. – 9^e édition ent. rev. – La Pocatière : Société du Stage en bibliothéconomie, 1978. – 96 pages.
- BOURASSA, Martin. – « L’abolition de la taxe d’eau pourrait faire déborder le vase : La ville de Montréal songe à la remplacer par une hausse de la taxe foncière. » - *Les Affaires*, Dossier spécial, 9 août 2003, p. 31.
- BRETON, Gaétan et Marc-Antoine FLEURY. – *Les compteurs d’eau pour mesurer la consommation résidentielle : Une très mauvaise idée*. – Par G. Breton et M.-A. Fleury pour la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l’eau – Eau Secours!. – 2003. – 51 pages.
- BRODY, David. – “Chapter 8: Labor’s Crisis in Historical Perspective.” – *The State of the Unions*. – Éd. par G. Strauss, D. G. Gallagher et J. Fiorito. – Madison, WI : Industrial Relations Research Association, 1991. – pp. 277-312.
- BRONFENBRENNER, Kate et Tom JURAVICH. – “Chapter 1: It Takes More than House Calls: Organizing to Win with a Comprehensive Union-Building Strategy.” – *Organizing to Win: New Research on Union Strategies*. – Par K. Bronfenbrenner. – Éd. par K. Bronfenbrenner, S. Friedman, R. W. Hurd, R. A. Oswald et R. L. Seeber. – Ithaca : ILR Press, 1998. – pp. 19-36.

BRONFENBRENNER, Kate, Sheldon FRIEDMAN, Richard W. HURD, Rudolph A. OSWALD et Ronald L. SEEBER. – “Introduction.” – *Organizing to Win: New Research on Union Strategies*. – Par K. Bronfenbrenner. – Éd. par K. Bronfenbrenner, S. Friedman, R. W. Hurd, R. A. Oswald et R. L. Seeber. – Ithaca : ILR Press, 1998. – pp. 1-15.

BRUNELLE, Christian. – « L'émergence des associations parallèles dans les rapports collectifs de travail. » – *Relations industrielles*, 57, 2002, pp. 282-308.

CAMERON, Christopher David Ruiz. – “Forming More Perfect Unions: What Organizing Success Among Latino Workers in Southern California Means for the Future of American Labor Movement.” – *Labor Studies Journal*, 25 : 1, Spring 2000, pp. 45-65.

CARDINAL, François. – « Réseau sous-financé. » - *La Presse*, 16 septembre 2003, p. A3.

Centrale des Syndicats Nationaux. – *Organigramme des structures de la CSN, janvier 2000*. – Sur le site de la CSN, 2 pages : <http://www.csn.qc.ca/Pageshtml/StructOrganigram.html>

Chambre de commerce du Montréal métropolitain. – *Mémoire à la Commission Beauchamps du BAPE sur la gestion de l'eau*, 25 novembre 1999. – 8 pages.

CHARBONNEAU, Jean-Paul. – « Environnement : Plus de pouvoir aux municipalités ? » - ???, 1997, p. ?.

CLAWSON, Dan et Mary Ann CLAWSON. – “What Has Happened to the US Labor Movement ? Union Decline and Renewal.” – *Annual Review of Sociology*, Vol. 25, 1999, pp. 95-119.

Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. – *Les candidats à la mairie de Montréal ont-ils peur de se mouiller ? Lettre ouverte aux candidats à la mairie de Montréal*, 2 juin 1998. – 5 pages.

----- . – *La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau relance la bataille contre la privatisation et la tarification de l'eau*. – Communiqué de presse. – 14 octobre 2003. – 1 page.

----- . – *Compte-rendu*. – 5 mars 1997, 9 pages ; 25 mars 1997, 3 pages ; 24 septembre 1997, 4 pages ; 12 novembre 1997, 3 pages.

----- . – Correspondance de la coalition à ses membres. – 15 avril 1997, 2 pages ; 22 août 1997, 1 page ; 6 octobre 1997, 2 pages ; 9 octobre 1997, 6 pages ; 8 avril 1998, 1 page ; 15 juin 1998, 2 pages ; 25 février 1999, 1 page ; 25 février 1999, 1 page ; 14 septembre 1999, 2 pages.

- . – Fiche d’inscription, 1997. – 1 page.
- . – Lettre à la mairie, 20 octobre 2003. – 1 page.
- . – *Liste des participantes et des participants à la réunion du 30 janvier 1997*, 30 janvier 1997. – 1 page.
- . – *Membership*. – 4 avril 1997, 5 pages ; 5 mai 1997, 7 pages.
- . – *NON à la tarification de l’eau dans les résidences*. - Communiqué de presse. – 24 mars 1998. – 1 page.
- . – *Non à toute forme de privatisation de l’eau à Montréal*. – Pétition. – 1997. – 1 page.
- . – *Recommandations*, 1997. – 5 pages.
- Coalition québécoise pour une gestion responsable de l’eau – Eau Secours!. – Correspondance de la coalition à ses membres. – 22 août 1997, 1 page ; 6 octobre 1997, 2 pages ; 25 septembre 2003, 2 pages ; 2 octobre 2003, 2 pages ; 15 octobre 2003, 2 pages ; 14 novembre 2003, 3 pages ; 18 novembre 2003, 4 pages ; 24 novembre 2003, 2 pages ; 24 novembre 2003, 2 pages.
- . – *Dossiers thématiques à propos de l’eau. La politique nationale de l’eau du Québec : Rien d’annoncé !* – Site Internet d’Eau Secours!, 7 pages : http://www.eausecours.org/entree_grand_public/gp_dossiers/politique_nationale_eau/
- . – *Eau Secours ! La Grande Débâcle : Grand spectacle de solidarité*. – Communiqué de presse. – 23 mars 1999. – 1 page.
- . – *La gestion de l’eau à la ville de Montréal. L’administration Tremblay-Zampino. Tome 1, Rapport*, mars 2004. – 45 pages.
- . – *Histoire de la coalition : La petite histoire d’une grande convoitise*. – Site Internet d’Eau Secours!, 8 pages : http://www.eausecours.org/entree_grand_public/gp_accueil/histoire_de_la_coalition/
- . – *Préserver l’eau, essence même de la vie, année ?* – Dépliant de 2 pages.
- Coalition québécoise pour une gestion responsable de l’eau – Eau Secours!, Coalition montréalaise pour un débat public sur l’eau, Association pour un Contrat Mondial sur l’Eau – Québec, Table Régionale des Organismes Volontaires en Éducation Populaire. – *Montréal en plein délire hydrique !* – Communiqué de presse. – 6 février 2003. – 2 pages.

Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours!, Table Régionale des Organismes Volontaires en Éducation Populaire et Association pour un Contrat Mondial sur l'Eau – Québec. – *La tarification de l'eau : Une mauvaise solution à de faux problèmes*, 2003. – Dépliant de 1 page.

Communication du public sur des questions relatives à la législation du travail survenant au Canada (Québec) au Bureau administratif national (BAN) des États-Unis en vertu de l' « Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail » (ANACT), *Violations des obligations et des principes prévus à l'ANACT dans l'affaire du restaurant McDonald's de St-Hubert*, soumise par l'International Brotherhood of Teamster, Teamster Canada, les Teamster local 973, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et l'International Labor Rights Fund au Bureau administratif national (BAN) des États-Unis, le 19 octobre 1998, 19 pages.

Conseil central du Montréal métropolitain. – *Document de réflexion sur la privatisation de l'eau à Montréal*. – Mars 1997. – 9 pages.

Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. – *Atelier 6 : Eau*. – Document d'information pour un atelier du Congrès du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. – Mai 2004. – 17 pages.

----- . – « Atelier 6. Thématique : eau. » - *Document d'appui aux ateliers*. – Congrès du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. – Mai 2004. – pp. 6-7.

----- . – « Atelier 6. Thématique : eau. » - *Guide de discussion pour les ateliers*. – Congrès du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. – Mai 2004. – pp. 23-26.

----- . - *Conseil régional FTQ Montréal métropolitain*. – Janvier 2003, 7 pages.

----- . – « Campagne électorale à Montréal. L'eau : Un enjeu qui refait surface. » - *L'infoCONSEILmétró*, 24 : 8, novembre 2001, p. 1.

----- . – « La Coalition pour un débat public sur la gestion de l'eau. » - Rapport du Congrès *L'enjeu, c'est le partage*. – Juin 2001. – pp. 23-24.

----- . – *Le Conseil par ses services*. – 2001. – 32 pages.

----- . – *L'enjeu, c'est le partage. Guide syndical pour contrer la mondialisation néolibérale et le plan d'action du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain*, septembre 2002. – 64 pages.

----- . – *L'enjeu du Conseil : Avoir les moyens de s'engager*. – Document du Congrès du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. – Mai 2004. – 66 pages.

----- . - *L'implication du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain dans le développement socioéconomique local et régional.* – Rédigé par M.-D. Lapointe, 10 décembre 2000. – 21 pages.

----- . – *L'infoCONSEILmétrô*, 26 : 5, mai 2003, 4 pages ; 26 : 6, juin 2004, 4 pages ; 27 : 6, juin 2004, 6 pages.

Conseil de travail de Montréal. – « Alerte à la privatisation ! » - *CTM-Information*, 19: 3, mars 1996, p. 2.

----- . – « Le coût de l'eau, le goût de l'eau. » - *CTM-Information*, 19 : 5, mai 1996, p. 1.

----- . – « L'eau : Première victoire. » - *CTM-Information*, 20 : 4, avril 1997, p. 1.

----- . – « L'eau : À quel débat doit-on s'attendre ? » - *CTM-Information*, 22 : 3, avril 1999, p.2.

----- . – « Eau Secours ! » - *CTM-Information*, 20 : 2, février 1997, p. 1.

----- . – « La privatisation de l'eau. » - *Développement social : La privatisation de l'eau.* – Rapport de Congrès du CTM. – 1998. – pp. 20-21.

----- . – « La privatisation de l'eau à Montréal : Le débat est lancé ! » - *CTM-Information*, 19 : 6, juin 1996, pp. 3-4.

CONWAY, Janet. – “Knowledge, Power, Organization: Social Justice Coalitions at Crossroad.” – *Studies in Political Economy*, 62, Summer 2000, pp. 43-70.

DUCHESNE, André. – « Les opposants aux compteurs d'eau reprennent du service. » - *La Presse*, 15 octobre 2003, p. A18.

ECKSTEIN, Enid. – “Putting Organizing Back into Labor Councils.” – *Working USA*, 5 : 1, Summer 2001, pp. 124-145.

EIMER, Stuart. – “From ‘Business Unionism’ to ‘Social Movement Unionism’: The Case of AFL-CIO Milwaukee County Labor Council.” – *Labor Studies Journal*, 24 : 2, Summer 1999, pp. 63-81.

FRANCOEUR, Louis-Gilles. – « Les grands écosystèmes n'en peuvent plus ; L'ONU publie un premier bilan de la biosphère. » - *Le Devoir*, Section Les Actualités, 30 mars 2005, p. A 1.

Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec. - *Conseils régionaux FTQ : Les Conseils, c'est essentiel*, automne 2001. – 15 pages.

- . – *La gestion de l'eau au Québec*. – Mémoire présenté devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. – Décembre 1999. – 7 pages.
- . – *Liste des effectifs de la FTQ au 30 avril 2003*. – Document 11 de la Réunion du Conseil général de la FTQ. – 27 mai 2003. – 35 pages.
- . – *Liste des effectifs de la FTQ au 30 avril 2004*. – Document 18 de la Réunion du Conseil général de la FTQ. – 26 mai 2004. – 34 pages.
- . – *Pour rétablir en rapport de forces : les alliances locales. Les luttes syndicales ne se gagnent pas seules*. – Rapport de recherche sur « Les expériences de mobilisation syndicat-communauté pour le maintien et le développement de l'emploi au Québec. – Par le Service aux collectivités de l'UQAM, novembre 1999. – 32 pages.
- . – *Résolutions adoptées au Congrès 2001 et aux réunions du Conseil général de février et mai 2002*. – Document 10.1 de la réunion du Conseil général de la FTQ. – 27 mai 2003. – 23 pages.
- . – *Les statuts de la FTQ : Amendés au 26^e Congrès tenu à Québec du 26 au 30 novembre 2001, 2001*. – 25 pages.
- . – *Structure de la FTQ*. – Sur le site Internet de la FTQ, 1 page : <http://www.ftq.qc.ca/imprimer.asp?aid=489>
- . – *Suivi des résolutions du Congrès de 2001*. – Document 10.2 de la réunion du Conseil général de la FTQ. – 27 mai 2003. – 25 pages.
- FREGÉ, Carola M., Edmund HEERY et Lowell TURNER. – “The New Solidarity ? Trade Union Coalition-Building in Five Countries.” – *Varieties of Unionism: Strategies for union Revitalization in a Global Economy*. – Éd. par C.M. Frege et J. Kelly. – Oxford : University Press, 2004. – pp. 137-158.
- FRIEDMAN, Sheldon et Stephen WOOD. – “Editors' Introduction.” – In: “Employers' Unfair Advantage in the United States of America: Symposium on the Human Rights Watch Report in the State of the Workers' Freedom of Association in the United States.” – Éd. par S. Friedman et S. Wood. – *British Journal of Industrial Relations*, 39 : 4, 2001, pp. 586-590.
- FROST, Ann C. – “Creating and Sustaining Local Union Capacities: The Role of the National Union.” – *Relations industrielles*, 56, 2001, pp. 307-335.
- FRUNDT, Henry. – “Cross-Border Organizing in the Apparel Industry: Lessons from Central America and the Caribbean.” – *Labor Studies Journal*, 24 : 1, Spring 1999, pp. 89-106.

- GAGNON, Mona-Josée. – « La « modernisation » du syndicalisme québécois ou la mise à l'épreuve d'une logique représentative. » - *Sociologie et sociétés*, XXX : 2, 1998, pp. 213-230.
- GALLIN, Dan. – “Trade Unions and NGOs: A Necessary Partnership for Social Development.” – *Transnational Associations*, 1 / 2001, pp. 17-36.
- GODARD, John. – “Do Labor Laws Matter? The Density Decline and Convergence Thesis Revisited.” – *Industrial Relations*, 42 : 3, 2003, pp. 458-492.
- . – « Labour Unions as Organizations. » - In : *Industrial Relations the Economy and Society*, McGraw-Hill Ryerson, 1994, pp. 225-251.
- GOTTLIEB TARAS, Daphne. – “Evolution of Nonunion Employee Representation in Canada.” - Symposium “Nonunion Employee Representation”. – *Journal of Labor Research*, XX : 1, 1999, pp. 31-51.
- Gouvernement du Québec. – *L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau. Faits saillants.* - Par Environnement Québec. – 2002. – 25 pages.
- . – *L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau. Un nouveau défi collectif.* - Par Environnement Québec. – 2002. – Dépliant de 2 pages.
- . – *La gestion de l'eau au Québec. Document de consultation publique.* – Document en prévision de la consultation du BAPE tirée du site Internet du ministère de l'Environnement du Québec. – 1998. – 47 pages.
- . – *Portrait régional de l'eau. Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec. Montréal : Région administrative 06.* – Par le ministère de l'Environnement. – 29 avril 1999. – 29 pages.
- . – *Programme (version préliminaire).* – Programme du Symposium sur la gestion de l'eau du Québec. – 1997. – 3 pages.
- . – *Symposium sur la gestion de l'eau au Québec. Document de référence,* Automne 1997. – 59 pages.
- GRÉGOIRE, Isabelle. – « Le pouvoir communautaire. » – *L'Express*, 13 décembre 2004. – Site Internet de L'Express : <http://www.lexpress.fr/info/monde/dossier/quebec/dossier.asp?ida=430931>
- Groupe de travail sur les infrastructures urbaines. – *Pour une gestion montréalaise de l'eau intégrée et autonome.* – Deuxième rapport d'étape présenté au Comité de transition de la nouvelle ville de Montréal. – 9 juillet 2001. – 72 pages.

- GYULAI, Linda. – “Talks ‘Intense’ About Privatizing Water.” - *The Gazette*, 18 novembre 2003, p. ?.
- HARVEY, Pierre-Antoine. – *Mondialisation et travail*. – Montréal : IRIS, Institut de recherche et d’informations socio-économiques, mai 2003. – 62 pages.
- KAUFMAN, Bruce E. et Daphne GOTTLIEB TARAS. – “Nonunion Employee Representation : Introduction.” - Symposium “Nonunion Employee Representation.” – *Journal of Labor Research*, XX : 1, 1999, pp. 1-8.
- LABERGE, Yvon. – « Conditions de Bourque à la création d’une commission métropolitaine. » - *La Presse*, 2 novembre 1996, p. ?.
- LAUZON, Léo-Paul, François PATENAUDE et Martin POIRIER. – *La privatisation de l’eau au Québec. Première partie : Les expériences dans le monde*. – Par L.-P. Lauzon, F. Patenaude et M. Poirier de la Chaire d’études socio-économiques de l’UQAM pour la Coalition montréalaise pour un débat public sur l’eau. – Octobre 1996. – 82 pages.
- LALLEMENT, Michel. – *Sociologie des relations professionnelles*. – Paris : Éditions La Découverte, 1996. – pp. 73-94.
- LAPOINTE, Paul-André. – « Partenariat, avec ou sans démocratie. » - *RI/IR*, 56 : 2, 2001, pp. 244-278.
- LE CAPITAINE, Catherine. – *L’impact de la réorganisation du travail sur les identités professionnelles des femmes : Le cas de la réingénierie du mouvement Desjardins*. – Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Université Laval. – 2000. – 201 pages.
- LE QUEUX, Stéphane et Giuseppe FAJERTAG. – “Towards Europeanization of Collective Bargaining?: Insights from the European Chemical Industry.” – *European Journal of Industrial Relations*, 7 : 2, July 2001, pp. 117-136.
- LÉVESQUE, Christian. – « La mondialisation et le pouvoir des syndicats locaux : Le cas de l’industrie automobile au Mexique. » - *Relations industrielles*, 58 : 1, 2003, pp. 60-84.
- LÉVESQUE, Christian et Gregor MURRAY. – “Local versus Global: Activating Local Union Power in the Global Economy.” - *Labor Studies Journal*, 27 : 1, Fall 2002, pp. 39-65.
- . – « Le pouvoir syndical dans l’économie mondiale : clés de lecture pour un renouveau. » - *La revue de l’IRES*, No. 41, 2003 / 1, pp. 149-176.

-----, – « La régulation paritaire du changement à l'épreuve de la mondialisation. » – *Relations industrielles / Industrial Relations*, 53 : 1, 1998, pp. 90-122.

LÉVESQUE, Kathleen. – « Consultation du ministre d'État à la métropole. Un pacte fiscal de 100 millions est en tête des exigences de Bourque. » - *Le Devoir*, 2 novembre 1996, p. ?.

-----, – « Défilé capitaliste à l'hôtel de ville. » - *Le Devoir*, 20 octobre 1996, p. ?.

-----, – « Jérôme-Forget se lance dans la vente de la « réingénierie » aux Québécois. » - *Le Devoir*, 25-26 octobre 2003, p. ?.

-----, – « Montréal tarifierait l'eau. » - *Le Devoir*, 24 septembre 2003, p. A1 et p. A8.

-----, – « Tarification de l'eau et partenariat avec le privé. Fournier est ouvert à tous les scénarios. » - *Le Devoir*, 25 septembre 2003, p. A2.

MILES, Matthew B. et A. Michael HUBERMAN. – *An Expanded Sourcebook: Qualitative Data Analysis*. – 2e édition. – Thousand Oaks, London, New Delhi : SAGE Publications, International Educational and Professional Publisher, 1994. – 338 pages.

MITTELSTAEDT, M. – « ??? ». - *Globe and Mail*, 16 juill. 2003. – p. ?.

MORIN, Fernand. – « Modifications du Code du travail, juin 2001 : Orientation générale de la réforme. » - In : Service de la formation permanente, Barreau du Québec, *Développements récents en droit du travail*. – Cowansville : Éditions Yvon Blais, 2002, vol. 172. – pp. 281-291.

MORISSETTE, Lucie. – *L'impact de la mondialisation sur le pouvoir syndical. Le cas de deux fédérations syndicales du secteur du vêtement au Québec*. – Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Université Laval. – 2000. – 208 pages.

MURRAY, Gregor. – “Chapter 20: Stealing for Change: Organization and Organizing in two USWA Districts in Canada.” – *Organizing to Win: New Research on Union Strategies*. – Par K. Bronfenbrenner. – Éd. par K. Bronfenbrenner, S. Friedman, R. W. Hurd, R. A. Oswald et R. L. Seeber. – Ithaca : ILR Press, 1998. – pp. 320-338.

- , – « La représentation en relations industrielles : Perspectives et prospectives. » - Ss la dir. de M. Audet, E. Déom, A. Giles et A. Larocque. – In : *La représentation : Miroir ou mirage de la démocratie au travail ?* – Actes du XLIX^e Congrès des relations industrielles. – Ste-Foy : Presses de l'Université Laval, 1994. – pp. 7-30.
- , – “Unions in Canada: Strategic Renewal, Strategic Conondrums.” – *Changing Prospects for Trade Unionism: Comparisons Between Six Countries.* – Éd. par P. Fairbrother et G. Griffin. – 2002. – pp. 93-136.
- MURRAY, Gregor et Pierre VERGE. - « De la représentation syndicale. » - *La représentation syndicale : Visage juridique actuel et futur.* – Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval, 1999. – pp. 1-18.
- , – « La représentation syndicale au-delà de l'entreprise. » - *La représentation syndicale : Visage juridique actuel et futur.* – Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval, 1999. – pp. 59-103.
- NESS, Immanuel. – “Chapter 1 : From Dormancy to Activism : New Voice and the Revival of Labor Councils.” - In : *Central Labor Councils and the Revival of American Unionism.* – Ss la dir. de I. Ness et S. Eimer. – Armonk (N.Y.) et London (Angleterre) : M. E. Sharpe, 2001. – pp. 13-34.
- , – “Chapter 5: Organising Immigrant Communities: UNITE's Worker Center Strategy.” – *Organizing to Win: New Research on Union Strategies.* – Par K. Bronfenbrenner. – Éd. par K. Bronfenbrenner, S. Friedman, R. W. Hurd, R. A. Oswald et R. L. Seeber. – Ithaca : ILR Press, 1998. – pp. 87-101.
- NISSEN, Bruce. – “Living Wage Campaigns From a ‘Social Movement’ Perspective: The Miami Case.” – *Labor Studies Journal*, 25 : 3, Fall 2000, pp. 29-50.
- NISSEN, Bruce et Guillermo GRENIER. – « Local Union Relations With Immigrants : The Case of South Florida. » - *Labor Studies Journal*, 26 : 1, Spring 2000, pp. 76-97.
- NOËL, André. – « Foire d'empoigne au conseil municipal. » - *La Presse*, 22 octobre 1996, p. ?.
- , – « Les fonctionnaires municipaux en guerre contre les projets de privatisation. » - *La Presse*, 22 octobre 1996, p. ?.
- , – « La privatisation de l'eau a été un désastre à l'étranger. » - *La Presse*, 1^{er} novembre 1996, p. A9.

- PATENAUDE, François. – *Mémoire de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau*. – F. Patenaude de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, novembre 1999. – 44 pages.
- PIORE, Michael J. – “The Future of the Unions.” – *The State of the Unions*. – Par G. Strauss, D. G. Gallagher et J. Fiorito. – Madison, WI : Industrial Relations Research Association, 1991. – pp. 387-410.
- Presse Canadienne. – « Privatiser l'eau ? Non ! » - *Le Journal de Montréal*, 1^{er} novembre 1996, p. ?.
- QUIVY, Raymond et Luc VAN CAMPENHOUDT. – *Manuel de recherche en sciences sociales*. – 2^e édition. – Paris : Dunod, 1995. – 287 pages.
- Radio-Canada. – *Dossier sur les défusions municipales*. – Sur le site Internet de Radio-Canada, visité en janvier 2005.
- Rassemblement des citoyens de Montréal. – *Demande de précision concernant le maintien du caractère public de la gestion de l'eau*. – Réponse d'un candidat à la mairie à la lettre ouverte de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau de 1998. – 26 juin 1998. – 2 pages.
- REYNOLDS, David. – “Coalition Politics: Insurgent Union Political Action Build Ties Between Labor and the Community.” – *Labor Studies Journal*, 24 : 3, Fall 1999, pp. 54-75.
- . – “Living Wage Campaigns as Social Movements: Experiences from Nine Cities.” – *Labor Studies Journal*, 26 : 2, Summer 2001, pp. 31-65.
- RIOUX, Claude. – « Tendances récentes dans l'action syndicale internationale à l'égard de la promotion des droits syndicaux dans les entreprises transnationales. » - Communication à l'occasion du Symposium *Les mécanismes internationaux de protection de la liberté syndicale dans les Amériques*, organisé par la Société de droit du travail et de la sécurité sociale, le 29 novembre 2002 à l'UQAM.
- ROBINSON, Ian. – « Réactions des centrales syndicales nord-américaines à la restructuration néolibérale. » - *L'intégration économique en Amérique du Nord et les relations industrielles*. – Ss dir. de R. Blouin et A. Giles. – Année ?. – pp. 119-148.
- ROCHER, Guy. – *Introduction à la sociologie générale*. – 3^e éd. – Ville LaSalle (Qc) : Éditions Hurtubise HMH Ltée, 1992. – 685 pages.
- RODRIGUE, Sébastien. – « Tarification de l'eau. Montréal envisage d'étendre le principe d'utilisateur-payeur. » - *La Presse*, 25 septembre 2003, p. E1.

- ROSE, Joseph B. Et Gary N. CHAISON. – “Unionism in Canada and the United States in the 21st Century: The Prospects for Revival.” – *Relations industrielles / Industrial Relations*, 56 : 1, 2001, pp. 34-65.
- ROYLE, Tony. – “Worker Representation Under Threat? The McDonald’s Corporation and the Effectiveness of Statutory Works Councils in Seven European Countries.” – *Comparative and Labor Law and Policy Journal*, 22, 2001, pp. 395-431.
- SANSFAÇON, Jean-Robert. – « Encore l’eau. » - *Le Devoir*, 16 septembre 2003, p. A6.
- Syndicat Canadien de la Fonction Publique. – *Privatisation / gestion déléguée, Secteur municipal, SCFP (ftq-ctc), Eau ville de Montréal, Argumentaire*, mise à jour le 24 décembre 1996. – 88 pages.
- Syndicat des cols bleus de Montréal. – *La commission d’enquête Beauchamps remet enfin son rapport sur la gestion de l’eau au Québec*. – Site Internet du Syndicat des cols bleus de Montréal, 2 pages : http://www.scfp301.qc.ca/les_comités/enviro/document/bape.htm
- . – *Mémoire sur l’eau – SCFP 301*. – Mémoire remis au Bureau d’audiences publiques en environnement par le Comité Eaux-Aguets du Syndicat des cols bleus de Montréal. – 1999. – 28 pages.
- . – *Symposium ou foire commerciale ?* – Par le Comité de l’environnement. – Site Internet du Syndicat des cols bleus de Montréal, 1 page : http://www.scfp301.qc.ca/journal/1998/fev1998/symposium_ou_foire_commerciale.htm
- Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de Montréal. – *Allocution du président, Conseil général extraordinaire, le 6 novembre 1996*, 6 novembre 1996. – 6 pages.
- . – *Conseil général extraordinaire, le 6 novembre 1996. Ateliers*, 6 novembre 1996. – 3 pages.
- . – *Convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal*, en vigueur jusqu’au 31 décembre 2006. – pp. 11-15.
- . – *Nous faisons partie de la solution*. – Éd. d’avril 1996, 4 pages ; Éd. du 25 avril 1996, 1 page ; Éd. du 3 mai 1996, 1 page ; Éd. du 14 mai 1996, 1 page ; Éd. du 22 mai 1996, 1 page ; Éd. de juillet 1996, 8 pages.

- Syndicat des Professionnels Généraux du Québec – Montréal. – *Avant-projet de loi sur les SEM. Éviter que la chose publique ne devienne la chose de quelques-uns.* – Communiqué de presse. – 12 mars 1996. – 2 pages.
- . – *L'avant-projet de Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal.* – Mémoire remis à la Commission de l'aménagement et des équipements. – Mars 1996. – 12 pages.
- . – Correspondances du syndicat à ses membres, 21 février 1996. – 2 pages.
- . – *La gestion de l'eau doit demeurer sous contrôle public.* – Communiqué de presse. – 2 décembre 1999. – 2 pages.
- . – Lettre envoyée au maire de Chicoutimi, 17 octobre 1997. – 1 page.
- . – *La privatisation de certains services municipaux inquiète les professionnels.* – Communiqué de presse. – 1^{er} février 1995. – 2 pages.
- . – *Privatisation de la gestion de l'eau. Les professionnels de Montréal distribuent leur « Bourqu'ogne à ligoter ».* – Communiqué de presse. – 13 novembre 1996. – 2 pages.
- . – *Le projet de Loi no. 63. Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal.* – Mémoire remis à la Commission de l'aménagement et des équipements. – Février 1997. – 15 pages.
- Syndicat professionnel des ingénieurs de la ville de Montréal et de la Communauté Urbaine de Montréal. – *Pour la pérennité des infrastructures de l'eau et un service de qualité aux contribuables de la nouvelle ville de Montréal.* – Mémoire présenté au Comité de transition de Montréal. – 19 mars 2001. – 16 pages.
- Syndicat Professionnel des Scientifiques à Pratique Exclusive de Montréal. – *Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de Loi no. 9 concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités,* Septembre 2003. – 7 pages.
- TAYLOR, Graham et Andrew MATHERS. – “Social Partner or Social Movement? European Integration and Trade Union Renewal in Europe.” – *Labor Studies Journal*, 21 : 1, Spring 2002, pp. 93-108.
- TOURAINÉ, Alain, Michel WIEVIORKA et François DUBET. – *Le monde ouvrier.* – Paris : Fayard, Mouvement 2, année ?. – pp. 27-89 et pp. 321-407.

- TREMBLAY, Élise. – *L'enjeu, c'est le partage. Un guide syndical pour contrer la mondialisation néolibérale et le plan d'action du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain*, septembre 2002. – 64 pages.
- TROTTIER, Michel. – *La régulation paritaire du changement en contexte de mondialisation. Étude d'une entreprise syndiquée au Québec*. – Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal. – 2004. – 152 pages.
- Table Régionale des Organismes Volontaires en Éducation Populaire. – *L'Express-Ô*, 10 : 3, avril 1997, 20 pages ; 10 : 4, novembre 1997, 16 pages ; 11 : 2, octobre 1998, 24 pages ; 14 : 3, septembre 2001, 8 pages ; 16 : 1, mars 2004, 24 pages.
- Université de Montréal. – *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat*. – Par la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal. – 2001. – 63 pages.
- VALLÉE, Guylaine. – “Les codes de conduite des entreprises multinationales et l'action syndicale internationale : Réflexions sur la contribution du droit étatique.” – Article accepté pour publication dans la revue *Relations industrielles*, 2003, vol. 3.
- VERGE, Pierre et Gregor MURRAY. – *Le droit et les syndicats*. – Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval, 1991. – pp. 11-22.
- VERMA, Anil, Tom KOCHAN and Stephen WOOD. – “Union Decline and Prospects for Revival: Editors' Introduction.” – In : “Special Edition on Union Decline and Prospects for Revival” éd. par A. Verma, T. Kochan et S. Wood. – *British Journal of Industrial Relations*, 40 : 3, 2002, pp. 373-384.
- Ville de Montréal. – *45 projets potentiels de partenariat à la Ville de Montréal*. – Communiqué de presse du Cabinet du Comité exécutif. – 25 octobre 1996. – 5 pages.
- . – *Financement de l'eau. Document d'orientation*, 2003. – 13 pages.
- . – *La gestion des eaux sur l'île de Montréal : L'administration Tremblay s'est engagée à améliorer le réseau pour les générations futures de Montréalais*. – Communiqué de presse. – 24 novembre 2003. – 2 pages.
- . – *Livre vert : La gestion de l'eau à Montréal*, Décembre 1996. – 34 pages.
- . – *Ville de Montréal : Une avancée majeure en matière de gestion de l'eau*. – Communiqué de presse. – 24 novembre 2003. – 5 pages.

VOSS, Kim et Rachel SHERMAN. – “Breaking the Iron Law of Oligarchy: Union Revitalization in American Labor Movement.” – *American Journal of Sociology*, 106 : 2, September 2000, pp. 303-349.

WELLS, Don. – “Building Transnational Coordinative Unionism.” – In : *Confronting Change: Auto Labor and Lean Production in North America*. – Ss la dir. de H. Juarez Nunez et S. Babson. – Puebla : Benemérita Universidad Autónoma de Puebla / Wayne State University, 1998. – pp. 487-505.

WOOD, Geoffrey. – “Organizing Unionism and the Possibilities for Perpetuating a Social Movement Role.” – *Labor Studies Journal*, 26 : 4, Winter 2002, pp. 29-49.

ZABIN, Carol et Isaac MARTIN. – *Living Wage Campaigns in the Economic Policy Arena: Four Case Studies from California*, 1999. – 38 pages.
Site : <http://www.iir.berkeley.edu/livingwage/pdf/livwage.pdf>

ANNEXES – Questionnaires

Annexe 1 - Questions posées aux personnes clés concernant la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau

- 1) Avez-vous une liste des organismes communautaires, syndicats locaux et individus qui se sont impliqués dans la campagne ? Est-ce que ces personnes peuvent toujours être contactées ?
- 2) Qui la coalition visait-elle à défendre ?
- 3) Quel était la nature de la campagne, quelles actions ont été posées par la coalition ?
- 4) Quels sont les événements et actions récents ?
- 5) Y avait-il un suivi des événements ? Est-ce que la coalition se remet en marche lorsqu'il y a un événement alarmant ?
- 6) Est-ce qu'il y a des documents de la coalition qui expliquent ses origines, qui elle est, qu'est-ce qu'elle fait, etc. ?
- 7) Y avait-il des réunions fréquemment avec les membres ?
- 8) Comment est-ce que le financement de la coalition fonctionnait ?
- 9) Pourquoi le conseil régional a-t-il décidé de s'allier à cette coalition ? Et les syndicats locaux ?
- 10) Depuis quand est-ce que la coalition existe ?
- 11) Où est-ce que la coalition agissait ?

Annexe 2 – Questions d’entrevue posées aux représentants des syndicats locaux à l’étude

Questions générales :

- 1 – Quelles sont les raisons qui ont poussé votre syndicat à s’impliquer dans la campagne contre la privatisation de l’eau ?
- 2 – Est-ce que cela s’est discuté dans vos assemblées générales ?
- 3 – Les gens ont-ils été intéressés par l’idée de l’implication du syndicat dans la campagne?
- 4 - Est-ce que des membres ont participé ou n’est-ce que l’exécutif qui était en charge de l’implication du syndicat dans la coalition ?

Questions spécifiques :

5 – a) Le fait que votre syndicat ait participé à la campagne contre la privatisation de l’eau, avec le conseil régional, est-ce que cela a stimulé les membres à participer plus aux activités habituelles du syndicat à comparer d’avant la participation ? (assemblées générales, etc.)

(Degré de participation des membres à la vie syndicale.)

b) Est-ce que cela a rapproché les membres des idées, des façons de penser, des façons de faire du syndicat (à comparer d’avant) ?

(Degré de cohésion interne.)

c) Et est-ce que vous avez, vous et les autres personnes de l’exécutif du syndicat, plus de facilité à communiquer avec les membres ? Est-ce que les messages passent mieux et est-ce que les membres viennent davantage vous voir pour vous dire ce qu’ils pensent (toujours à comparer d’avant la participation du syndicat à la campagne) ?

(Degré de sophistication des réseaux de communication internes.)

6 – a) Le fait que votre syndicat ait participé à la campagne contre la privatisation de l'eau, avec le conseil régional, est-ce que cela a donné plus de pouvoir à votre syndicat dans les négociations collectives ? Est-ce que votre syndicat avez plus de succès qu'avant ?

(Degré de succès dans les négociations collectives.)

b) Est-ce que la participation de votre syndicat a influencé les sujets à privilégier dans les négociations collectives ? Est-ce que les priorités de l'agenda de négociation ont changées à comparer d'avant la participation à la campagne ?

(Priorités dans le déroulement de négociations collectives.)

c) Est-ce que votre syndicat est en mesure de proposer des choses, des projets, plus qu'avant qu'il ne participe à la campagne ? Est-il porté à réagir ou à proposer par rapport aux offres patronales ?

(Capacité de proposer et de mettre en œuvre un projet : proaction / réaction.)

d) Votre syndicat utilise-t-il davantage de stratégies qu'auparavant ? (Ex. : l'utilisation de l'expertise des professionnels et universitaires, la mobilisation des travailleurs, les efforts d'organisation par industrie ou par secteur économique, le boycott et le piquetage secondaires, l'intervention dans des réunions d'actionnaires, le contournement des moyens traditionnels d'organisation (des institutions légales), l'utilisation des médias pour faire connaître le message syndical et l'emploi de la méthode « bottom-up », etc.)

(Degré d'élargissement des stratégies utilisées : non / conventionnelles.)

7 – a) Le fait que votre syndicat ait participé à la campagne contre la privatisation de l'eau, avec le conseil régional, est-ce que cela a permis à votre syndicat d'améliorer ses relations avec les autres niveaux de l'organisation syndicale (niveaux régional, provincial, national et international) ? (à comparer d'avant)

(Réseau vertical – syndical.)

b) Est-ce que cette participation a donné l'occasion à votre syndicat d'améliorer ses relations avec d'autres syndicats locaux, du même secteur d'activités ou non ?

(à comparer d'avant)

(Réseau horizontal – syndical.)

c) Est-ce que la participation de votre syndicat à la campagne a occasionné la création de liens avec des groupes communautaires ? Plus qu'avant la participation ?

(Réseau non-syndical : communautaire.)

d) Est-ce que votre syndicat s'est impliqué davantage dans la politique à cause de sa participation à la campagne contre la privatisation de l'eau, par exemple dans un parti politique ou dans des instances politiques ? Plus qu'auparavant ?

(Réseau non-syndical : politique.)

Annexe 3 : Questionnaire concernant les variables intermédiaires : Questionnaire pour les syndicats locaux affiliés

- a) Puisque votre syndicat *est affilié au conseil régional*, croyez-vous que cette affiliation a pu avoir un impact quelconque sur la participation de votre syndicat à la campagne contre la privatisation de l'eau et à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau ?
- b) Puisque le *conseil régional a participé* à cette campagne, est-ce que cela a incité votre syndicat à y participer lui aussi ? Est-ce que c'est l'implication du conseil régional dans la coalition qui a poussé votre syndicat à y participer ?
- c) Croyez-vous que le conseil régional a une vision du syndicalisme à court, moyen ou long terme du syndicalisme ? Croyez-vous que c'est cette vision du syndicalisme qui a fait que le conseil régional s'est impliqué dans la coalition ?
- d) Votre syndicat partage-t-il la même vision du syndicalisme que celle du conseil régional ? Qu'elle est la vision du syndicalisme qu'a votre syndicat?
- e) Selon vous, qui était visé par la campagne qu'a menée la coalition (membres-travailleurs; membres-citoyens; citoyens-travailleurs; citoyens-citoyens) ?
- f) Croyez-vous que le conseil régional aurait pu investir plus de ressources (matérielles, humaines, financières, informationnelles) dans la coalition ? Est-ce que la quantité de ressources que le conseil régional a investi dans cette coalition a influencé la participation de votre syndicat ? et le déroulement de la campagne ?
- g) Puisque votre syndicat est affilié à la FTQ, croyez-vous que cette affiliation a pu avoir un impact quelconque sur la participation de votre syndicat à la campagne et à la coalition ?

- h) Puisque votre syndicat est affilié au SCFP, croyez-vous que cette affiliation a pu avoir un impact quelconque sur la participation de votre syndicat à la campagne et à la coalition ?
- i) Pourquoi croyez-vous que les autres syndicats locaux qui sont affiliés au conseil régional ne se sont pas impliqués dans la campagne et la coalition ?

Annexe 4 : Questionnaire concernant les variables intermédiaires : Questionnaire sur le conseil régional

- a) Croyez-vous que les syndicats locaux qui ont participé à la campagne contre la privatisation de l'eau et à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau y ont pris part *parce qu'ils sont affiliés* au conseil régional?
- b) Croyez-vous que les syndicats locaux qui ont participé à la campagne contre la privatisation de l'eau et à la coalition y ont pris part *parce que le conseil régional s'y est impliqué* ?
- c) Qu'elle est la vision du syndicalisme qu'a le conseil régional (court, moyen, long terme) ? Est-ce à cause de cette vision que le conseil régional s'est impliqué dans la coalition ?
- d) Pensez-vous que c'est parce que cette vision du syndicalisme est partagée par les syndicats locaux qu'ils ont participé à la coalition ?
- e) Selon vous, qui était visé par la campagne qu'a menée la coalition (membres-travailleurs; membres-citoyens; citoyens-travailleurs; citoyens-citoyens) ?
- f) Est-ce que le conseil régional aurait pu investir plus de ressources (matérielles, humaines, financières, informationnelles) dans la coalition ? Croyez-vous que la quantité de ressources qu'a investi le conseil régional dans la coalition a pu influencer la participation des syndicats locaux ? et le déroulement de la campagne ?
- g) Pensez-vous que la FTQ a pu influencer d'une quelconque manière la participation des syndicats locaux à la campagne et à la coalition ?
- h) Pensez-vous que le SCFP a pu influencer d'une quelconque manière la participation des syndicats locaux à la campagne et à la coalition ?
- i) Pourquoi croyez-vous que les autres syndicats locaux qui sont affiliés au conseil régional ne se sont pas impliqués dans la campagne et la coalition ?

Annexe 5 : Questionnaire concernant les variables intermédiaires :
Questionnaire sur le SCFP

- a) Pensez-vous que le SCFP a pu influencer d'une quelconque manière la participation des syndicats locaux affiliés au conseil régional à la campagne contre la privatisation de l'eau et à la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau ?
- b) Croyez-vous que les syndicats locaux qui ont participé à la campagne et à la coalition y ont pris part parce qu'ils *sont affiliés* au conseil régional ? et / ou parce que le conseil régional s'y *est impliqué* ?
- c) Pensez-vous que la FTQ a pu influencer d'une quelconque manière la participation des syndicats locaux affiliés au conseil régional à la campagne et à la coalition ?
- d) Pourquoi croyez-vous que les autres syndicats locaux qui sont affiliés au conseil régional ne se sont pas impliqués dans la campagne et la coalition ?

